Ministère du Procureur général

Division des services aux tribunaux

Rapport annuel 2005-2006 et 2006-2007

Ontario

© 2008, Imprimeur de la Reine pour l'Ontario
ISSN 1710-8527

Table des matières

Message du sous-procureur général i

Communication de la sous-procureure générale adjointe ii

Chapitre 1 : Présentation de la Division des services aux tribunaux 1
- Mission 1
- Services de base 1
- Faits saillants de la rentrée des tribunaux 1
- Rôle de la sous-procureure générale adjointe 3
- Structure régionale 3
- Directrices et directeurs généraux 3
- Portraits des régions 5
- Directrices et directeurs ministériels 19
- Soutien interne 19

Chapitre 2 : Introduction aux tribunaux de l'Ontario 23
- La Cour d'appel de l'Ontario 23
- La Cour supérieure de justice 23
- La Cour de justice de l'Ontario 24
- La magistrature 25

Chapitre 3 : Activités des tribunaux en 2005-2006 et 2006-2007 27
- Nouvelles affaires reçues 27
- Les tribunaux de droit criminel - La Cour de justice de l'Ontario 28
- Les tribunaux de droit criminel - La Cour supérieure de justice 29
- Les tribunaux de droit civil 29
- Les tribunaux de droit de la famille 30
- Les tribunaux de droit de la famille-La Cour supérieure de justice 31
- La Cour de la famille de la Cour supérieure de justice 31
- Les Cours de la famille - La Cour de justice de l'Ontario 32
- La Cour des petites créances 33
- La Cour d'appel 34

Chapitre 4 : Survol des activités en 2005-2006 et 2006-2007 35
- Les tribunaux de droit criminel 35
- Les tribunaux de droit civil 36
- Les tribunaux de la famille 37

Chapitre 5 : Initiatives de la Division en 2005-2006 et 2006-2007 39
- Accès à la justice 39
- La justice et le groupe d'experts sur les médias 40
- Modernisation de la prestation des services 41
- Amélioration des services judiciaires 42
- Initiatives de formation pour la Division et partenariats 42
- Service à la clientèle 43
- Collaboration avec nos partenaires du secteur de la justice 44
- Gestion des installations judiciaires 45
- Planifier l'avenir 46

Chapitre 6 : Rapport sur les ressources 48
- Ressources humaines par région 48
- Recettes par région 49
- État des dépenses 50

Annexe A : Plan quinquennal de la Division des services aux tribunaux 2005-06 – 2009-10 ..... A1

Annexe B : Statistiques sur les tribunaux B1

Message *du* sous-procureur général

La Division des services aux tribunaux joue un rôle essentiel dans l'appareil judiciaire de l'Ontario par la prestation de services judiciaires modernes et professionnels qui en assure l'accessibilité, l'équitabilité, la rapidité et l'efficacité. La Division a la responsabilité d'administrer les tribunaux en matière de droits criminel, civil et familial, dans le système judiciaire le plus important et le plus achalandé au Canada. Chaque jour, dans 180 tribunaux à la grandeur de la province, plus de 3500 employés dévoués travaillent au sein de la Division afin de fournir au grand public un service à la clientèle de qualité.

Une bonne partie de ces réussites est attribuable aux relations de travail positives qui règnent entre la Division et les magistrats, le barreau et d'autres intervenants de l'appareil judiciaire. La qualité de ces relations est toujours d'une grande valeur dans le contexte du travail coopératif effectué par la Division pour maintenir l'accès au système judiciaire grâce à une administration exemplaire des tribunaux.

Dans le cadre de notre engagement à rendre la justice accessible, la *Loi de 2006 sur l'accès à la justice* a été adoptée par l'Assemblée législative en octobre 2006. La *Loi* modernise et améliore l'accès au système judiciaire, et propose des principes améliorés en matière d'ouverture, de transparence et d'imputabilité. La Division des services aux tribunaux est responsable de la mise en œuvre de plusieurs éléments importants de cette loi, y compris des réformes majeures au processus de nomination des juges de paix.

Le rapport annuel de la Division souligne un certain nombre d'initiatives qui illustrent cet engagement à rendre la justice accessible. Que ce soit en réaction aux recommandations du Comité de la justice et des médias relatives à l'identification des personnes-ressources avec les médias de chacun des tribunaux, ou en réaction au rôle de direction joué par la Division de services aux tribunaux au sein du nouveau Comité pour l'accès aux tribunaux de l'Ontario, la Division reconnaît en tout temps le principe fondamental d'un système judiciaire ouvert, transparent et accessible. Au fil des pages de ce rapport, vous constaterez l'engagement manifeste de la Division à l'égard du grand public et en vue de l'amélioration continue de la prestation de services judiciaires équitables, opportuns et efficaces.

La Division cherche à produire des résultats extraordinaires tout en démontrant un professionnalisme exceptionnel au quotidien.

J'encourage les membres du public à saisir l'occasion qui leur est offerte de prendre connaissance des initiatives mentionnées dans ce rapport annuel et de faire part de leurs commentaires par courrier électronique au ministère à l'adresse : attorneygeneral@ontario.ca.

Je tiens à féliciter les employés et la direction de la Division pour le dévouement dont ils font preuve afin d'accroître la transparence et la responsabilisation de l'administration des tribunaux en Ontario. Je me réjouis de pouvoir compter sur le soutien continu de la Division des services aux tribunaux alors que nous continuons à offrir un système judiciaire de haute qualité pour tous les Ontariens.

Murray Segal
sous-procureur général

Communication *de la* sous-procureure générale adjointe

J'ai le plaisir de vous soumettre le quatrième Rapport annuel de la Division des services aux tribunaux qui présente deux exercices financiers, soit du 1er avril 2005 au 31 mars 2006, et du 1er avril 2006 au 31 mars 2007.

Le Rapport annuel de la Division contribue aux principes de transparence et de responsabilisation des activités de la Division et de plus, accroît la sensibilisation du public tout en fournissant des points de repère pour établir les progrès accomplis dans l'exécution de son mandat. Celui-ci consiste à fournir un système judiciaire moderne et professionnel tout en en assurant l'accessibilité, l'équitabilité, la rapidité et l'efficacité. Au fil des pages de ce rapport, les lecteurs pourront prendre connaissance des résultats atteints et d'une mise à jour des développements relatifs à l'administration des cours en Ontario. Un Plan quinquennal est aussi présenté : il établit les normes de services et indique les initiatives qui aideront à respecter ces normes.

Plusieurs thèmes sont au centre du Rapport annuel. Le service à la clientèle demeure un élément qui retient prioritairement l'attention. En 2005, des sondages visant à mesurer la satisfaction des clients ont été menés et ils ciblaient les services juridiques au comptoir dans les domaines d'exercice du droit civil, du droit de la famille et des petites créances. Les résultats de ces sondages présentés dans le Rapport annuel indiquent un niveau élevé de satisfaction de la clientèle dans l'ensemble de la province, pour tous les champs de pratique et dans chacun des emplacements.

En 2005-2006 et 2006-2007, plusieurs initiatives ont été lancées pour affermir notre engagement qui vise à améliorer et moderniser de façon continue les services juridiques. De nouvelles règles relatives à la Cour des petites créances ont été mises en place à l'échelle de la province, avec des conférences obligatoires en vue d'un règlement amiable et une prépondérance donnée à la gestion des cas. Une étude a été lancée relativement au programme d'interprétation, afin de renforcer les dispositions concernant les services d'interprètes dans les cours ontariennes. Des études ont été menées dans plusieurs secteurs d'activités, dont une analyse complète de la transcription des délibérations des tribunaux, afin de moderniser et d'améliorer la production des transcriptions.

La Division a aussi créé des liens avec d'autres secteurs dans des domaines d'intérêt mutuel. Nous avons pris connaissance des recommandations émises par le juge en chef de l'Ontario dans le rapport du comité sur l'accessibilité au système de justice par les personnes handicapées, et j'ai le privilège de coprésider le nouveau Comité d'accessibilité aux tribunaux de l'Ontario, qui cherchera de façon permanente à faciliter l'accès aux tribunaux pour les personnes handicapées.

La Division a mis sur pied un groupe de travail pour la rationalisation de la *Loi sur les infractions provinciales*, composé de membres de la magistrature et de représentants provinciaux et municipaux, afin de renforcer la prestation des services judiciaires locaux. La Division a aussi collaboré avec la magistrature et Durham College pour le développement de la première formation spécialisée de la province en matière de programme d'appui par les tribunaux. En réaction aux recommandations émises en 2006 par le Comité de la justice et des médias, un représentant de la Division, agissant comme président, a convoqué un nouveau comité de liaison entre les secteurs de la justice et des médias.

En conclusion, je suis fière des réalisations de la Division et je souhaite remercier les employés et la direction pour leur travail et leur engagement incessants. Je suis certaine qu'ils continueront à atteindre leurs objectifs pendant que nous poursuivons l'amélioration et la modernisation des services judiciaires.

Ann Merritt
sous-procureure générale adjointe

Chapitre 1
Présentation de la Division des services aux tribunaux

Mission

Le ministère du Procureur général est chargé de l'administration de la justice en Ontario. Au sein du ministère, la Division des services aux tribunaux (DST) est responsable de l'administration des tribunaux. Sa mission consiste à assurer aux tribunaux des services modernes et professionnels qui favorisent la prestation de services judiciaires accessibles, équitables, rapides et efficaces.

Services de base

Les services de base de la DST comprennent les éléments suivants :

Services de greffe
La DST offre des services de greffe dans toutes les régions de la province. Le personnel des greffes inscrit les dossiers au rôle selon les directives de la magistrature, fournit au public des renseignements et des services au comptoir, et conserve les dossiers et les documents juridiques.

Soutien à la magistrature et soutien en salle d'audience
La DST fournit le soutien administratif pour tous les juges de la Cour d'appel de l'Ontario, de la Cour supérieure de justice et de la Cour de justice de l'Ontario, et pour les juges de paix. La Division gère aussi le système de jury et fournit un soutien en salles d'audience par le truchement de greffiers, de commis, de sténographes, de préposés à l'enregistrement magnétique, d'agents des services judiciaires et d'interprètes.

Programmes de médiation
La médiation obligatoire dans les affaires de droit civil fait partie de la procédure des tribunaux civils à Ottawa, Toronto et Windsor. La DST gère la prestation des services de médiation pour les tribunaux des causes familiales. La Section de la Cour de la famille de la Cour supérieure de justice offre aux familles des services de médiation, sur une base volontaire, dans 17 emplacements de la province.

Services d'exécution
La DST administre le dépôt des brefs d'exécution, met à exécution les ordonnances civiles et gère la perception des amendes et des montants de dédommagement issus des poursuites intentées à l'égard des infractions criminelles.

Faits saillants de la rentrée des tribunaux

Le 10 janvier 2007, le juge en chef McMurtry de la Cour d'appel a présidé, avec le juge en chef Smith de la Cour supérieure de justice et avec le juge en chef Lennox de la Cour de justice de l'Ontario, la cérémonie de la rentrée des tribunaux de la province à la Cour supérieure de justice, si au 361, avenue University, à Toronto.

Le procureur général Michael Bryant a souligné qu'un « vent de changement souffle » sur le système judiciaire afin de réagir aux défis et de moderniser ses processus actuels. Plusieurs des changements mentionnés se rapportaient aux améliorations apportées au fonctionnement des tribunaux, dont la *Loi sur les infractions provinciales* qui modernisait les fonctions des juges de paix. En réaction au crime organisé, une nouvelle « justice organisée » lui est maintenant opposée et, notamment, des nouveaux tribunaux d'instruction des crimes majeurs qui prennent en charge les poursuites de grande envergure. En ce qui concerne les installations nécessaires à l'application de la justice, quatre nouveaux palais de justice ont été inaugurés au cours des trois dernières années. Michael Bryant, le procureur général de l'Ontario, a aussi annoncé un projet pilote qui vise à faire installer des caméras dans la Cour d'appel, procédant ainsi à la mise en œuvre d'une des recommandations du Comité de la justice et des médias.

La Division a pour mission d'assurer des services aux tribunaux modernes et professionnels qui favorisent la prestation de services judiciaires accessibles, équitables, rapides et efficaces.

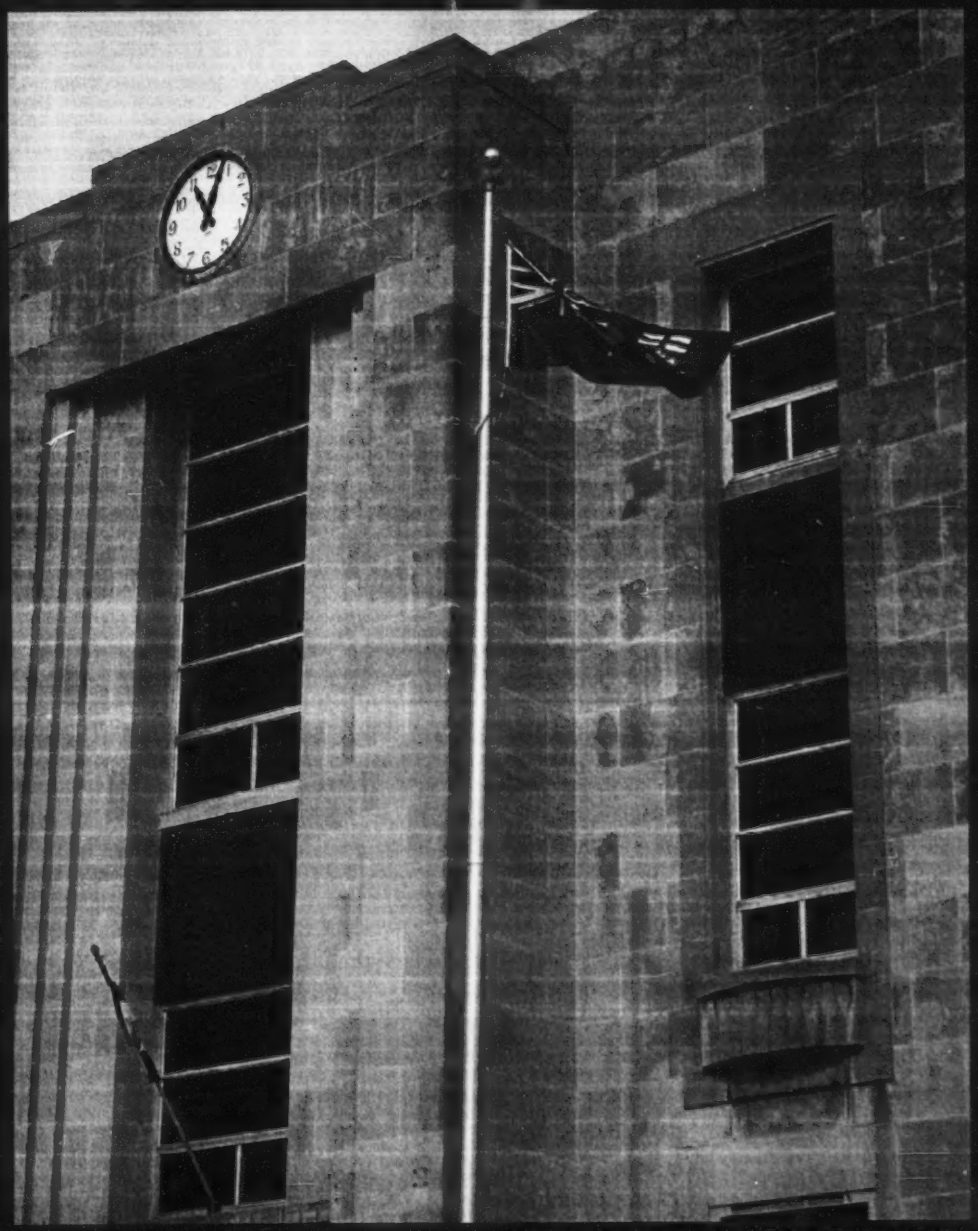

Goderich — Cour supérieure de justice, Cour de justice de l'Ontario

« Il y a du changement dans l'air : on modernise la profession de juge de paix. Le changement s'effectuera conformément à la Loi sur l'accès à la justice, adoptée cet automne, afin de mieux refléter le rôle important joué par ces juges dans notre système de justice. » [Traduction]

Michael Bryant, Procureur général, allocution prononcée à l'occasion de la rentrée des tribunaux en janvier 2007

Rôle de la sous-procureure générale adjointe, Division des services aux tribunaux

La sous-procureure générale adjointe de la Division des services aux tribunaux est la gestionnaire supérieure du Ministère qui supervise l'administration des tribunaux de l'Ontario.

Structure régionale

Aux fins de la prestation des services aux tribunaux, le ministère du Procureur général est divisé en sept régions administratives de la Division des services aux tribunaux. Chaque région est chargée des fonctions suivantes :

- assurer la prestation de services locaux de droit criminel, de droit civil, des petites créances et de droit de la famille;
- conserver les documents, les dossiers, les pièces à conviction et les bases de données;
- fournir des services de soutien à la magistrature, y compris un soutien administratif et un soutien en salle d'audience;
- assurer la gestion du système de jury;
- mettre à exécution les ordonnances des tribunaux;
- gérer les amendes, les droits et honoraires, et les fonds en fidéicommis;
- assurer la gestion régionale des ressources financières et des ressources humaines;
- préciser et coordonner les plans pour les installations régionales;
- assurer la gestion des communications avec les intervenants régionaux; et
- mettre en œuvre les initiatives de la Division.

Directeurs régionaux

Chaque région est administrée par un directeur ou une directrice de l'administration des tribunaux, qui relève de la sous-procureure générale adjointe, Division des services aux tribunaux.

La carte n'est pas à l'échelle.

Ventilation des tribunaux par région administrative de la DST*

Région	Tribunaux Principaux	Tribunaux Satellites	Total des Tribunaux
Centre-Est	11	13	24
Centre-Ouest	11	4	15
Est	18	11	29
Nord-Est	10	25	35
Nord-Ouest	5	37	42
Toronto	11	0	11
Ouest	18	6	24
Total	84	96	180

* En date du 31 mars 2007

« En Ontario, nos juges, nos employés des tribunaux, le barreau, le ministère fédéral de la Justice et le ministère du Procureur général de l'Ontario ont tous travaillé avec diligence pour s'assurer que la priorité de notre système judiciaire demeure de servir les intérêts du public. » [Traduction]

Juge en chef Smith, notes d'allocution prononcée à l'occasion de la rentrée des tribunaux en janvier 2007

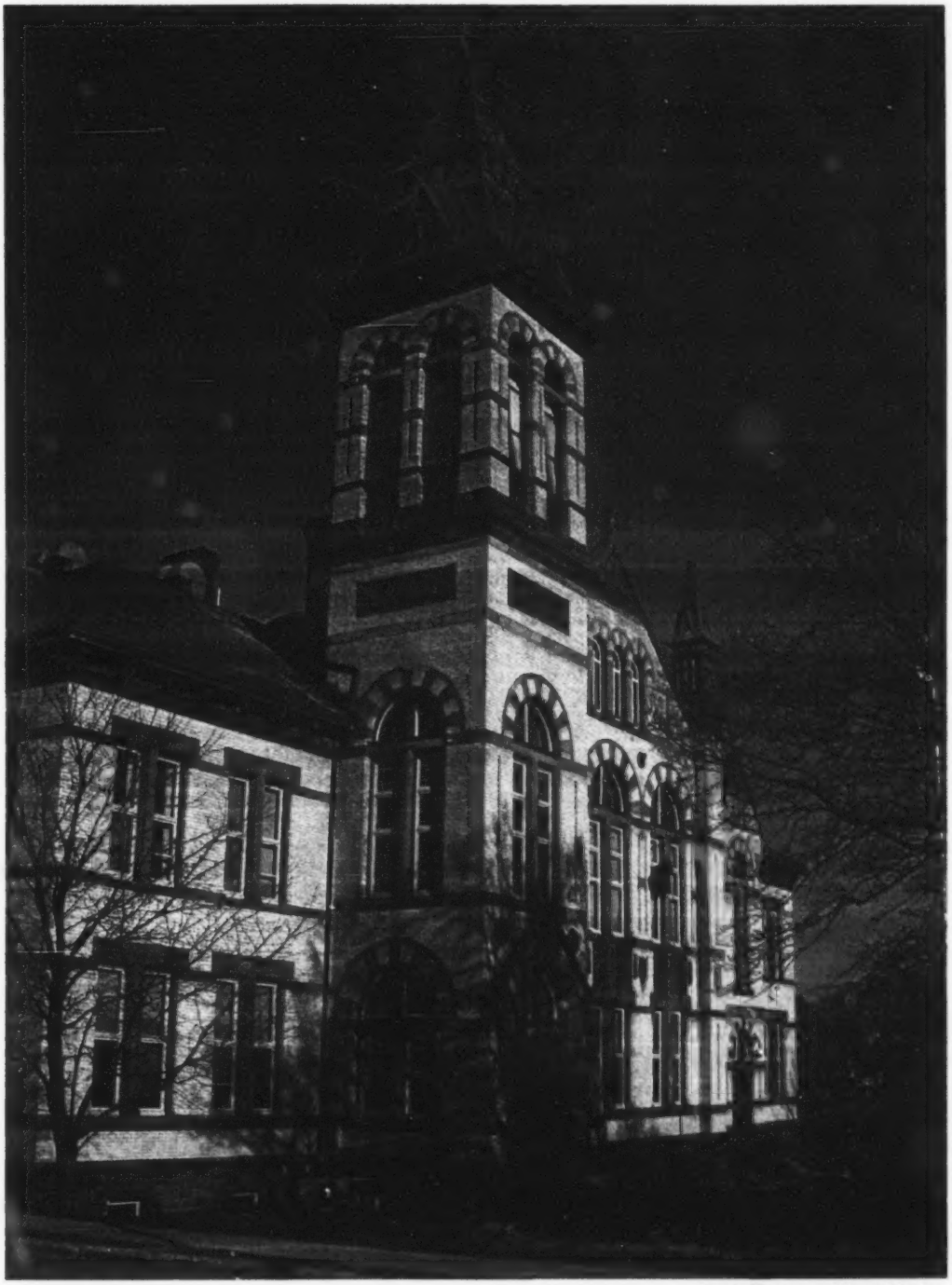

Stratford — Cour supérieure de justice

Portrait de la région Centre-Est

Directrice de l'administration des tribunaux de la région Centre-Est Lynne Wagner

La région Centre-Est est située au nord et à l'est de Toronto, et fait partie de la région du Grand Toronto. La région dessert les collectivités de York, de Durham, de Simcoe, de Muskoka, d'Haliburton, de Northumberland, de Peterborough et la ville de Kawartha Lakes. Depuis le recensement effectué en 2001, la population est passée de 1 953 928 à 2 238 488 en 2006. Le taux de croissance de la population est un des plus élevés au pays et a continué de croître au rythme de 15 % par année au cours des cinq dernières années (par rapport à un taux de croissance provincial moyen de 6,6 %).

Les initiatives en matière d'infrastructures dans la région ont mis l'accent, en 2005-2006 et 2006-2007, sur les éléments liés à la volonté permanente d'améliorer l'efficacité, de dissiper les inquiétudes relatives à la sécurité et à la santé, et de résoudre les problèmes connexes à la charge de travail toujours croissante des tribunaux de la région. Pour soutenir cette volonté, la région a entrepris, en collaboration avec la Société immobilière de l'Ontario, une étude d'évaluation des tribunaux dans le but d'obtenir un aperçu stratégique des lacunes présentes en matière de commodités et d'infrastructures dans les dix-huit tribunaux de la région.

En collaboration avec Infrastructure Ontario, le site proposé pour le palais de justice polyvalent de Durham à Oshawa a été accepté et sa planification suit son cours. Le panneau annonçant sa construction a été officiellement dévoilé au site proposé et le nom du soumissionnaire choisi pour la conception, la construction, le financement et l'entretien de l'édifice a été révélé en février 2007. La construction du nouveau palais de justice devrait être terminée vers la fin de 2010.

Dans le cadre du plan de renouvellement stratégique des infrastructures de ReNouveau Ontario, le financement permettant d'appuyer le projet d'unification des tribunaux de Cobourg a été annoncé en décembre 2005. Lorsque le projet sera complété, le public pourra profiter d'une meilleure accessibilité et de services ponctuels. La première phase du projet de Cobourg a débuté en février 2007 et il est prévu que la deuxième phase soit complétée vers la fin de 2008.

D'autres projets d'aménagement d'infrastructure continuent de mettre l'accent sur le maintien et l'amélioration des conditions de sécurité dans tous les tribunaux de la région.

Statistiques pour la région Centre-Est

Centre régional : Newmarket
Population: 2 238 488 habitants
Superficie: 25 809 km²
Densité de population : 86,7 habitants/km²
Tribunaux principaux : 11
Tribunaux satellites : 13
Total des tribunaux : 24

Les statistiques démographiques proviennent des résultats du Recensement de 2006 de Statistique Canada.

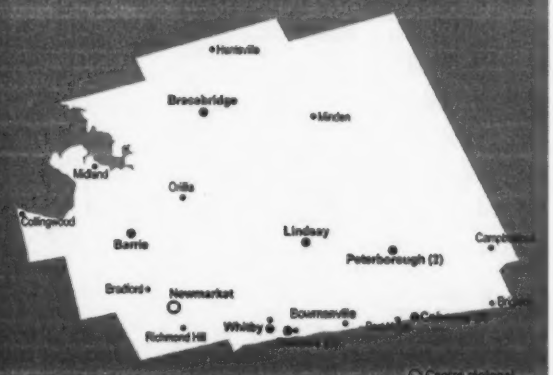

En 2005-20006, les tribunaux de la Municipalité régionale de Durham ont été utilisés comme sites d'essai pour la mise en œuvre d'un système modernisé de suivi des causes en instance, qui servira de modèle pour un système futur de suivi à l'échelle de la province dans le but d'améliorer l'accès opportun au système judiciaire.

De plus, les responsables de la région ont nommé des spécialistes de divers champs d'activités et les ont assignés de façon stratégique dans divers tribunaux, afin de gérer la charge de travail en s'attaquant aux retards accumulés, et d'améliorer les services à la clientèle en mettant en œuvre de nouvelles pratiques d'affaires.

Dans le but d'appuyer le développement professionnel et opérationnel des employés des tribunaux de la région, des efforts constants ont été déployés pour offrir des formations professionnelles afin d'améliorer les services judiciaires.

Au cours de ces deux années, la région a continué d'assurer des transcriptions de qualité des délibérations des tribunaux avec l'aide d'un spécialiste qui fournit aux nouveaux sténographes judiciaires la formation et le mentorat nécessaires (autant dans la région qu'à l'extérieur). La région Centre-Est a aussi réussi à attirer l'attention du Fonds Innovation pour l'octroi d'une subvention visant à soutenir l'élaboration d'un programme de formation complet en ligne et d'outils pour les préposés à l'enregistrement magnétique. Cet outil sera non seulement utile aux employés régionaux, mais il sera aussi partagé avec le personnel de toutes les régions de la province.

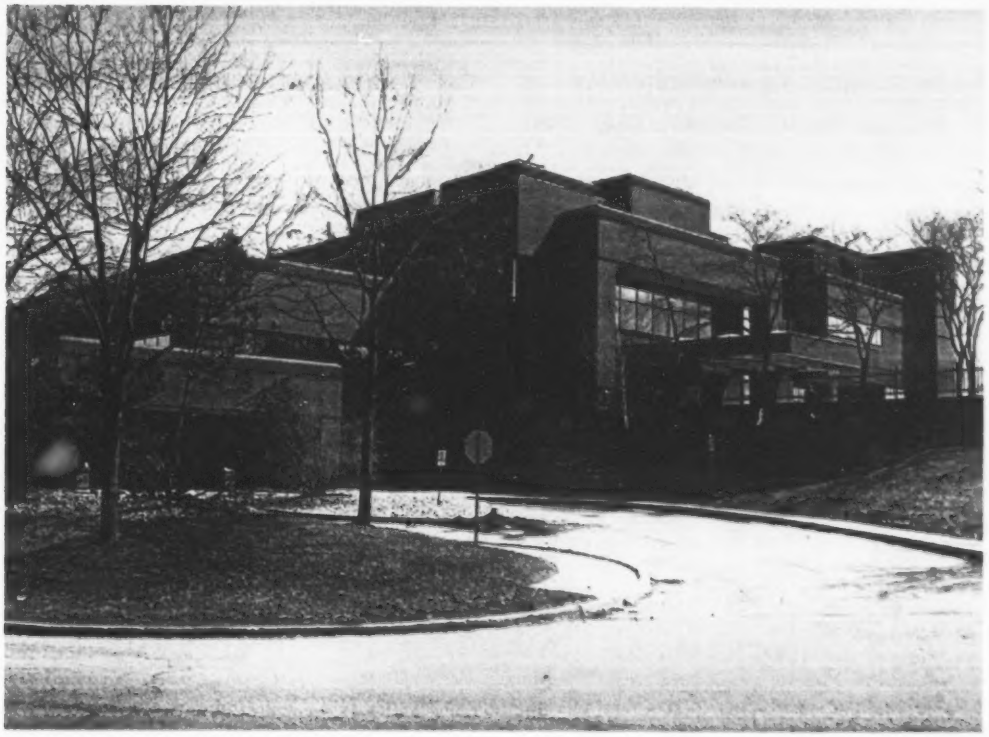

Newmarket — Cour supérieure de justice, Cour de justice de l'Ontario

Portrait de la région Centre-Ouest

Directrice de l'administration des tribunaux de la région Centre-Ouest Joanne Spriet

La région Centre-Ouest dessert la plus forte population des sept régions de la DST et est composée de la partie ouest du Grand Toronto, de l'aéroport international Pearson et des collectivités qui sont situées en bordure du lac Ontario et du nord du lac Érié. La région est composée d'une population multiculturelle et compte la plus grande collectivité amérindienne en Ontario, la réserve des Six Nations, ainsi que la réserve New Credit.

Le palais de justice de la Cour supérieure de justice de Brantford a subi de sérieux dommages causés par les deux inondations qui ont forcé le transfert pendant presque deux ans, dans des locaux provisoires, du personnel affecté aux tribunaux. Durant ces événements, la restauration du palais de justice a été entreprise, des améliorations ont été apportées aux installations et le tribunal fut rouvert en décembre 2006. La ville de Brantford et son Comité du patrimoine ont remis une plaque de bronze au ministère pour souligner les restaurations apportées au palais de justice de la Cour supérieure de justice. L'emplacement de la Cour de justice de Brantford a été soumis à une étude visant à analyser l'espace disponible par rapport aux besoins d'espace opérationnel. Les procédures en matière de petites créances et de protection de la jeunesse instruites à Grimsby et à Niagara Falls furent transférées, respectivement, aux tribunaux principaux de St. Catharines et de Welland, afin de pallier les lacunes en matière de sécurité, de santé et les insuffisances opérationnelles.

À l'été 2006, le palais de justice de Brampton a relevé les défis présentés par la mise en accusation de dix-huit personnes pour des infractions reliées au terrorisme. Il a fallu répondre à de nombreuses demandes présentées par les médias de la presse internationale, alors que l'attention du public se tournait de plus en plus vers l'événement. Des améliorations aux installations et aux services de sécurité furent apportées à la salle d'audience, au palais de justice et à ses environs, afin de répondre aux besoins qu'exigeait l'enquête préliminaire de mineurs et d'adultes.

Un nouveau système de localisation des transcriptions d'ordonnances, mis au point à partir d'une base de données de Microsoft Access 2000, fut mis en place dans toute la région. Ce système a remplacé diverses feuilles de travail (remplies à la main ou par système

Statistiques de la région Centre-Ouest

Centre régional : Hamilton
Population : 2 817 988 habitants
Superficie : 10 654 km²
Densité de population : 264,5 habitants/km²
Tribunaux principaux : 11
Tribunaux satellites : 4
Total des tribunaux : 15

Les statistiques démographiques proviennent des résultats du Recensement de 2006 de Statistique Canada.

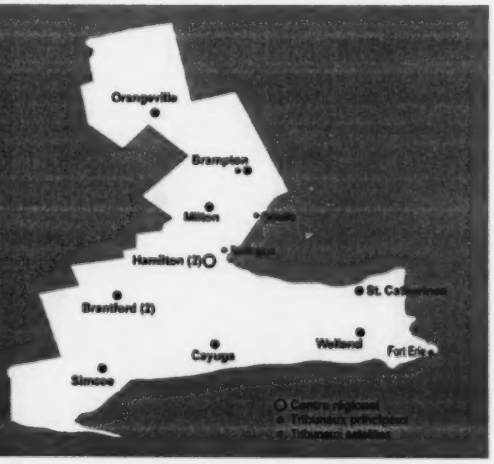

informatique) et est utilisé comme base de données pour la sauvegarde des transcriptions d'ordonnances émises, qui a des capacités de recherche, qui peut aussi valider les échéances de ces ordonnances, et qui fournit un processus nouveau et plus efficace de production des rapports pour faire le suivi du calendrier des transcriptions.

Hamilton est un des sept emplacements qui participent au projet pilote de coordination de l'information relative à l'accessibilité, une des six recommandations du Comité d'accessibilité aux tribunaux de l'Ontario pour les personnes handicapées.

Un comité pilote de liaison entre les tribunaux et les collectivités a été mis sur pied à Brantford et a produit un rapport qui faisait partie intégrante de l'initiative de la Division en matière de causes accumulées relatives à la protection de l'enfance.

Le directeur de l'administration des tribunaux de la région a aussi fait office de président de l'Association des administrateurs judiciaires du Canada (AAJC) jusqu'en septembre 2006. L'AAJC stimule l'innovation et favorise la coopération en facilitant le partage de connaissances et de pratiques exemplaires, afin d'améliorer le système judiciaire du Canada et de rehausser l'administration de la justice.

Le palais de justice A. Grenville et William Davis de Brampton — Cour supérieure de justice, Cour de justice de l'Ontario

Portrait de la région Est

Directeur de l'administration des tribunaux de la région Est Tom Fagan

Vingt-neuf tribunaux desservent la région Est et ses dix municipalités. Plusieurs de ces palais de justice offrent des services en français et en anglais, dont le plus achalandé et le plus important de la région, situé à Ottawa.

L'équipe régionale des technologies de l'information a modernisé les systèmes informatiques de la région qu'utilisent la magistrature, les employés des services judiciaires et la Couronne.

La région a réalisé d'importants progrès en matière de prestation de services de qualité et d'atteinte des objectifs de la Division, tout en appuyant les personnel à l'aide de programmes complets d'apprentissage et de développement. Le Plan de projet de ressources humaines de la région, lancé en juin 2005, vise à améliorer le bien-être en milieu de travail par des initiatives comme la planification de la relève, le recrutement, les stratégies de conservation du personnel, et des améliorations physiques aux lieux de travail.

Les contrôles de qualité ont permis d'élaborer des normes de signalisation à l'intérieur des tribunaux et des descriptions de processus pour les Centres d'information sur le droit de la famille. À partir de ces réussites, la région a pu atteindre et souvent dépasser ses objectifs opérationnels des greffes de droit civil, de droit familial et des petites créances. La région fournit aussi des services au comptoir de qualité et répond aux normes en matière de réponses téléphoniques et de correspondances, atteignant les normes communes de services de la province.

La région travaille à l'amélioration de ses installations avec, notamment, la construction de nouveaux tribunaux dans le but d'augmenter la qualité de la prestation des services et de répondre aux besoins opérationnels des services judiciaires et de la magistrature. En juin 2005, la région a célébré l'inauguration du palais de justice rénové et agrandi de Brockville. La construction se poursuit toujours pour l'édifice patrimonial de Pembrooke, qui doit ouvrir ses portes en 2007. En juillet 2006, le gouvernement a annoncé la construction d'un nouveau palais de justice polyvalent pour la communauté de Quinte. L'étude sur la planification des installations a été complétée en 2007.

Statistiques de la région Est

Centre régional : Ottawa
Population : 1 603 625 habitants
Superficie : 35 296 km²
Densité de population : 45,4 habitants/km²
Tribunaux principaux : 18
Tribunaux satellites : 11
Total des tribunaux : 29

Les statistiques démographiques proviennent des résultats du Recensement de 2006 de Statistique Canada.

Un certain nombre d'installations existantes de la région ont été rénovées. Les villes de Cornwall et d'Ottawa ont pu bénéficier de l'agrandissement et de la rénovation de leurs salles d'audience, des chambres de juges, des bureaux de la Couronne et des espaces administratifs des services judiciaires. Les Mesures de stimulation économique du gouvernement ont permis de réaliser des projets dans quatre communautés de l'Est, afin de pallier les inquiétudes en matière de santé et de sécurité.

En août 2006, le ministère du Renouvellement de l'infrastructure publique a autorisé le financement du projet de regroupement des services d'Ottawa qui réunira plus de 500 employés de onze ministères ontariens. Ce changement permettra de concentrer en un seul lieu les services du gouvernement de l'Ontario dans la ville d'Ottawa et améliorera la prestation des services à la clientèle. La DST est membre du comité de direction qui assure la gouvernance du projet. Le bureau de la Division pour la région Est sera installé dans ces nouveaux locaux en 2007.

La région appuie activement les conseils interministériels composés de directeurs régionaux et de cadres supérieurs de tous les ministères actifs dans la région, qui travaillent en collaboration pour atteindre l'excellence en matière de services et faire la promotion de la communication au sein de la fonction publique de l'Ontario. Le directeur de la planification opérationnelle et du soutien pour la région Est est le président du conseil interministériel d'Ottawa.

Dans le but de promouvoir les occasions d'emploi pour les jeunes, la région utilise le Programme de stages de l'Ontario, le Programme d'échange Ontario-Québec, et dernièrement, le Programme d'expérience de travail du ministère des Services gouvernementaux pour les jeunes du secondaire.

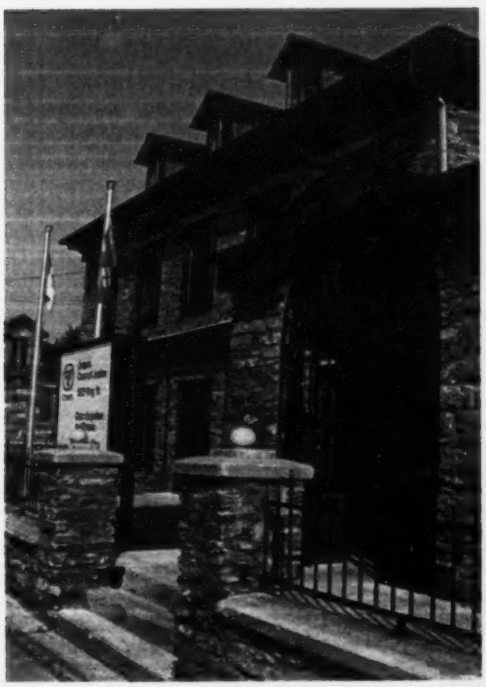

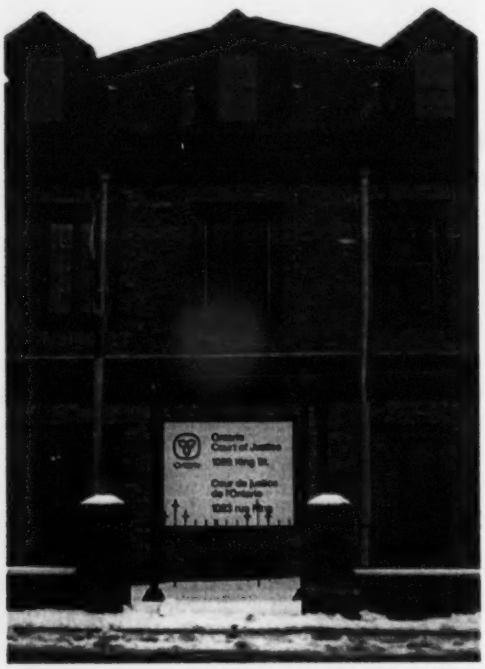

L'Orignal — Cour de justice de l'Ontario

Portrait de la région Nord-Est

Directeur de l'administration des tribunaux de la région Nord-Est Paul Langlois

La région Nord-Est est composée de quelques-uns des grands centres urbains du Nord de l'Ontario et de quelques communautés moins densément peuplées près de la baie James. La région compte 40 % des terres de l'Ontario, mais seulement 5 % de la population de la province. La population de la région compte environ 552 000 habitants, soit 70 % de l'ensemble de la population du Nord de l'Ontario; elle compte un grand nombre de francophones et de populations autochtones et les services des tribunaux sont fournis régulièrement en français, en ojibwa et en cri.

La région Nord-Est s'étend de Mattawa à l'est jusqu'à Wawa à l'ouest, et de Parry Sound au sud à Peawanuk sur la côte de la baie d'Hudson au nord. Les principaux centres urbains de la région sont Sudbury, Timmins, North Bay, Parry Sound et Sault Ste. Marie. La région compte 10 tribunaux principaux et 25 tribunaux satellites; six d'entre eux sont situés dans des réserves des Premières nations. Plusieurs des tribunaux de la région sont isolés et ne peuvent être atteints que par voie aérienne.

À la suite d'un projet pilote mené en 2004 dans les villes de Cochrane, de Sault Ste. Marie, de Sudbury et de Thunder Bay, des modifications ont été proposées aux Règles de procédures civiles afin de faciliter l'utilisation de technologies de vidéoconférence pour les évaluations procureur-client.

La Cour supérieure de justice a fait installer des équipements vidéo à Sudbury et Timmins dans le cadre d'un projet pilote permettant de tenir des conférences préparatoires aux procès, des conférences, des requêtes et d'autres questions par voie de vidéoconférence.

Sudbury a été l'un des trois sites choisis pour fournir des formations linguistiques aux professionnels qui œuvrent dans le système judiciaire et qui ont la responsabilité d'offrir des services en français, comme exigé dans le *Code criminel* du Canada. En 2005, la formation a attiré un total de 42 employés du ministère et d'autorités chargées de l'application des lois.

Statistiques pour la région Nord-Est

Centre régional : Sudbury
Population : 551 470 habitants
Superficie : 366 192 km²
Densité de population : 1,5 habitants/km²
Tribunaux principaux : 10
Tribunaux satellites : 25
Total des tribunaux : 35

Les statistiques démographiques proviennent du Recensement de 2006 de Statistique Canada. Puisque la région Nord-Est couvre plusieurs districts de recensement, nous avons utilisé les hypothèses suivantes pour calculer les statistiques régionales: La population comprend tous les districts où le recensement a été complété, ainsi que la population de Peawanuck, d'Attawapiskat et de Kashechewan. Les données démographiques pour Attawapiskat ne sont pas disponibles dans le recensement de 2006 en raison du dénombrement incomplet des réserves autochtones. La région géographique comprend tous les districts où le recensement était complet, plus 86 % du district de Cochrane et 27 % du district de Kenora.

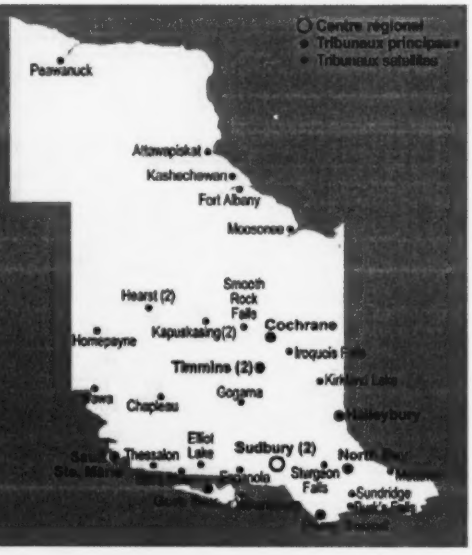

De plus, la région Nord-Est a participé à de nombreux projets pilotes, comme la formation du comité pilote de liaison avec les tribunaux et la communauté à Sault Ste. Marie et à Sudbury, qui avait pour mission d'identifier et de résoudre les problèmes locaux du nombre de cas en matière de protection de l'enfance. Un coordonnateur de l'information relative à l'accessibilité a été désigné à Sudbury pour répondre aux besoins en matière d'hébergement et d'accessibilité pour les personnes handicapées qui souhaitent utiliser le système judiciaire.

Au cours des deux dernières années, plusieurs importants projets en immobilisations ont été entrepris dans la région : le projet d'installation d'ascenseur au palais de justice d'Haileybury a été complété, un troisième tribunal a été construit à la Cour de justice de l'Ontario à Timmins, le tribunal principal de Sault Ste. Marie a été rénové selon les normes patrimoniales, un tribunal de North Bay a été modifié pour l'instruction d'un procès tenu sous haute sécurité et concernant plusieurs accusés et, finalement, les projets de conception des cellules de détention provisoire ont débuté à Sudbury et à Parry Sound.

Une étude d'évaluation des tribunaux a été menée en 2007 et a donné un aperçu de l'état des infrastructures et des commodités actuelles de 28 palais de justice régis par le ministère dans la région Nord-Est. Les conclusions de l'étude viseront à faciliter l'élaboration d'une stratégie de gestion de ces installations et à déterminer leurs capacités respectives qui permettraient de s'adapter et de répondre aux exigences futures de programmes du ministère. L'étude permettra au ministère de rationaliser et de prioriser le financement de projets d'investissements pour les édifices à vocation judiciaire de la région Nord-Est, au cours des dix prochaines années.

La région Nord-Est participe toujours au projet pilote de recrutement dans le Nord. Il s'agit d'une initiative gouvernementale en matière de ressources humaines qui offrira aux gestionnaires du Nord des services de recrutement. On s'attend à ce que ce projet pilote allège considérablement le fardeau administratif lié au mécanisme de recrutement, permettant ainsi aux gestionnaires de se concentrer sur la prestation de services et sur l'exécution de programmes. Le projet mettra également à l'essai un nouvel outil électronique de recrutement de ressources humaines.

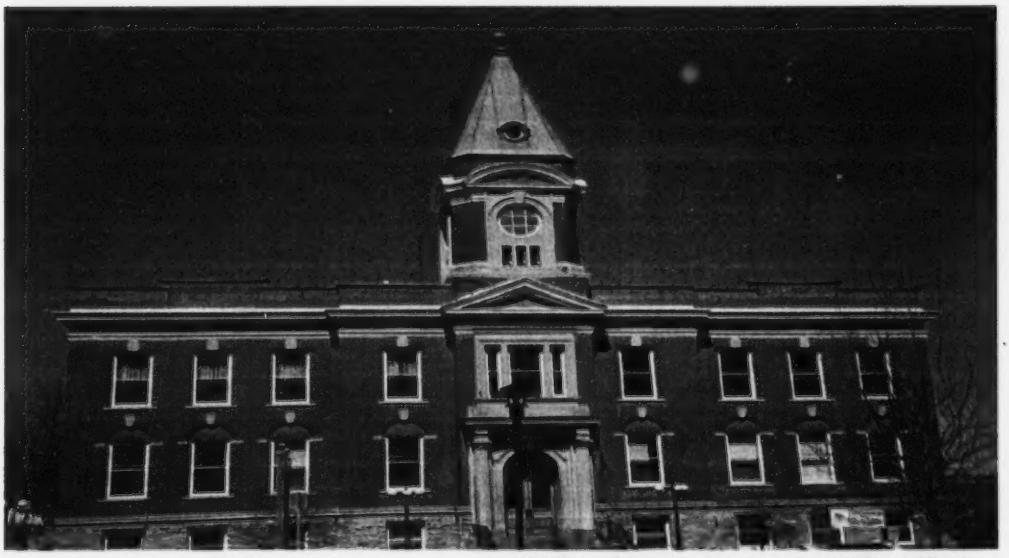

North Bay — Cour supérieure de justice, Cour de justice de l'Ontario

Portrait de la région Nord-Ouest

Directeur de l'administration des tribunaux de la région Nord-Ouest Robert Gordon

La région Nord-Ouest est composée de 48 % des terres de l'Ontario, mais de seulement 2 % de sa population. La vaste superficie de la région, les localités éloignés et les conditions de voyage hivernales posent de nombreux défis à la prestation des programmes.

La région du Nord-Ouest compte des populations autochtones importantes et les services des tribunaux sont fournis régulièrement en ojibwa et en oji-cri.

La région fournit des services de tribunaux à cinq cours principales et à 37 cours satellites. Vingt-trois des cours satellites sont situées dans des collectivités autochtones qui ne sont accessibles que par la voie des airs. Afin de fournir des services aux collectivités, le personnel des tribunaux, les membres de la magistrature et les avocats doivent parcourir régulièrement de grandes distances.

La technologie de vidéoconférence est devenue un outil essentiel pour assurer diverses fonctions judiciaires et administratives dans la région Nord-Ouest car elle permet de relever des défis de nature géographique uniques à la région, et d'assurer l'accessibilité des services judiciaires. La fin de l'installation des infrastructures pour la vidéoconférence a permis à la région d'en faire une utilisation novatrice. À ses débuts, la vidéoconférence était surtout utilisée dans les cas de renvois sur cautionnement par vidéocomparution. Cependant, la magistrature de l'Ontario et de la Cour supérieure a aussi utilisé cette technologie pour les dossiers de protection de l'enfance, des conférences préparatoires, des audiences d'évaluation, des audiences de détermination de la peine et des motions.

La vidéo a aussi servi à relier d'autres localités, à l'intérieur comme à l'extérieur de la région, afin de fournir des services d'interprétation devant les tribunaux de droit criminel et de droit de la famille, et d'établir des liens avec les organismes correctionnels.

La région procède à la modernisation de ses infrastructures vidéo afin de pouvoir fournir des connexions vidéo plus fiables et polyvalentes, et de jeter les bases permettant de créer de nouvelles occasions d'améliorer l'accès public à l'aide d'un réseau plus robuste.

Pendant l'été 2005, un projet de recrutement et de formation a été conçu dans le but d'avoir des interprètes accrédités de langues ojibwa et oji-cri dans les palais de justice principaux et satellites. La présence de treize

Statistiques de la région Nord-Ouest

Centre régional : Thunder Bay
Population : 234 820 habitants
Superficie : 436 204 km²
Densité de population : 0,5 habitants/km²
Tribunaux principaux : 5
SatelTribunaux satellites : 37
Total des tribunaux : 42

Les statistiques démographiques proviennent du Recensement de 2006 de Statistique Canada. Puisque la région Nord-Ouest couvre plusieurs districts de recensement, nous avons utilisé les hypothèses suivantes pour calculer les statistiques régionales. La population comprend les districts de Thunder Bay, Rainy River et Kenora, auxquels ont a enlevé Peawanuck, Attawapiskat et Kashechewan. Les données démographiques pour Attawapiskat ne sont pas disponibles dans le recensement de 2006 en raison du dénombrement incomplet des réserves autochtones. La région géographique comprend Thunder Bay et Rainy River, plus 14 % du district de Cochrane et 73 % du district de Kenora.

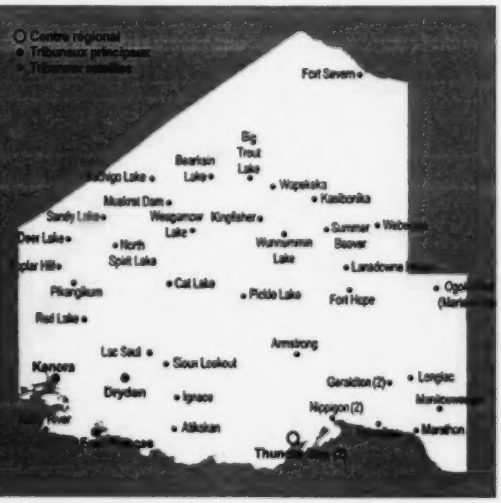

interprètes accrédités de langues ojibwa et oji-cri sera désormais assurée dans tout le Nord-Ouest.

La Division des services aux tribunaux a embauché à plein temps un interprète Ojibwa qui voyagera avec la cour du circuit pour assurer que les Premières nations aient accès au système judiciaire dans les cours satellites. Le rôle de l'interprète est de fournir des services de traduction pendant les procédures judiciaires et de servir de mentor aux interprètes de la communauté.

Plusieurs projets d'amélioration au niveau de la sécurité et de l'accessibilité ont été entrepris dans chacun des palais de justice principaux de la région. La sécurité pour les magistrats et pour le public a été accrue et des améliorations ont été apportées à chacun des tribunaux de Thunder Bay pour résoudre les problèmes d'accessibilité publique et pour se conformer à la *Loi de 2001 sur les personnes handicapées de l'Ontario*. De plus, des dispositifs *Phonic Ear* et des systèmes d'amplification de la voix ont été installés dans des tribunaux de la région Nord-Ouest.

Un projet de gestion des biens a été complété; il visait à analyser chacun des tribunaux principaux et des tribunaux satellites pour identifier les besoins en matière de programme et de commodités. Ce merveilleux outil s'est aussi montré indispensable pour établir les renseignements de base relatifs à chacune des installations et il facilitera la planification des besoins futurs. Une étude de planification d'un nouveau palais de justice à Thunder Bay a aussi été complétée en 2006-2007.

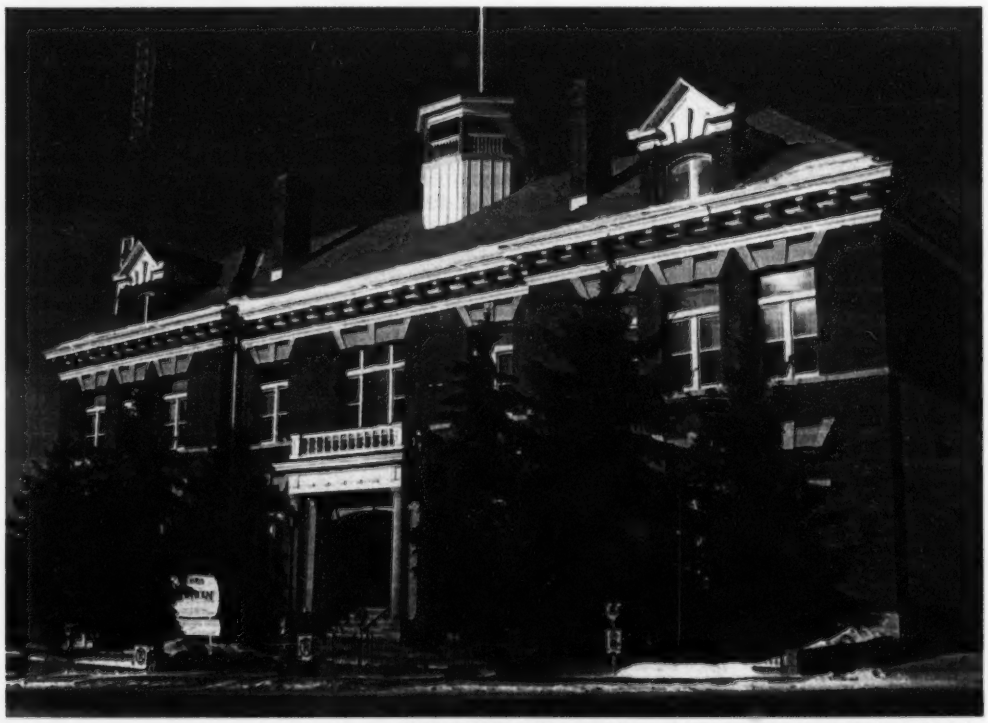

Palais de justice de Kenora — Cour supérieure de justice, Cour de justice de l'Ontario

Portrait de la région de Toronto

Directrice de l'administration des tribunaux de la région de Toronto Susan Lee

La région de Toronto dessert les citoyens de la ville de Toronto. Avec ses 2,5 millions d'habitants, cette région possède la plus forte densité de population de toutes les régions de la DST. La population a une grande diversité ethnique, puisque un immigrant sur quatre qui s'établit au Canada choisit d'habiter la ville de Toronto.

La région de Toronto est composée de palais de justice très achalandés et de participants clés au système judiciaire, notamment : la Cour d'appel de l'Ontario, les bureaux des juges en chef, l'Assemblée législative de l'Ontario, les bureaux du Barreau du Haut-Canada et plusieurs des plus grandes firmes d'avocats de la province. La région administre aussi le premier tribunal électronique de l'Ontario pour les causes de nature commerciale ou les causes civiles qui ne sont pas plaidées devant jury.

En janvier 2006, dans le cadre de la stratégie du gouvernement de l'Ontario de lutte contre les armes à feu et les bandes criminalisées, plusieurs mesures législatives et initiatives issues des communautés ont été annoncées dans le but d'enrayer la violence armée. Afin d'appuyer ces initiatives, les palais de justice de Toronto ont été réaménagés pour répondre aux exigences additionnelles en matière de fonctionnement et de sécurité.

La construction d'une salle d'audience pour les crimes majeurs au 361, avenue University a débuté en mars 2006, pour se terminer le 30 novembre de la même année. La construction d'une salle d'audience au 2201, avenue Finch a commencé en janvier 2007 et devrait être finie à l'automne 2007.

La plupart des tribunaux civils situés au 361, rue University ont été déménagés dans de nouveaux locaux plus vastes au 330, avenue University, et ce, afin de regrouper et d'isoler les affaires de droit civil et de droit commercial des autres tribunaux, et pour faire place aux nouveaux tribunaux en matière de crimes majeurs, situés au 361, avenue University. Un total de neuf nouveaux tribunaux de droit civil ont ouvert leurs portes le 11 septembre 2006, pour rendre le système de justice plus accessible et pour mieux servir le public.

Cinq tribunaux de droit de la famille de la Cour de justice de l'Ontario sont toujours actifs au 311, rue Jarvis, au centre-ville de Toronto. Dans le but d'aider au regroupement partiel des autres tribunaux de droit de la famille de Toronto, d'importantes rénovations ont

Statistiques pour la région de Toronto

Centre régional : 720, rue Bay
Population : 2 503 281 habitants
Superficie : 630 km²
Densité de population : 3 973,5 habitants/km²
Tribunaux principaux : 11
Tribunaux satellites : 0
Total des tribunaux : 11

Les statistiques démographiques proviennent des résultats du Recensement de 2006 de Statistique Canada.

été effectuées aux installations du 47, avenue Sheppard Est, et ce, afin de répondre aux besoins des tribunaux de droit de la famille qui étaient situés au 1911, avenue Eglington Est, et de les déménager.

Le projet de construction du palais de justice de Scarborough comprenait la conversion de deux tribunaux vacants de droit de la famille en tribunaux pénaux; ceci impliquait la construction de cellules de détention provisoire supplémentaires et d'espaces connexes pour répondre aux besoins croissants de la population et du nombre de cas à traiter. L'espace est devenu disponible en 2005 lors du déménagement des tribunaux de droit de la famille au 47, avenue Sheppard Est. Il est prévu que ce projet sera complété à l'automne 2007.

La Cour des petites créances de Toronto a offert des conseils d'ordre juridique, deux jours par semaine, pour les coplaidants non représentés; d'une durée d'un an, ce projet pilote de *Pro Bono Law Ontario* a été lancé en juillet 2006.

La Cour d'appel de l'Ontario, au Osgoode Hall de Toronto

Portrait de la région Ouest

Directeur de l'administration des tribunaux de la région Ouest, Len Griffiths

La région Ouest couvre trois régions judiciaires de la Cour supérieure et est composée de grands centres urbains et de régions rurales agricoles. La région Ouest a une superficie d'environ 33 000 kilomètres carrés et est desservie par 18 tribunaux principaux et 6 tribunaux satellites.

La région comprend les villes de Sarnia et Windsor, qui sont des points de passage frontaliers importants entre le Canada et les États-Unis. Le Central Jury Office de l'Ontario se trouve à London et est chargé d'administrer la sélection des tableaux des jurés pour les tribunaux de la province. Le palais de justice de London, où sont également traitées les affaires judiciaires de l'ensemble de la région entendues les fins de semaine et les jours fériés, utilise abondamment la technologie de vidéoconférence.

De nouvelles initiatives visant à moderniser les installations des tribunaux et à améliorer la prestation des services judiciaires ont été entreprises dans la région Ouest. Dans le cadre de ReNouveau Ontario, plan quinquennal d'investissements stratégiques dans les infrastructures mis de l'avant par le gouvernement, la région Ouest a bénéficié d'un financement de dépenses en capital secondaire de près de 1,2 million de dollars en 2005-2006, ce qui permettra de compléter plus de 50 projets, incluant la sécurité et d'autres projets d'amélioration nécessaires au fonctionnement de la plupart des tribunaux principaux.

La région a poursuivi ses efforts de collaboration avec tous les intervenants judiciaires pour découvrir des approches novatrices qui répondent aux besoins en matière de tribunaux modernes, sécuritaires et accessibles. Quatre grands projets d'immobilisations ont été entrepris dans la région : le projet de palais de justice polyvalent à Waterloo, le projet de palais de justice polyvalent à St. Thomas, un projet d'adaptation majeure à London et le projet d'adaptation aux normes de sécurité à Sarnia.

Les études portant sur la planification d'installation de palais de justice polyvalents à Waterloo et St Thomas sont terminées. La prochaine étape consistera à décider de l'emplacement de ces palais de justice.

La première phase d'un projet d'immobilisations pluriannuel au palais de justice de London est terminée, et elle comprenait un projet d'amélioration de plusieurs bâtiments, incluant une nouvelle aire

Statistiques de la région Ouest

Centre régional : London
Population : 2 210 610 habitants
Superficie : 32 789 km²
Densité de population : 67,4 habitants/km²
Tribunaux principaux : 18
Tribunaux satellites : 6
Total des tribunaux : 24

Les statistiques démographiques proviennent des résultats du Recensement de 2006 de Statistique Canada.

réservée aux cellules et l'agrandissement de la bibliothèque de la Middlesex Law Association. La seconde phase a été lancée et comprendre une nouvelle bibliothèque judiciaire, des chambres de juges et des salles de réunion.

Afin d'améliorer la sécurité, le ministère a annoncé des plans d'investissement de 2,7 millions de dollars sur quatre ans dans le cadre du projet d'adaptation aux normes de sécurité de Sarnia. Le projet a débuté par la construction d'une nouvelle entrée principale sécuritaire. Une étude sur le projet d'aménagement du palais de justice pour l'évaluation des besoins à long terme a été complétée au printemps 2007.

Plusieurs palais de justice de la région Ouest ont amélioré la sûreté des tribunaux avec la modernisation des systèmes de sécurité incluant l'installation de caméras numériques de surveillance, de systèmes d'avertisseurs sans fil, de portes sécuritaires et de vitrages de sécurité pour les comptoirs. La ville de Windsor a procédé à une analyse de risque pour la sécurité en milieu de travail et a lancé un projet pilote nommé « Prévenir et contrer le harcèlement psychologique en milieu de travail ».

Un tribunal spécialisé en santé mentale a ouvert ses portes à Kitchener à l'automne 2005. Dans le but de résoudre le problème du nombre croissant de cas de protection de l'enfance, les villes de Windsor/Chatham et de Kitchener/Guelph sont devenues deux des six juridictions de la province à se doter d'un tribunal pilote et d'un Comité de liaison avec les collectivités pour identifier les problèmes concernant la protection de l'enfance et d'y remédier.

De plus, un nouveau système BREFS - un index des brefs d'exécution - a été mis en place dans toutes les cours. Goderich a été un site pilote pour le nouveau système BREFS, préalablement à l'installation de celui-ci dans toute la province. En faisant passer la gestion du système BREFS à un système Web simple, plus fiable et efficace, les personnes qui fréquentent les tribunaux seront assurées de services efficients de haute qualité.

Des Plans de poursuite des activités ont été mis en place dans tous les tribunaux, afin d'assurer le fonctionnement sans interruption de l'activité judiciaire dans les cas d'urgence ou de conflit de travail.

Un cours de mise à jour pour le perfectionnement et la formation du personnel d'une durée de cinq jours et portant sur le système informatique du tribunal provincial a été dispensé à 25 employés régionaux par cinq de leurs collègues. De plus, on a offert des ateliers de perfectionnement professionnel d'une demi-journée à travers la région.

Kitchener — Cour supérieure de justice

Directrices et directeurs ministériels

La direction de la planification ministérielle, la Loi sur les infractions provinciales et la Direction de la planification ministérielle, la Direction des politiques et des programmes en matière de droit criminel, la Direction des politiques et des programmes en matière de droit civil, la Direction des politiques et des programmes en matière de droit de la famille, la Direction des solutions technologiques, et le projet de revitalisation de la main-d'œuvre, sont administrés par les directrices et les directeurs ministériels qui relèvent de la sous-procureure générale adjointe.

Soutien interne

La direction de la planification ministérielle est responsable :

- de procéder à la planification financière et à la planification des effectifs;
- de fournir, pour la Division, du soutien en matière de ressources humaines et de relations de travail;
- de procéder à la planification des installations;
- de coordonner les communications destinées au public;
- d'élaborer une politique opérationnelle et de fournir des programmes de soutien pour l'administration des tribunaux;
- de gérer les projets spéciaux (comme l'analyse des transcriptions des délibérations des tribunaux).

La Loi sur les infractions provinciales et la Direction de la planification ministérielle ont la responsabilité :

- de superviser, fournir du soutien stratégique et opérationnel, et agir comme agent de liaison avec les partenaires municipaux pour les affaires liées à la Loi sur les infractions provinciales;
- d' assurer la planification stratégique;
- d'établir des mesures de rendement pour la Division;
- d'assurer la gestion de l'information, y compris les statistiques sur les activités des tribunaux;
- de fournir des services de recherche; et
- de soutenir la prestation des services civils d'application de la loi.

La Direction des politiques et des programmes en matière de droit criminel a la responsabilité :

- d'élaborer, mettre en œuvre et gérer les initiatives en matière de législation, de réglementation et d'administration qui concernent le système de justice pénale;
- de fournir un soutien en matière de politiques et de programmes au personnel des tribunaux de droit criminel;
- de fournir un soutien et des avis juridiques à la haute direction sur les questions concernant les affaires de droit criminel;
- d'assurer le soutien des initiatives émanant de la Division du droit criminel du ministère;
- de soutenir le processus de nomination des juges, des juges de paix, des commissaires et des notaires.

La Direction des politiques et des programmes en matière de droit civil a la responsabilité :

- d'élaborer, mettre en œuvre et gérer les initiatives en matière de législation, de réglementation et d'administration qui concernent le système de justice civile;
- de fournir un soutien en matière de politiques et de programmes au personnel des tribunaux de droit civil;
- de fournir un soutien et des avis juridiques à la haute direction sur les questions concernant les affaires de droit civil;
- de participer au Comité des règles en matière civile;
- d'élaborer, mettre en œuvre et gérer des stratégies de réforme de la justice civile pour réduire les frais et les délais dans le système judiciaire.

La Direction des politiques et des programmes en matière de droit de la famille a la responsabilité :

- d'élaborer, mettre en œuvre et gérer les initiatives en matière de législation, de réglementation et d'administration qui concernent le système de justice en matière de droit de la famille;
- de fournir un soutien en matière de politiques et de programmes au personnel des tribunaux de droit de la famille;
- de fournir un soutien et des avis juridiques à la haute direction sur les questions concernant les affaires de droit de la famille;
- d'élaborer, mettre en œuvre et gérer des stratégies de réforme de la justice en matière de droit de la famille pour réduire les frais et les délais dans le système judiciaire;
- de gérer les services de médiation familiale et les services d'information de la Cour de la famille de la Cour supérieure de justice;
- de participer aux comités fédéraux-provinciaux-territoriaux en matière de droit de la famille et au comité des règles en matière de droit de la famille;
- de négocier et surveiller le financement fédéral des services de justice à la famille.

La Direction des solutions technologiques a la responsabilité :

- de procéder à la planification stratégique, au développement, à la gestion et à l'exécution à grande échelle d'initiatives complexes à la gestion de l'information et à la réorganisation des activités, pour soutenir le plan pluriannuel de la DST en matière d'éléments de technlogie de l'information;
- de procéder à la planification, au développement et à la mise en place d'outils et de structures électroniques afin d'appuyer le personnel et les activités qui permettent au ministère d'atteindre ses objectifs de modernisation du système judiciaire;
- d'assurer la liaison avec les directions et les Services informatiques intégrés en matière de justice de la DST, afin de fournir une orientation permettant d'identifier, d'élaborer et de mettre en œuvre des services et des solutions en matière de technologie de l'information qui soutiennent les efforts de la Division;
- de gérer l'acquisition des appareils et des logiciels de la DST en matière de technologie de l'information.

Le projet de revitalisation de la main-d'œuvre a la responsabilité :

- de négocier avec le Syndicat des employées et employés de la fonction publique de l'Ontario (SEFPO) dans le cadre du protocole d'accord en matière de services d'aide judiciaire (Annexe 32 de la convention collective du SEFPO);
- d'élaborer, mettre en œuvre et gérer le processus de conversion des postes en vertu de l'Annexe 32;
- de fournir du soutien aux gestionnaires des tribunaux dans le cadre de la mise en œuvre de l'Annexe 32, qui comprend les volets formation, technologie et communication;
- de gérer un processus unique de résolution de conflit dans le cadre de l'Annexe 32;

Photo du haut : London — Cour supérieure de justice, Cour de justice de l'Ontario

Photo du bas : Orangeville — Cour supérieure de justice, Cour de justice de l'Ontario

Soutien interne 2005 - 2006

Directrice
Direction de la planification ministérielle
Sandra Wain

Directrice
Direction des politiques et des programmes en matière de droit criminel
Tara Dier

Directrice
Direction des politiques et des programmes en matière de droit civil et de droit de la famille
Ann Merritt

Directeur
Direction des solutions technologiques
Chris Walpole

Directeur
Projet de revitalisation de la main-d'œuvre
Michael Uhlmann

North Bay — Cour supérieure de justice, Cour de justice de l'Ontario

Directrice
Direction de la planification ministérielle
Lynn Norris

Directrice
Loi sur les infractions provinciales et Direction de la planification ministérielle
Directrice (A)
Direction des politiques et des programmes en matière de droit criminel
Diana Hunt

Directrice (A)
Direction des politiques et des programmes en matière de droit civil
Susan Charendoff

Directrice (A)
Direction des politiques et des programmes en matière de droit de la famille
Anne Marie Predko

Directeur
Direction des solutions technologiques
Chris Walpole

Directeur (A)
Projet de revitalisation de la main-d'œuvre
Shaun Joy

Cayuga — Cour supérieure de justice, Cour de justice de l'Ontario

Chapitre 2
Introduction aux tribunaux de l'Ontario

La *Loi sur les tribunaux judiciaires* de l'Ontario constitue le cadre de la structure des tribunaux de la province. La *Loi* établit la compétence des trois cours provinciales : la Cour d'appel de l'Ontario, la Cour supérieure de justice et la Cour de justice de l'Ontario.

La Cour d'appel de l'Ontario

La Cour d'appel de l'Ontario est le plus haut tribunal d'archives de la province. Elle entend :

- les appels en droit criminel pour les infractions majeures;
- les appels au civil de décisions rendues par la Cour supérieur
- les appels visant des jeunes;
- les appels de certaines décisions rendues par la Cour divisionnaire; et
- les appels des détenus (les audiences ont lieu un mois sur deux à Kingston et mensuellement à Toronto).

La Cour d'appel siège à Osgoode Hall, à Toronto. Elle se compose d'un juge en chef de l'Ontario nommé par le gouvernement fédéral, d'un juge en chef adjoint de l'Ontario et de 19 autres juges réguliers auxquels s'ajoute un nombre variable de juges surnuméraires. Les appels sont entendus par trois juges. On peut interjeter appel auprès de la Cour suprême du Canada des décisions rendues par la Cour d'appel.

La Cour supérieure de justice

La Cour supérieure de justice entend :

- les poursuites en droit criminel pour les infractions majeures;
- certaines poursuites en droit criminel visant des jeunes;
- les appels en matière de déclaration sommaire de culpabilité de la Cour de justice de l'Ontario;
- les révisions en matière de mises en liberté sous caution;
- les actions civiles (les actions civiles portant sur une somme inférieure à 10 000 $ relèvent de la Cour des petites créances, une division de la Cour supérieure); et
- les affaires de droit de la famille portant sur une demande de divorce, une revendication sur les biens, une demande de pension alimentaire pour enfants et conjoint et une demande pour obtenir la garde des enfants et le droit de visite (là où il y a une Cour de la famille de la Cour supérieure de justice, parfois appelée Cour unifiée de la famille, la Cour supérieure entend toutes les affaires de droit de la famille).

La Cour supérieure de justice siège dans 49 emplacements permanents en Ontario. Elle est dirigée par un juge en chef, un juge en chef adjoint, et par des juges régionaux principaux qui supervisent l'inscription des causes au rôle et les questions judiciaires dans leur région. Le juge principal de la Cour de la famille conseille le juge en chef sur les affaires connexes au droit de la famille. De plus, la plupart des palais de justice de l'Ontario comptent aussi un juge administratif local qui supervise les questions d'administration judiciaire à cet endroit précis.

La Cour divisionnaire

La Cour divisionnaire est une division de la Cour supérieure de justice qui entend :

- les appels et les révisions des décisions rendues par les commissions du gouvernement, les tribunaux et les organismes; et
- certains appels en matière civile portant sur des montants inférieurs à 25 000 $.

La Cour divisionnaire siège dans différents endroits de la province et se compose de un ou trois juges en fonction du type d'instance. Elle comprend le juge en chef de la Cour supérieure de justice, le juge en chef adjoint de la Cour supérieure de justice et d'autres juges de la Cour supérieure de justice nommés à la Cour divisionnaire.

La Cour de la famille
Dans certaines régions, une Cour de la famille de la Cour supérieure de justice a été établie pour entendre toutes les affaires de droit de la famille, y compris les demandes de divorce, les demandes de séparation de biens, les questions touchant la protection des enfants, l'adoption, les demandes de pension alimentaire pour enfants et conjoint et les affaires portant sur la garde d'enfants et le droit de visite. Les services spéciaux fournis par la Cour de la famille comprennent les centres d'information sur le droit de la famille, les centres de visites surveillées, les services de médiation et les séances d'information pour les parents.

Il y a une Cour de la famille dans 17 municipalités de la province. En l'absence d'une telle cour, la compétence sur les affaires de droit de la famille est répartie entre la Cour supérieure de justice et la Cour de justice de l'Ontario.

La Cour des petites créances
La Cour des petites créances est une division de la Cour supérieure de justice. Elle entend les actions intentées au civil pour des montants ne dépassant pas 10 000 $. Certains juges de la Cour des petites créances sont nommés en permanence, mais la Cour est habituellement présidée par des avocats chevronnés qui sont nommés pour agir comme juges suppléants.

La Cour de justice de l'Ontario

Toutes les causes de droit criminel sont instruites à la Cour de justice de l'Ontario et plus de 95 % se règlent à cette cour. Les juges et les juges de paix de la Cour de l'Ontario siègent dans plus de 170 palais de justice de la province. Les juges de la cour entendent les causes suivantes :

- les poursuites intentées au criminel pour des infractions majeures et des déclarations de culpabilité sommaires;
- la plupart des poursuites en matière criminelle visant des jeunes;
- les appels de décisions rendues par les juges de paix en vertu de la *Loi sur les infractions provinciales;* et
- les requêtes portant sur la protection des enfants, les affaires de droit de la famille comportant des requêtes pour obtenir la garde des enfants, le droit de visite, une pension alimentaire et les requêtes d'adoption, dans les régions où il n'y a pas de Cour de la famille de la Cour supérieure de justice.

Les juges de paix entendent ce qui suit :

- Les enquêtes sur le cautionnement
- Les poursuites intentées pour des infractions provinciales

La cour est dirigée par un juge en chef, un juge en chef adjoint, un juge en chef adjoint/coordonnateur des juges de paix, des juges principaux régionaux et des juges de paix principaux régionaux. La plupart des palais de justice de l'Ontario comptent également un juge administratif local qui supervise les aspects judiciaires de la cour qui se déroule à cet endroit.

« Il est important de répéter qu'un des piliers fondamentaux de notre démocratie requiert que les Canadiens reçoivent des moyens de résoudre leurs conflits pacifiquement et dans des délais raisonnables devant un décideur indépendant et impartial, et que ce processus soit accessible à chacun en termes de coût et de complexité. » [Traduction]

Allocution du juge en chef McMurtry à l'occasion de la rentrée des tribunaux en janvier 2007

La magistrature
2005-2006 et 2006-2007

Juge en chef de l'Ontario
L'honorable
R. ROY McMURTRY

Juge en chef adjoint de l'Ontario
L'honorable
DENNIS R. O'CONNOR

Juge en chef de la Cour supérieure de justice
L'honorable
HEATHER FORSTER SMITH

Juge en chef adjoint de la Cour supérieure de justice
L'honorable
J. DOUGLAS CUNNINGHAM

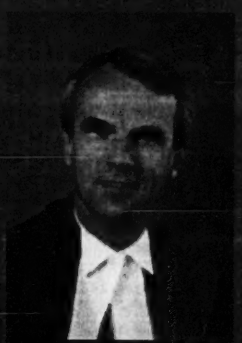

Juge en chef de la Cour de justice de l'Ontario
L'honorable
BRIAN W. LENNOX

Juge en chef adjoint de la Cour de justice de l'Ontario
L'honorable
J. DAVID WAKE
(Fin du mandat le 4 mai 2005)

Juge en chef adjoint de la Cour de justice de l'Ontario
L'honorable
ANNEMARIE E. BONKALO
(Nommée
le 18 mai 2005)

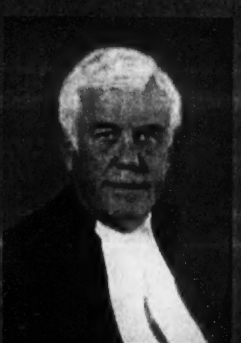

Juge en chef adjoint de la Cour de justice de l'Ontario coordonnateur des juges de paix
L'honorable
DONALD A. EBBS

Effectif judiciaire (au 31 mars 2007)

Cour	Responsable judiciaire	Effectif
Cour d'appel de l'Ontario	Juges de la Cour d'appel de l'Ontario	24
Cour supérieure de justice	Juges de la Cour supérieure de justice	230
	Judges of the Superior Court of Justice (à plein temps	73
	Juges de la Cour des petites créances (à plein temps)	2
	Juges de la Cour des petites créances (à temps partiel)	2
	Juges suppléants de la Cour des petites créances	421
	Protonotaires traditionnels (à plein temps)	1
	Protonotaires traditionnels (temps partiel)	3
	Protonotaires de la gestion des causes	16
Cour de justice de l'Ontario	Juges de la Cour de justice de l'Ontario (à plein temps)	286
	Juges de la Cour de justice de l'Ontario (temps partiel)	40
	Juges de paix	308
	Juges de paix (mandatés sur une base journalière)	26

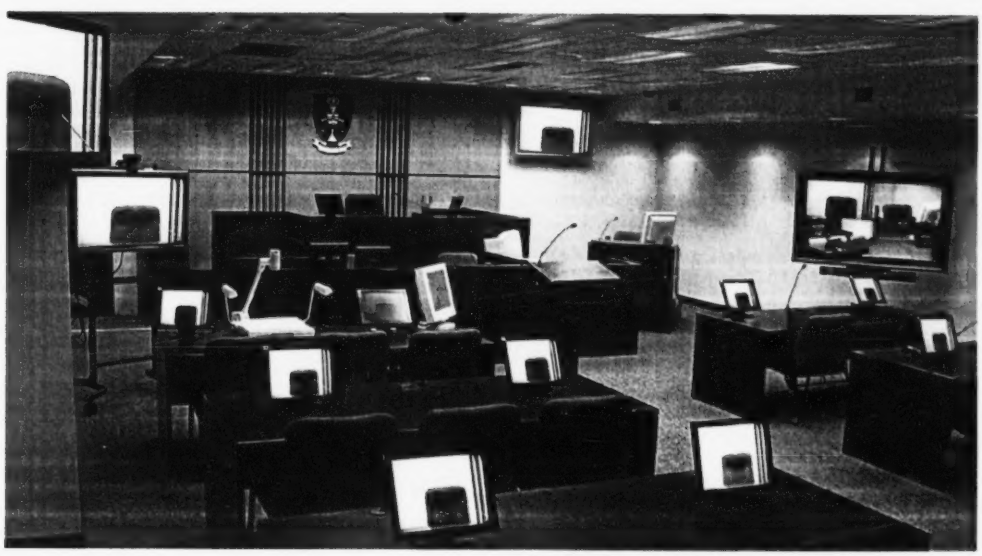

Cour supérieure de justice de Toronto, 393 University - Tribunal E

Chapitre 3
Activités des tribunaux en 2005-2006 et 2006-2007

Les données statistiques sur les activités des tribunaux sont extraites de plusieurs des systèmes opérationnels utilisés en Ontario. Les statistiques sur la criminalité de la Cour de justice de l'Ontario d'un système proviennent appelé RIII. Les données statistiques des autres tribunaux proviennent du système SUSTAIN et du nouveau système FRANK.

Le système de suivi des causes FRANK a été élaboré comme système opérationnel pour les tribunaux de l'Ontario. Le système recueille les données et facilite les activités de suivi pour les audiences de la Cour supérieure de justice en matière de droit civil, de droit familial, des petites créances et de droit pénal. Trois palais de justice n'utilisent pas encore le système de suivi des causes FRANK : les Cours supérieures de justice de Toronto, de Windsor et d'Ottawa. Ces palais de justice utilisaient un ancien système électronique – SUSTAIN – et effectueront la transition vers FRANK au cours des deux prochaines années.

Les données combinées des systèmes FRANK et SUSTAIN à l'échelle de la province sont disponibles depuis le 1er avril 2005 et ont remplacé la cueillette manuelle de données pour les tribunaux de droit civil et de la famille, de la Cour des petites créances et du droit pénal instruits autrefois à la Cour supérieure de justice. Les statistiques plus anciennes provenant de données recueillies manuellement ne sont pas compatibles avec le format des données du nouveau système. Les seules données applicables des différents domaines de pratique présentées dans ce rapport ne concernent donc que les années 2005-2006 et 2006-2007. Les tendances calculées sur une période de cinq ans seront à nouveau disponibles à partir de l'exercice financier 2010-2011.

L'analyse suivante souligne certaines des tendances des différents domaines de pratique actuellement suivies par la DST. Des renseignements et des définitions supplémentaires sont présentés dans l'Annexe B.

Nouvelles affaires reçues

En 2006-2007, les affaires de nature criminelle représentaient plus de la moitié de tous les nouveaux procès, les autres étant réparties presque également entre les affaires de droit civil, de droit de la famille et de petites créances.

Nouvelles affaires reçues par domaine de pratique
D'avril 2006 à mars 2007

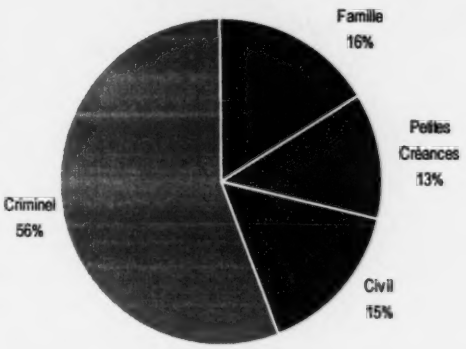

Les tribunaux de droit criminel - La Cour de justice de l'Ontario

Accusations reçues, décisions rendues, accusations en instance

Tous les dossiers de nature criminelle sont d'abord déposés à la Cour de justice de l'Ontario et la plupart des décisions sont rendues par cette Cour. Certaines accusations se rendent à la Cour supérieure de justice par voie de mise en accusation.

En 2006-2007, la Cour de justice de l'Ontario a reçu près de 600 000 dossiers d'accusation de nature criminelle.

En 2006-2007, les accusations en vertu du Code criminel du Canada touchant des adultes représentaient 77,2 % du total des accusations reçues, alors que les accusations visant des adultes en vertu d'une loi fédérale s'élevaient à 8,8 % et les accusations visant des jeunes à 14,0 %.

Au cours des cinq derniers exercices, le nombre d'accusations reçues a augmenté de 9,4 %. Le nombre d'accusations visant des adultes en vertu *du Code criminel canadien* a augmenté de 16,4 %, alors que le nombre d'accusations visant des jeunes a reculé de 16 %.

L'an dernier, la Cour a rendu une décision à l'égard de 8 % de plus d'accusations qu'en 2002-2003; les accusations portées contre des adultes en vertu du Code criminel du Canada et d'une loi fédérale représentaient la plus grande partie de l'augmentation des accusations (augmentations respectives de 15 % et 5 %).

Le nombre d'accusations en instance en 2006-2007 était supérieur de 17 % à ce qu'il était en 2002-2003. Au cours des cinq dernières années, le nombre d'accusations en instance relativement à des accusations portées contre des adultes en vertu du Code criminel du Canada et d'une loi fédérale a augmenté respectivement de 21 % et de 12 %.

Événements

Un événement est une comparution devant le tribunal. Au cours des cinq dernières années, le nombre d'événements entendus à la Cour de justice de l'Ontario a augmenté de 34 %.

Accusations reçues, décisions rendues, accusations \ en instance, en Cour de justice de l'Ontario, de 2002-2003 à 2006-2007

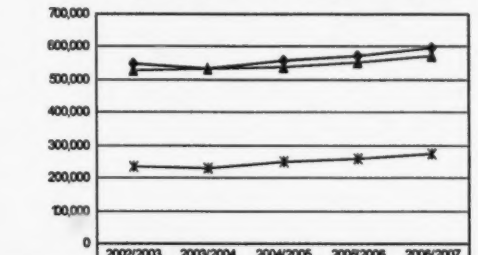

	2002/2003	2003/2004	2004/2005	2005/2006	2006/2007
Reçues	546,547	533,451	555,370	573,644	598,037
%d'écart					+9.4%
Rendues	528,637	534,825	539,572	551,868	571,181
%d'écart					+8.0%
En instance	235,271	230,106	249,987	258,335	274,973
%d'écart					+16.9%

Pourcentage d'accusations reçues par loi à la Cour de justice de l'Ontario, de 2002-2003 à 2006-2007

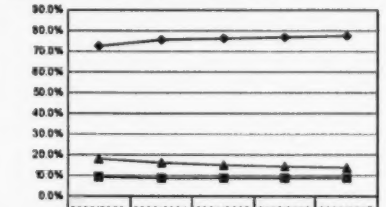

	2002/2003	2003/2004	2004/2005	2005/2006	2006/2007
Code criminel du Canada - Adultes	72.6%	75.5%	76.6%	76.8%	77.2%
Accusations en vertu d'une loi fédérale	9.2%	8.5%	8.6%	8.7%	8.8%
Accusations visant des jeunes	18.2%	16.0%	14.8%	14.5%	14.0%

Événements entendus au criminel à la Cour de justice de l'Ontario, de 2002-2003 à 2006-2007

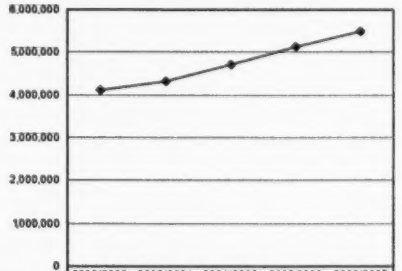

	2002/2003	2003/2004	2004/2005	2005/2006	2006/2007
Événements entendus	4,090,351	4,320,306	4,696,670	5,120,047	5,488,816
%d'écart					+34.2%

Le calcul du nombre d'événements entendus au criminel à la Cour de justice de l'Ontario comprend chaque accusation portée devant le tribunal. Par exemple, si une personne a été accusée de deux infractions, la base de données des tribunaux indique deux événements pour chaque comparution devant le tribunal.

Heures d'activité des salles d'audience

À l'échelle de la province, le nombre d'heures d'activité des salles d'audience a augmenté de 8 % au cours des cinq dernières années.

Les heures d'activité correspondent aux heures d'utilisation des salles; il ne s'agit pas des heures de travail du personnel des tribunaux et des officiers de justice.

Les tribunaux de droit criminel - La Cour supérieure de justice

Accusations reçues, décisions rendues, accusations en instance

En 2006-2007, la Cour supérieure de justice a reçu 4,297 causes de nature criminelle et a rendu 3,849 décisions (actes d'accusation et appels). Les accusations reçues et les décisions rendues ont diminué au cours des deux dernières années (respectivement de 11 % et de 7 %).

En mars 2007, 4,331 procédures pénales étaient en instance.

Heures d'activité des salles d'audience

Au cours des deux dernières années, le nombre d'heures d'activité des salles a augmenté de 3 %.

Les heures d'activité correspondent aux heures d'utilisation des salles; il ne s'agit pas des heures de travail du personnel des tribunaux et des officiers de justice.

Les tribunaux de droit civil

Nouvelles affaires

En 2006-2007, 82 107 nouvelles affaires de droit civil ont été reçues à la Cour supérieure de justice, en hausse de 4 % par rapport à 2005-2006. Près de 1200 de ces affaires ont été entendues à la Cour divisionnaire.

Événements entendus

Au cours des deux dernières années, le nombre d'événements de nature civile entendus a diminué de 3 %.

Programme de médiation

La médiation obligatoire fait partie de la gestion des causes civiles à Toronto*, Ottawa et Windsor. Les taux de règlement total pour les causes renvoyées à la médiation obligatoire se sont maintenus à 40 % environ.

**Remarque : à ce moment, les statistiques pour Toronto ne sont pas disponibles.*

Affaires instruites, décisions rendues, affaires en instance à la Cour supérieure de justice (droit pénal)

	Affaires instruites	Décisions rendues	Affaires en instance
2005/2006	4,837	4,147	
2006/2007	4,297	3,849	4,331
%d'écart	-11.2%	-7.2%	

Nouvelles affaires en Cour supérieure de justice (droit civil)

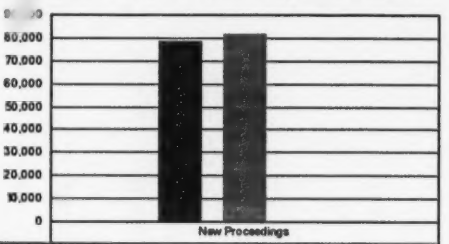

	New Proceedings
2005/2006	78,898
2006/2007	82,107
%d'écart	+4.1%

Événements entendus en Cour supérieure de justice (droit civil)

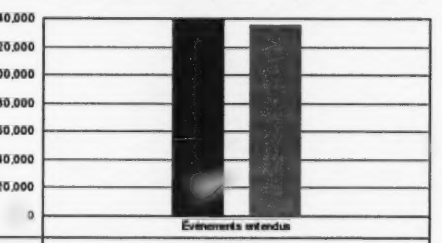

	Événements entendus
2005/2006	140,276
2006/2007	136,375
%d'écart	-2.8%

Taux de règlement par médiation des causes civiles à Ottawa et à Windsor, de 2002-2003 à 2006-2007

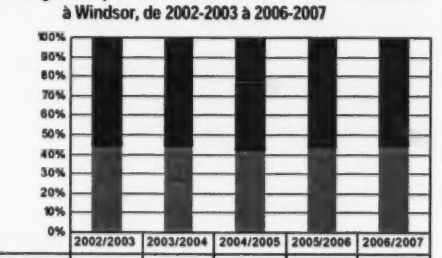

	2002/2003	2003/2004	2004/2005	2005/2006	2006/2007
Aucun règlement	53.2%	52.4%	58.0%	54.9%	55.4%
Règlement partiel	2.8%	3.3%	2.1%	1.6%	0.7%
Règlement	44.0%	44.4%	41.9%	43.5%	44.0%

Heures d'activité des salles d'audience

Le nombre d'heures d'activité des salles d'audience a diminué de 9,3 % depuis 2005-2006.

Les heures d'activité correspondent aux heures d'utilisation des salles; il ne s'agit pas des heures de travail du personnel des tribunaux et des officiers de justice.

Les tribunaux de droit de la famille

Aperçu des affaires en droit de la famille

Les affaires en droit de la famille sont entendues à la Cour supérieure de justice, à la Section des Cours de la famille de la Cour supérieure de justice, et à la Cour de justice de l'Ontario. Une Cour de la famille a été instaurée dans 17 tribunaux afin d'entendre toutes les causes de droit de la famille. Il existe des Cours de la famille dans tous les tribunaux de la région Centre-Est, dans la plupart des tribunaux de la région Est, et dans un nombre restreint de tribunaux des régions Centre-Ouest et Ouest.

Nouvelles affaires

En 2006/2007, les tribunaux de droit de la famille ont reçu 88 174 nouvelles causes en droit de la famille. De ce nombre, 13 086 (15 %) étaient des affaires intéressant la protection de l'enfance en vertu de la Loi sur les services à l'enfance et à la famille (appelée ci-après LSEF). Le nombre total de nouvelles affaires en droit de la famille a diminué de 3 % depuis 2005/2006 et les nouvelles affaires en matière de protection de l'enfance ont diminué de 6 %.

Événements entendus

En 2006-2007, 303 033 événements ont été entendus dans les cours de la famille, dont 25 % étaient des événements qui touchaient à des affaires de protection de l'enfance. Le nombre total d'événements entendus dans les affaires de droit de la famille de la dernière année est demeuré relativement stable, alors que le nombre d'événements entendus dans les affaires de protection de l'enfance a légèrement reculé.

Temps nécessaire pour rendre une décision en matière d'affaires de protection de l'enfance

Au cours de la dernière année, le pourcentage d'affaires en matière de protection de l'enfance pour lesquelles la décision a été rendue après plus de quatre mois a légèrement augmenté.

Nouvelles affaires en droit de la famille à la Cour supérieure de justice, à la Cour de la famille de la Cour supérieure de justice, et à la Cour de justice de l'Ontario

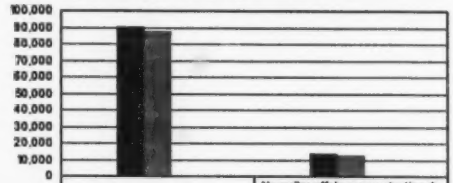

	Nouvelles affaires totales	Nouvelles affaires en protection de l'enfance
2005/2006	90,762	13,979
2006/2007	88,174	13,086
%d'écart	-2.9%	-6.4%

Événements entendus en droit de la famille à la Cour supérieure de justice, à la Cour de la famille de la Cour supérieure de justice, et à la Cour de justice de l'Ontario

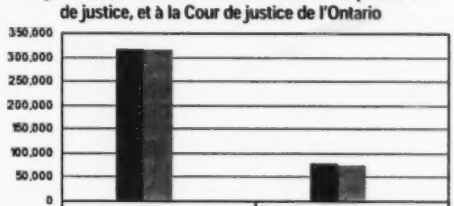

	Nouvelles affaires totales	Nouvelles affaires en protection de l'enfance
2005/2006	317,308	77,589
2006/2007	316,960	76,583
%d'écart	-0.1%	-1.3%

Pourcentage d'affaires en matière de protection de l'enfance où la Cour de la famille de la Cour supérieure de justice, et la Cour de justice de l'Ontario ont mis plus de quatre mois pour rendre une décision

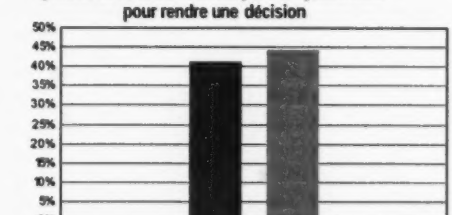

	% des cas de protection de l'enfance exigeant plus de 4 mois pour un décision
2005/2006	41%
2006/2007	44%

Taux de règlement des affaires de droit de la famille renvoyées en médiation de 2002-2003 à 2006-2007

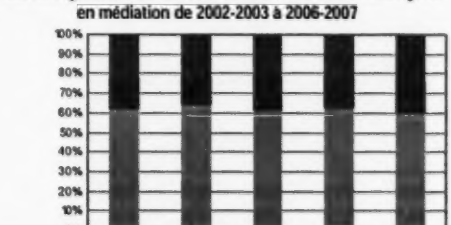

	2002/03	2003/04	2004/05	2005/06	2006/07
Aucun règlement	22%	21%	21%	21%	23%
Règlement partiel	15%	15%	15%	15%	17%
Règlement	62%	64%	61%	63%	60%

Médiation

Les taux de règlement total et partiel des affaires de droit de la famille renvoyées à la médiation sont demeurés assez stables.

Heures d'activité des salles d'audience

Le nombre d'heures d'activité des salles d'audience a été relativement stables au cours des deux dernières années.

Les heures d'activité correspondent aux heures d'utilisation des salles; il ne s'agit pas des heures de travail du personnel des tribunaux et des officiers de justice

Les tribunaux de droit de la famille - La Cour supérieure de justice

Nouvelles affaires et événements entendus

Le nombre total de nouvelles affaires reçues en droit de la famille à la Cour supérieure de justice est demeuré relativement stable au cours des deux dernières années, et le nombre des événements entendus a augmenté de 5 %.

Heures d'activité des salles d'audience

Le nombre d'heures d'activité des salles d'audience a augmenté de 3,5 % depuis 2005-2006.

Les heures d'activité correspondent aux heures d'utilisation des salles; il ne s'agit pas des heures de travail du personnel des tribunaux et des officiers de justice.

La Cour de la famille de la Cour supérieure de justice

Nouvelles affaires

Au cours des deux dernières années, le nombre total de nouvelles affaires instruites à la Cour de la famille de la Cour supérieure de justice a reculé de 3 %, et celui des affaires instruites en matière de protection de l'enfance a diminué de 6 %.

Événements entendus

Au cours des deux dernières années, le nombre total d'événements entendus en matière de droit de la famille a légèrement diminué, alors que le nombre d'événements entendus en matière de protection de l'enfance a reculé de 4 %.

Nouvelles affaires et événements entendus en droit de la famille à la Cour supérieure de justice

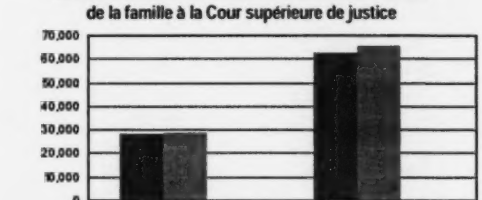

	Nouvelles affaires	Événements entendus
2005/2006	28,482	62,476
2006/2007	28,613	65,543
%d'écart	+0.5%	+4.9%

Nouvelles affaires en droit de la famille à la Cour supérieure de justice

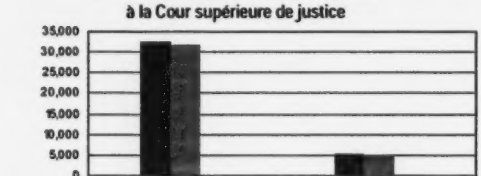

	Nouvelles affaires totales	Nouvelles affaires en protection de l'enfance
2005/2006	32,669	5,288
2006/2007	31,771	4,974
%d'écart	-2.7%	-5.9%

Événements entendus en matière de droit de la famille à la Cour de la famille de la Cour supérieure de justice

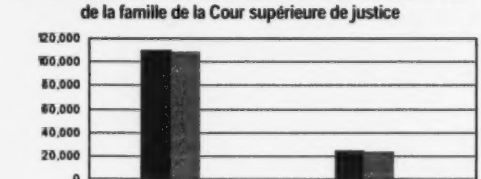

	Total des événements entendus	Événements entendus en protection de l'enfance
2005/2006	110,244	24,888
2006/2007	108,917	23,905
%d'écart	-1.2%	-3.9%

Pourcentage d'affaires en matière de protection de l'enfance pour lesquelles la Cour de la famille de la Cour supérieure de justice a mis plus de quatre mois pour rendre une décision

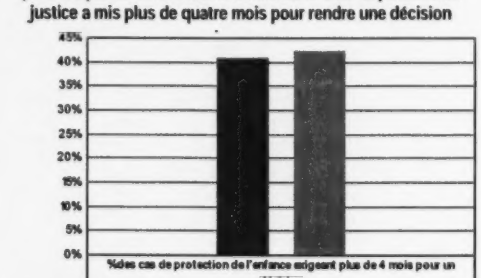

	%des cas de protection de l'enfance exigeant plus de 4 mois pour un décision
2005/2006	41%
2006/2007	42%

Temps nécessaire pour rendre une décision en matière de protection de l'enfance
Le pourcentage d'affaires en matière de protection de l'enfance dont la décision a été rendue après plus de quatre mois a légèrement augmenté

Heures d'activités des salles d'audience
Le nombre d'heures d'activité des salles d'audience a baissé de 6%.
Les heures d'activité correspondent aux heures d'utilisation des salles; il ne s'agit pas des heures de travail du personnel des tribunaux et des officiers de justice.

Les Cours de la famille - La Cour de justice de l'Ontario

Nouvelles affaires
Au cours des deux dernières années, le nombre total de nouvelles affaires en droit de la famille instruites à la Cour de justice de l'Ontario a reculé de 6 %, et les affaires instruites en matière de protection de l'enfance ont diminué de 7 %.

Événements entendus
Le nombre total d'événements entendus en droit de la famille a diminué de 1,4 %, alors que le nombre d'événements entendus en matière de protection de l'enfance est demeuré relativement stable.

Temps nécessaire pour rendre une décision en matière de protection de l'enfance
Le pourcentage d'affaires en matière de protection de l'enfance dont la décision a été rendue après plus de quatre mois est passé de 42 % en 2005-2006 à 45 % en 2006-2007.

Heures d'activité des salles d'audience
Le nombre d'heures d'activité des salles d'audience a augmenté de 4 %.

Les heures d'activité correspondent aux heures d'utilisation des salles; il ne s'agit pas des heures de travail du personnel des tribunaux et des officiers de justice.

Nouvelles affaires en droit de la famille à la Cour de justice de l'Ontario

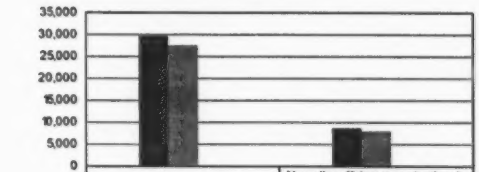

	Nouvelles affaires totales	Nouvelles affaires en protection de l'enfance
2005/2006	29,811	8,891
2006/2007	27,790	8,112
%d'écart	-6.1%	-8.7%

Événements entendus en droit de la famille à la Cour de justice de l'Ontario

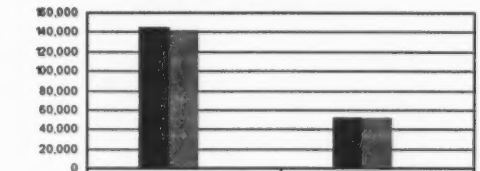

	Total des événements entendus	Événements entendus en protection de l'enfance
2005/2006	144,588	52,701
2006/2007	142,500	52,678
%d'écart	-1.4%	-0.0%

Pourcentage d'affaires en matière de protection de l'enfance où la Cour de justice de l'Ontario a mis plus de quatre mois pour rendre une décision

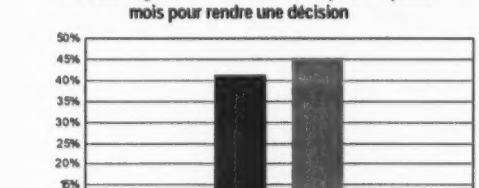

	%des cas de protection de l'enfance exigeant plus de 4 mois pour un décision
2005/2006	41%
2006/2007	45%

La Cour des petites créances

Nouvelles affaires

En matière de droit civil, plus de 45 % de toutes les nouvelles causes instruites en 2006-2007 concernaient des demandes à la Cour des petites créances.

En 2006-2007, 69 023 nouvelles causes ont été déposées en Cour des petites créances, une diminution de 8 % par rapport à l'année précédente.

Événements entendus

Au cours des deux dernières années, le nombre des événements entendus a diminué de 12 %.

Heures d'activité des salles d'audience

Le nombre d'heures d'activité des salles d'audience a diminué de 2 %.

Les heures d'activité correspondent aux heures d'utilisation des salles; il ne s'agit pas des heures de travail du personnel des tribunaux et des officiers de justice.

Nouvelles affaires à la Cour des petites créances

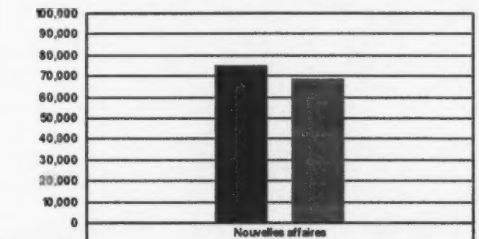

	Nouvelles affaires
2005/2006	75,299
2006/2007	68,863
%d'écart	-8.5%

Événements entendus à la Cour des petites créances

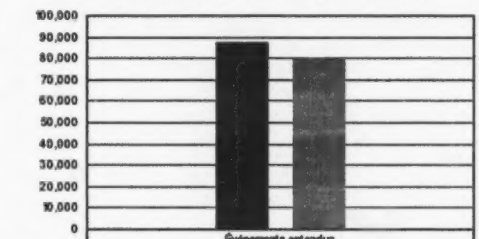

	Événements entendus
2005/2006	87,999
2006/2007	79,878
%d'écart	-9.2%

La Cour d'appel

Appels en matière criminelle

Au cours des cinq dernières années, le nombre d'appels en matière criminelle qui ont été déposés a augmenté de 3 %, alors que les appels pour lesquels une décision a été rendue ont diminué de 5 %. Au cours de cette période, le nombre d'appels en instance est demeuré relativement stable.

Appels en matière criminelle déposés et pour lesquels une décision a été rendue à la Cour d'appel de l'Ontario

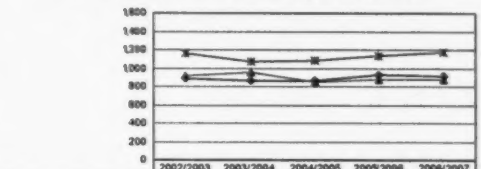

	2002/2003	2003/2004	2004/2005	2005/2006	2006/2007
Appels déposés	885	888	859	934	911
%d'écart					-2.9%
Décisions rendues	920	951	858	878	877
%d'écart					-4.7%
Appels en instance (au 31 mars)	1,158	1,075	1,078	1,134	1,168
%d'écart					+0.9%

Appels en matière de droit civil et de droit de la famille

Au cours des cinq dernières années, les nombres d'appels déposés et de décisions rendues en matière de droit civil et de droit de la famille ont reculé respectivement de 13 % et de 14 %. Au cours de la même période, le nombre d'appels en instance a diminué de 12 %.

Appels déposés et décisions rendues en matière de droit civil et de droit de la famille à la Cour d'appel de l'Ontario

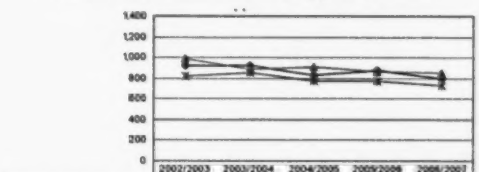

	2002/2003	2003/2004	2004/2005	2005/2006	2006/2007
Appels déposés	920	918	827	874	799
%d'écart					-13.2%
Décisions rendues	988	828	909	870	840
%Change					-13.9%
Appels en instance (au 31 mars)	825	855	773	777	725
%d'écart					-12.1%

Chapitre 4
Survol des activités en 2005-2006 et 2006-2007

Les tribunaux de droit criminel

Réduction des causes accumulées
Les partenaires du système judiciaire collaborent au Projet de réduction des délais judiciaires qui vise à réduire le nombre de causes accumulées dans les cours de l'Ontario où les retards judiciaires sont les plus sévères. Entre 2003 et 2006, la DST, la Division du droit criminel, la Division des services aux victimes de l'Ontario, la magistrature, Aide juridique Ontario, les services policiers et les Services correctionnels ont coopéré pour atteindre d'impressionnants résultats.

La Division s'est efforcée d'assurer que les processus administratifs des tribunaux pénaux soient structurés, efficients et efficaces. Les pratiques exemplaires qui avaient été développées dans dix emplacements du réseau de tribunaux en 2004-2005 ont été généralisées dans toutes les régions de la province en 2005-2006.

Audiences éclair
La DST travaille également avec la Division du droit criminel et avec les juges pour instituer des audiences éclair dans l'ensemble de la province pour réduire l'arriéré de causes criminelles à la Cour de justice de l'Ontario. Chaque tribunal participant aux audiences éclair se voit affecter des procureurs de la Couronne et des juges supplémentaires pendant un maximum de six mois. En 2005-2006, des équipes mobiles d'audiences se sont tenues à éclair Brampton, North York, Ottawa, Scarborough and Oshawa, alors que d'autres ont été mises à l'horaire de 2006-2007 dans les villes de Brampton, Newmarket, Ottawa, Windsor et Toronto. Des emplacements additionnels seront annoncés pour 2007-2008.

Mandats électroniques
La Division a travaille de concert avec la Cour de justice de l'Ontario et le service de police régionale de York pour mettre à l'essai un nouveau processus de mandats électroniques en 2006. Ce processus de mandats électroniques a été élaboré pour moderniser le processus actuel de télémandat par télécopieur. Les premiers résultats du projet pilote indiquent une réduction du temps de traitement et une simplification du processus. La DST analyse actuellement la possibilité d'étendre ce projet à l'échelle de la province; la Division étudie aussi les options afin d'établir la durabilité du système à long terme.

La santé mentale dans le contexte judiciaire
Les programmes de tribunaux pour les personnes ayant des troubles mentaux existent actuellement dans les villes de Scarborough, Etobicoke, North York, Brampton, Brockville, Kitchener/Waterloo, Sudbury, Ottawa et dans la région de York; une cour à plein temps pour ces personnes siège aussi au Old City Hall de Toronto.

La DST collabore toujours avec le ministère de la Santé et des Soins de longue durée, le ministère de la Sécurité communautaire et des Services correctionnels, et des Services aux jeunes, afin de résoudre les problèmes que doivent affronter les personnes ayant des troubles mentaux lorsqu'elles se retrouvent dans le système judiciaire. La DST a participé à un projet interministériel qui a mené à l'octroi d'un financement de 20 millions de dollars du gouvernement provincial, par l'intermédiaire du ministère de la Santé et des Soins de longue durée, dans le but de faciliter l'accès aux services hospitaliers et aux services communautaires aux personnes ayant des troubles mentaux qui se retrouvent devant un tribunal criminel. La DST est à compléter une analyse pour identifier les régions judiciaires qui manquent de services en matière de santé mentale dans le contexte judiciaire, et pour découvrir comment résoudre ce problème d'insuffisance de services. Un guide de pratiques exemplaires est en voie d'élaboration pour aider à mettre sur pied des programmes de tribunaux pour les personnes ayant des troubles mentaux.

Les tribunaux de droit civil

Règles en matière civile

Le Comité des règles en matière civile est un comité statutaire composé de représentants de la magistrature, du barreau et du ministère du Procureur général. La présidence du Comité a été confiée au juge en chef adjoint O'Connor de la Cour d'appel de l'Ontario. Le Comité possède l'autorité pour édicter des règles de procédures dans toutes les affaires de droit civil. En 2005-2006 et en 2006-2007, une révision en profondeur des règles relatives à la Cour des petites créances a été effectuée. De plus, les formulaires de la Cour ont été retirés du document principal des Règles des procédures civiles et déplacés vers un site Internet convivial accessible au public.

Gestion des causes civiles

Au terme de la règle 77, la gestion des causes est régie à Ottawa et à Toronto depuis 1997, et à Windsor depuis 2003. Dans le cadre de la gestion des causes, le tribunal supervise l'évolution des causes afin d'en favoriser un règlement rapide. Depuis le 31 décembre 2004, les causes de Toronto sont maintenant assujetties à la nouvelle règle 78 qui modifie le système de gestion.

Médiation obligatoire

Le programme de médiation obligatoire de l'Ontario, qui existe à Toronto, Ottawa et Windsor, vise à aider les parties à régler leur litige à une étape préliminaire de la procédure judiciaire afin d'économiser temps et argent. Dans le cadre du programme, près de 40 % des causes soumises à la médiation sont entièrement ou partiellement réglées.

Cour des petites créances

En 2006-2007, les règles modifiées de la Cour des petites créances ont été adoptées à l'échelle de la province. Ces modifications prévoient des conférences de règlement obligatoires et des échéanciers menant au rejet automatique des causes. En plus des nouvelles règles, plusieurs projets importants ont été mis en œuvre pour favoriser l'accès à la justice dans les cours des petites créances.

Les formulaires de la Cour des petites créances ont été modifiés dans un style convivial où le plaidant n'a qu'à remplir les champs vides en suivant des directives plus simples et en portant attention aux signaux d'alerte.

La gamme d'outils d'auto-assistance disponibles pour les plaidants a été élargie. Huit nouveaux guides conviviaux de procédures ont été élaborés, et sont offerts aux greffes des tribunaux ou directement en ligne. Un système d'information téléphonique automatisé a été mis en place dans dix cours des petites créances très achalandées, et ce, dans toutes les régions de la province. En utilisant ce système et le menu d'options, l'appelant peut choisir d'écouter des renseignements généraux (comme les adresses des tribunaux, les numéros de télécopieurs et les heures d'activité) ou choisir de l'information de base qui explique comment porter une affaire en Cour des petites créances ou comment la défendre.

Deux jours par semaine, des avocats des services juridiques bénévoles de l'Ontario agissent comme avocats de service à la Cour des petites créances de Toronto. Ils fournissent toute une gamme de services comme des conseils de base pour les plaidants non représentés ou la représentation en cour pour les plaidants qui répondent aux critères financiers d'admissibilité. Le ministère fournit des locaux aux avocats bénévoles et, le cas échéant, redirige ses propres clients vers leurs services.

Projet de réforme de la justice civile

En 2006, le procureur général a demandé à l'honorable Coulter Osborne, ancien juge en chef adjoint de l'Ontario, de procéder à une analyse du système de justice civile de l'Ontario et de faire des recommandations en vue de rendre ce système plus accessible et abordable. M. Osborne avait pour mandat de présenter des recommandations qui pouvaient être mises en œuvre facilement et produire des résultats concrets en matière d'accès à la justice. Un rapport est prévu à l'été 2007.

Conférence nationale sur la réforme de la justice civile

En 2006, le Forum canadien sur la justice civile accueillait à Montréal une conférence nationale intitulée : *Vers le futur : ordre du jour de la réforme de justice civile.* La conférence a permis de faire une mise à jour nationale sur les projets de réforme de la justice civile, d'évaluer ces projets et de participer à un forum de discussion sur les réformes et sur les entraves potentielles qui pourraient nuire à la mise en place de ces changements. La juge Debra Paulseth de la Cour de justice de l'Ontario, autrefois sous-procureure générale adjointe, Division des services aux tribunaux, assumait la présidence du comité de la conférence.

Les tribunaux de la famille

Changements aux règles en matière de droit de la famille

Le Comité des règles en matière de droit de la famille est un comité réglementaire composé de représentants de la magistrature, du barreau et du ministère du Procureur général, qui possède l'autorité d'établir des règles relativement aux procédures des tribunaux de la famille en Ontario. Le Comité est présidé par la juge Janet Simmons de la Cour d'appel de l'Ontario.

En 2006, le comité a adopté des modifications aux règles en matière de droit de la famille afin qu'elles soient conformes à la législation en vigueur (le projet de loi 210, *Loi de 2006 modifiant des lois en ce qui concerne les services à l'enfance et à la famille* et la *Loi de 2005 sur la divulgation des renseignements sur les adoptions*), qu'elles facilitent les processus judiciaires (dossiers continus pour les causes en matière de droit de la famille et de protection de l'enfance) et qu'elles mettent à jour les formulaires de la cour pour assurer la cohérence avec les lois actuelles de l'Ontario.

La DST a élaboré des aides didactiques pour les employés des tribunaux de toutes les régions de la province, afin de faciliter la transition vers les nouvelles règles en matière de dossier continu relatives aux causes de droit de la famille.

Gestionnaire des causes de droit de la famille à Ottawa

Le juge en chef de la Cour supérieure de justice a assigné un protonotaire expérimenté en gestion des causes afin qu'il siège au tribunal pour aider à régler le volume de travail immédiat relatif aux causes de droit de la famille de la région d'Ottawa; il réagit ainsi à une requête du barreau d'Ottawa pour des ressources additionnelles à la cour de la famille de la région. La DST a collaboré avec le Comité des règles en matière de droit de la famille afin de définir les pouvoirs de ce responsable judiciaire.

Examen de la Cour de la famille

En 2005, le ministère a retenu les services d'un consultant dans le but d'analyser la prestation des services et le fonctionnement des tribunaux dans cinq tribunaux de la Cour de la famille de la Cour supérieure de justice. Son mandat était de recommander des pratiques exemplaires pouvant être mises en œuvre dans tous les tribunaux de la Cour de la famille. Le rapport d'étude sera terminé et remis au ministère d'ici mai 2007.

Satisfaction de la clientèle

Les résultats des sondages sur la satisfaction de la clientèle menés en 2005-2006 correspondaient aux résultats des années passées, indiquant un taux de satisfaction de 99,8 % pour les services de médiation de la Cour de la famille; le taux de satisfaction atteignait 86,5 % pour les séances d'information aux parents et de 98,9 % pour les Centres d'information sur le droit de la famille.

Comité de direction des cours de la famille

Le comité directeur sur la Cour de la famille, connu autrefois sous le nom de Comité directeur sur l'arriéré de traitement des cas de protection de l'enfant, a été formé à la suite du Sommet de la justice de 2002 pour résoudre le problème des causes accumulées en matière de protection de l'enfance. L'objectif du Comité est de déterminer la marche à suivre pour améliorer l'efficacité et la prestation des services de la Cour de la famille.

En 2006, le groupe de travail sur les évaluations a étudié l'enjeu soulevé par les évaluations rendues sur ordonnance judiciaire dans le cadre des causes liées à la *Loi sur les services à l'enfance et à la famille*. Le groupe de travail et le ministère des Services à l'enfance et la jeunesse ont commandé un rapport sur les évaluations. Les membres du groupe de travail ont aidé le ministère des Services à l'enfance et à la jeunesse à l'élaboration de nouvelles règles permettant de régir les évaluations rendues sur ordonnance judiciaire pour les causes en matière de protection de l'enfance. La réglementation est entrée en vigueur le 28 février 2007.

Comité pilote de liaison avec les tribunaux et la communauté

En 2005, le ministère du Procureur général et le bureau du juge en chef de la Cour de justice de l'Ontario ont collaboré pour mettre sur pied, dans sept tribunaux de la Cour de justice de l'Ontario, des comités pilotes de liaison avec les tribunaux et la communauté afin d'identifier et de résoudre les problèmes en matière de protection de l'enfance. Les comités étaient présidés par un juge local de la Cour de justice de l'Ontario travaillant en collaboration avec les gestionnaires de l'administration des tribunaux, et incluaient des représentants provenant des conseils de parents, des sociétés d'aide à l'enfance, d'Aide juridique Ontario, du bureau de l'avocat de l'enfant, des Premières Nations (le cas échéant), des partenaires du système judiciaire, et des prestataires de services dans la communauté.

En remettant au ministère et au bureau du juge en chef les rapports qui permettaient de cerner les enjeux découlant des arriérés des causes en matière de protection de l'enfance aux niveaux local et provincial, chacun des comités pilotes a soumis des recommandations préconisant des changements. Le ministère étudie les recommandations présentées dans les rapports.

Plan d'action provincial contre la violence familiale

En décembre 2004, le gouvernement de l'Ontario a annoncé un Plan d'action provincial contre la violence familiale et il s'est engagé à renforcer le système judiciaire en matière de criminalité et de droit de la famille afin de mieux protéger les femmes et les enfants contre la violence familiale. Ainsi, la DST est activement engagée dans des projets qui visent à renforcer les ordonnances de non-communication, y compris l'élaboration de dispositions législatives qui régissent ces ordonnances et qui visent à améliorer la coordination et les communications entre les familles et les cours pénales. En 2006, la DST a fourni aux employés des cours de la famille un nouveau protocole sur les pratiques relatives aux ordonnances de non-communication. Ce protocole est annexé au manuel de directives des employés.

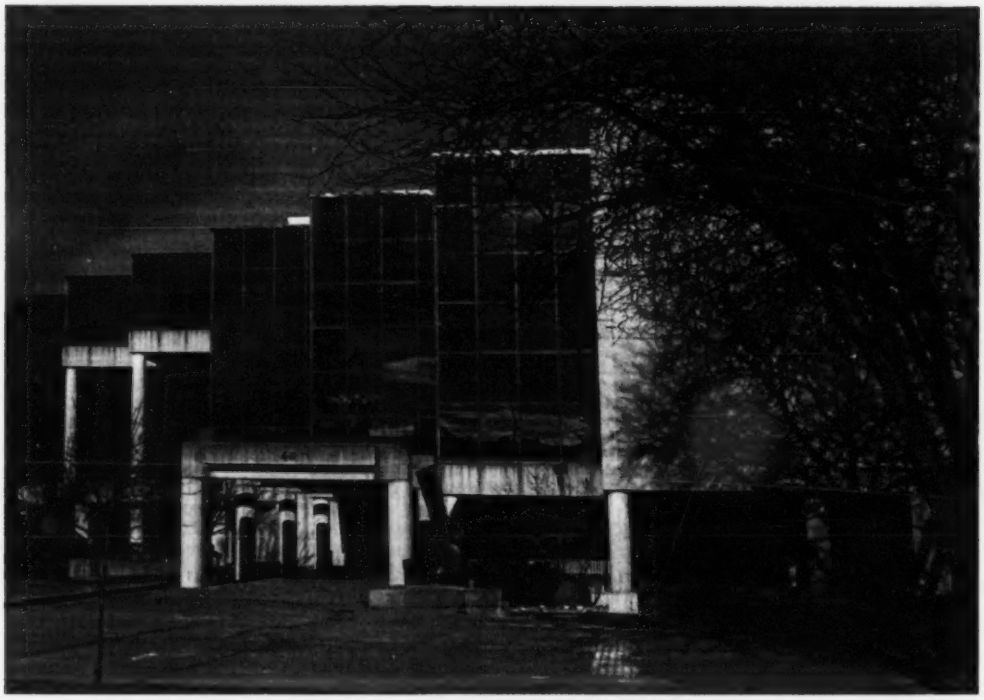

Le palais de justice Robert S.K. Welch à St. Catharines — Cour supérieure de justice et Cour de justice de l'Ontario

Chapitre 5
Initiatives de la Division en 2005-2006 et 2006-2007

Accès à la justice

Réforme du processus de nomination des juges de paix

Le 19 octobre 2006, le gouvernement adoptait le projet de loi 14, la *Loi sur l'accès à la justice*. La Loi modernisait et améliorait l'accès au système judiciaire, et veillait à assurer une plus grande ouverture, une plus grande transparence et une obligation de rendre compte accrue. Les changements apportés comprennent la réforme du système de justice de paix, qui visait à établir des normes de classification pour le processus de nomination des juges; ce processus est maintenant plus ouvert et transparent avec la création d'un nouveau Comité consultatif sur la nomination des juges de paix. La Loi prévoit une plus grande marge de manœuvre pour l'établissement de l'horaire des ressources. Des juges de paix expérimentés et à la retraite, mandatés sur une base journalière, pourront dorénavant siéger aux tribunaux, même dans les causes relatives à la *Loi sur les infractions provinciales*. De plus, la *Loi sur les infractions provinciales* autorise l'autorité à établir des règlements permettant que l'audition et le contre-interrogatoire de témoins dans des instances se déroulent par des moyens électroniques.

« La* Loi sur l'accès à la justice *améliore grandement notre capacité de servir la population et accroît l'accessibilité aux services de justice de paix. » [Traduction]

Allocution du juge en chef Lennox
à l'occasion de la rentrée des tribunaux, en janvier 2007

Interprètes judiciaires

La DST a débuté par un examen en profondeur de son programme d'interprétation judiciaire. En conséquence, une directive a été émise à tous les employés en mars 2006 dans le but de communiquer les nouvelles politiques et procédures, et de réaffirmer celles déjà en vigueur. Les nouvelles procédures comprennent l'élaboration d'un formulaire d'affectation des interprètes mieux adapté afin d'améliorer la planification de leur horaire et la mise en place d'un nouveau processus de formulation des plaintes qui vise à assurer que toutes les plaintes logées par écrit fassent l'objet d'une enquête approfondie. Finalement, comme étrape du processus de certification, tous les tests linguistiques (qui comprennent des tests de traduction par écrit et des tests de traduction orale) sont corrigés par deux experts impartiaux, compétents dans la langue cible.

La DST a collaboré étroitement avec des ministères et des intervenants du système judiciaire, en Ontario et ailleurs au Canada, afin de partager des renseignements, d'analyser des pratiques exemplaires et d'explorer des options qui permettraient d'améliorer les services d'interprétation en cour.

La DST a formé un comité d'experts en interprétation judiciaire provenant du Canada, des États-Unis et de l'Australie, et dont l'undes membres est un magistrat à la retraite, afin de l'aider à analyser les processus et à fournir des conseils relatifs à l'amélioration du programme et à l'examen des modèles actuels d'évaluation des compétences et de certification.

À la suite des recommandations du comité consultatif d'experts, la DST a annoncé que le programme d'interprétation juridique adopterait un modèle fondé sur les niveaux de certification professionnelle. La DST s'est donc dotée d'un processus d'acquisition en deux volets, soit d'obtenir de nouveaux tests dans les 25 langues les plus utilisées, et un test de compétence en anglais pour les autres langues plus rarement utilisées. Le fournisseur choisi mettra à l'essai et évaluera tous les interprètes actuels, alors que la DST aura la responsabilité d'évaluer les futurs interprètes. Le fournisseur devra aussi aider la DST à élaborer un modèle de niveaux de certification professionnelle.

Vidéoconférence

La vaste superficie de l'Ontario présente de nombreux défis sur le plan de la prestation des programmes. La DST a utilisé la technologie vidéo pour aider à relever ces défis et pour veiller à l'accessibilité de ces services judiciaires. La vidéoconférence a été utilisée avec succès dans les cas de renvoi sur cautionnement, d'audiences d'évaluation, d'audiences de détermination de la sentence, de questions de protection de l'enfance, de conférences de cas et de motions.

La DST s'assure d'une utilisation toujours plus généralisée de cette technologie et augmente le nombre d'emplacements desservis par son réseau de vidéoconférence. Le nombre croissant de conférences préparatoires tenues par vidéoconférence a mené à l'ajout de cinq nouvelles salles de conférence judiciaire. Trois systèmes de vidéoconférence judiciaire portables et de présentation de la preuve ont été développés et achetés afin d'appuyer les projets qui visent à contrer les bandes criminalisées et la prolifération des armes à feu.

Des unités mobiles de vidéoconférence et de présentation de la preuve ont aussi été déployées pour soutenir des procès importants et complexes. L'utilisation généralisée de la vidéoconférence pour les remises en liberté sur cautionnement a continué de croître, passant de 33 % de toutes les demandes de remise en liberté en 2005-2006 à 35 % en 2006-2007.

Des préparatifs se poursuivent dans le but d'évaluer le déplacement du service de vidéoconférence judiciaire vers le réseau Internet. Un projet pilote se déroule dans la région Nord-Ouest de l'Ontario et permet de mesurer les possibilités qu'offrent les vidéoconférences par Internet pour les tribunaux et pour les personnes qui utilisent les services judiciaires.

Accessibilité aux tribunaux par les personnes handicapées

La DST prend à cœur l'amélioration de l'accessibilité au système judiciaire pour les personnes handicapées. En décembre 2006, le juge en chef de l'Ontario a présenté au procureur général le rapport rédigé par le comité sur l'accessibilité au système de justice pour les personnes handicapées. Le comité a été instauré par le juge en chef McMurtry suivant son engagement pris lors de son allocution à l'occasion de la rentrée des tribunaux en 2005; le comité est composé de représentants de la magistrature, du barreau et du ministère, et a pour mandat d'évaluer les options et d'élaborer des recommandations afin de rendre le système judiciaire ontarien plus accessible pour les personnes handicapées. En janvier 2007, le procureur général s'est engagé à analyser les recommandations contenues dans le rapport.

En avril 2007, le procureur général et le juge en chef de l'Ontario ont annoncé la permanence du comité d'accessibilité aux tribunaux de l'Ontario. Ce comité permanent était l'une des principales recommandations du rapport du juge en chef; le comité sera coprésidé par Ann Merritt, sous-procureure générale adjointe à la Division des services aux tribunaux, et par la juge Susan Lang de la Cour d'appel de l'Ontario.

Le rapport du juge en chef faisait état de six recommandations concernant l'accessibilité. L'une d'entre elles proposait que des agents des services judiciaires responsables de répondre aux besoins des personnes handicapées en matière d'hébergement et d'accessibilité soient désignés dans chacun des tribunaux de l'Ontario. Pour appuyer cette recommandation, le ministère a mis en œuvre, en mars 2007, un projet pilote désignant un coordonnateur de l'information relative à l'accessibilité dans sept palais de justice : Brockville, Hamilton, London, Newmarket, Osgoode Hall (Toronto), Sudbury et Thunder Bay. Les coordonnateurs fournissent des renseignements sur les services connexes en matière d'accessibilité déjà offerts dans les tribunaux du projet pilote et trouvent des réponses aux demandes de renseignements. Le projet pilote permet à la DST d'évaluer les besoins d'accessibilité des personnes qui utilisent le système judiciaire, et aide à apporter des améliorations supplémentaires pour assurer que les tribunaux ontariens soient faciles d'accès.

Comité de la justice et des médias

En 2005, le procureur général a formé le comité de la justice et des médias afin qu'il puisse faire des recommandations qui permettraient d'améliorer les relations entre les médias et le système judiciaire. Le comité a soumis son rapport au mois d'août 2006, après dix-huit mois de consultations avec, notamment, des représentants du système judiciaire et des médias. Le rapport contenait dix-sept recommandations, dans les catégories « Ouverture », « Éducation », « Ère de l'électronique » et « Activités permanentes ». Une équipe ministérielle est occupée à mettre en œuvre les recommandations qui sont du ressort gouvernemental, et ouvre des consultations avec le juge en chef pour les recommandations qui relèvent de leur compétence.

Moderniser la prestation des services

Direction des solutions technologiques
Projets et réalisations en matière de technologie de l'information (TI)

La DST a développé, mis en œuvre et géré de nombreux projets variés en matière de technologie de l'information (TI) au cours des exercices financiers 2005-2006 et 2006-2007.

Système de suivi des causes en instance en matière de droit civil et de droit de la famille

Après la mise en œuvre fructueuse d'un système provisoire de suivi des causes en instance, la Direction des solutions technologiques a développé la « Version 2 », une application évoluée qui sera utilisée comme base d'un futur système unique de gestion des causes.

Après une période d'essais concluants, le déploiement de la Version 2 du système de suivi des causes en instance a été complété en sept mois dans 79 emplacements; plus de 1200 employés ont reçu une formation spécialisée sur l'utilisation du système évolué, et plus d'un demi-million de causes ont été converties avec succès et intégrées à la nouvelle application. Un curriculum de formation assisté par ordinateur a aussi été créé pour les utilisateurs, nouveaux ou expérimentés.

Le système est un outil clé de soutien pour la prestation des services juridiques destinés au public. Des mises à jour et des améliorations sont apportées au

Système BREFS

Le système BREFS est utilisé dans 49 bureaux d'application de la loi dans l'ensemble de la province pour tenir un index des brefs d'exécution, conformément à la *Loi sur l'exécution forcée*. Le système procède à la saisie des données ayant trait à la création, à la mise à jour, au retrait et au nouveau dépôt de brefs.

Après avoir participé au développement d'un système assisté par ordinateur en 2004, la DST a élaboré du matériel de formation, elle a facilité l'apprentissage à 100 employés des bureaux d'application de la loi et elle a lancé la phase de mise en œuvre. Tous les dossiers de l'ancien système ont été transférés avec succès et la nouvelle application était fonctionnelle en décembre 2005.

La migration du système de gestion BREFS vers un système assisté par ordinateur plus simple, fiable et efficient, garantira des services de qualité et rentables pour tous les Ontariens. Des mises à jour et des améliorations sont apportées au système à chaque semestre.

Portail d'information consacré à la *Loi sur les infractions provinciales*

La DST a lancé un site Web consacré à la *Loi sur les infractions provinciales*; il s'agit d'un portail d'information qui permet au ministère, dans un environnement sécuritaire, de diffuser à ses partenaires municipaux des renseignements, des statistiques et des directives relatives à la réglementation et à l'application de la *Loi sur les infractions provinciales*.

Site Web de l'Ontario pour les formulaires de la cour

En 2006, la Division a mis en place un site Internet (ontariocourtforms.on.ca) qui regroupe tous les formulaires connexes au système judiciaire offerts au grand public et aux membres des professions juridiques. Le site a été mis en place pour soutenir le processus simplifié « d'incorporation par renvoi », qui permet la création de formulaires réglementaires, nouveaux ou modifiés, sans exiger de changement à la loi.

Système provincial de jury
Un nouveau système assisté par ordinateur a été mis en place pour améliorer les services et faciliter le processus de sélection du jury. Le système permet d'automatiser plusieurs processus manuels nécessaires à la sélection de candidats jurés, dont le système de création et de maintien des tableaux de jurés et des listes de jurés.

Présentoirs mobiles offrant des technologies de l'information
La DST a mis en place un projet pilote consistant en des présentoirs mobiles offrant des technologies de l'information installés dans certains palais de justice de différentes régions ontariennes. Ces présentoirs mobiles sont utilisés par les plaidants pour fournir des éléments améliorés de preuve électronique pour les causes devant les tribunaux. La mobilité de ces présentoirs permet le déplacement facile de ces technologies entre les palais de justice afin d'optimiser l'utilisation de ces équipements.

Amélioration des services judiciaires

Analyse des transcriptions des délibérations des tribunaux
À l'été 2006, le ministère du Procureur général a annoncé la mise en œuvre d'une étude sur les transcriptions des délibérations des tribunaux afin d'indiquer des options solides qui permettraient de moderniser les transcriptions des délibérations des tribunaux et la production des transcriptions dans les tribunaux de l'Ontario.

Après des consultations avec les partencuires du système judiciare et entre paliers de gouvernement, l'équipe de projet présentera des recommandations pour garantir que les procédures judiciaires soient enregistrées avec précision et que soient produites des transcriptions de qualité, opportunes et abordables.

Projets de formation divisionnaire et partenariats

Projets de formation pour le personnel de soutien actuel des tribunaux
La Division s'est engagée à fournir des séances de formation structurées, professionnelles et opportunes au personnel de soutien affecté aux différents palais de justice de l'Ontario.

En juin 2006, dans le cadre de cet engagement, la DST a diffusé une Demande de services à l'intention des fournisseurs de services en matière de formation aux adultes et d'apprentissage, dans le but d'élaborer et de donner un programme complet de formation à l'intention de plus de 2000 employés de soutien des services judiciaires qui travaillent dans les tribunaux ontariens.

En mars 2007, la DST réglait les derniers détails du contrat avec le fournisseur choisi. Il est prévu que l'élaboration des cursus du programme de formation débutera à l'automne 2007, en consultation avec le ministère et des représentants du système judiciaire.

Programme de formation collégiale pour interprète
La DST s'est associée avec le ministère des Affaires civiques et de l'Immigration, et le *Colleges of Ontario Network for Education and Training* (CON*NECT), pour créer un programme de certificat d'interprète, composé de six cours et d'une durée de 180 heures. Le programme est offert dans plusieurs collèges de l'Ontario et il aidera à normaliser la formation pour la profession d'interprète et à relever le niveau de professionnalisme de l'industrie.

Programme de certificat spécialisé en services de soutien juridique
Dans le cadre de l'élaboration du premier programme spécialisé en services de soutien juridique proposé en Ontario, les gestionnaires et les superviseurs de la DST, ainsi que les membres de la magistrature, ont fourni une orientation et du soutien au Durham Collège. Ce programme d'une durée de huit mois met entièrement l'accent sur les rôles et les responsabilités des employés de soutien des tribunaux; il comprend la formation relative aux documents utilisés dans le système judiciaire, la production des transcriptions et la gestion des jurys, sans oublier l'éthique, les procédures en vigueur dans les tribunaux et la terminologie juridique.

Service à la clientèle

Sondage sur la satisfaction de la clientèle
En 2005, la DST a procédé à des recherches et a élaboré un sondage sur la satisfaction de la clientèle, afin de le rendre disponible dans tous les tribunaux de la province; ce sondage faisait aussi partie des engagements de la Division des services aux tribunaux dans le cadre de son plan quinquennal.

Le sondage met l'accent sur la satisfaction de la clientèle relativement aux services juridiques offerts au comptoir en matière de droit civil et de droit de la famille, et par les cours des petites créances. Il ne cible pas les services des cours pénales. Le but du sondage ne visait qu'à mesurer le rendement organisationnel et non le rendement personnel des employés. Trois palais de justice (un de taille importante, un de taille moyenne et un petit tribunal) ont été choisis pour participer au sondage dans chacune des régions de la DST (voir la liste complète des tribunaux dans la remarque ci-dessous).

Les sondages ont été menés à l'aide d'entrevues auprès des clients qui avaient utilisé les services juridiques au comptoir des palais de justice. Un total de 2 120 sondages ont été recueillis dans toute la province pendant une période de cinq jours. De façon constante, les sondages ont indiqué un fort niveau de satisfaction de la clientèle à l'échelle de la province, dans tous les champs d'activité et tous les emplacements. La moyenne des réponses variait entre 3,5 et 4,6 sur une échelle de 1 à 5, où 5 exprime une « grande satisfaction » ou « tout à fait d'accord ». Pour la plupart des questions, le taux médian de réponse se situait à 5.

Les personnes interrogées classaient le « traitement équitable », « les connaissances », « la compétence des employés » et la « courtoisie » comme les éléments les plus importants de la prestation des services. Ces éléments ont aussi reçu les pointages les plus élevés pour la satisfaction de la clientèle.

Ces sondages sont le reflet du travail de qualité qui est effectué quotidiennement dans les palais de justice de toute la province par les employés et les gestionnaires de la DST.

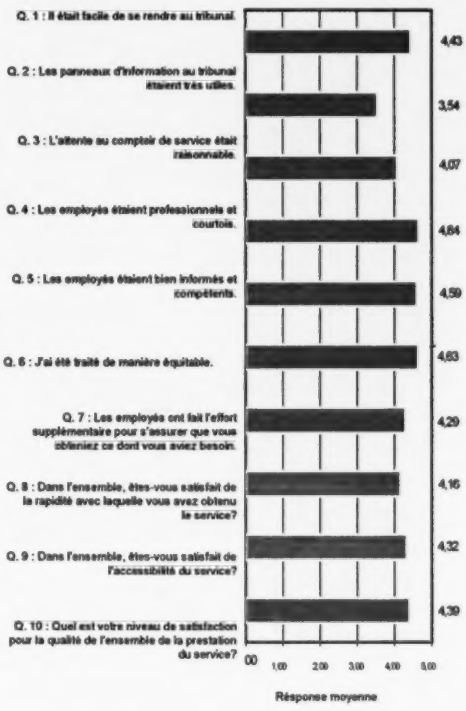

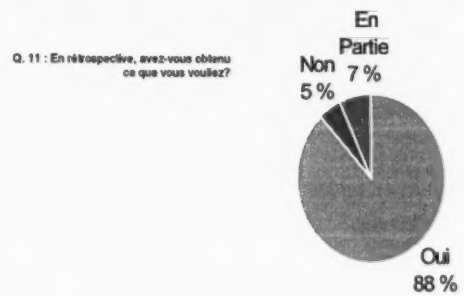

Remarque :

1. Les sondages ont été réalisés à Whitby, Brampton, Kingston, Sault Ste. Marie, SCC 47, avenue Sheppard Est, Windsor, Peterborough, Milton, Pembroke, Timmins, Dryden, Cour de la famille au 311, rue Jarvis, Woodstock, Bracebridge, Cayuga, L'Orignal, Haileybury, Fort Frances et Owen Sound.

2. La région Nord-Ouest ne possède pas de palais de justice qui peut être qualifié de grande taille. Toronto ne possède pas de palais de justice qui peut être qualifié de petite taille.

Collaborer avec nos partenaires du système judiciaire

Administration municipale des infractions provinciales

La Loi sur les infractions provinciales (LIP) est le code de procédures qui régit l'application de la loi, les poursuites judiciaires et le jugement des infractions établies par règlement municipal, par loi provinciale (comme le *Code de la route,* la *Loi sur la santé et la sécurité au travail* et la *Loi sur la protection de l'environnement),* et certaines lois fédérales (comme la *Loi sur les Pêches,* la *Loi sur la marine marchande du Canada,* la *Loi sur la Convention concernant les oiseaux migrateurs* et la *Loi sur les Indiens).*

Entre 1999 et 2002, le procureur donnant général a conclu 52 accords de transfert, transférant à des municipalités choisies (connues sous le terme de partenaires municipaux) la responsabilité de l'administration et du soutien aux tribunaux qui reçoivent les poursuites dans le cadre de la LIP. Ces municipalités qui administrent les tribunaux reçoivent collectivement plus de 1,9 million de poursuites pour des infractions provinciales chaque année.

Les accords de transfert établissent des normes minimales aux municipalités pour la prestation des services judiciaires dans le cadre de la LIP. La DST soutient et surveille la prestation des services judiciaires des partenaires municipaux afin de garantir que les normes sont respectées.

Les partenaires municipaux ont la responsabilité d'administrer les tribunaux et de soutenir les fonctions judiciaires associées aux tribunaux qui reçoivent les infractions provinciales. Les juges de paix sont nommés par le gouvernement provincial et assignés par la Cour de justice de l'Ontario pour siéger au tribunal dans le cadre des poursuites relatives à la LIP.

La DST a entrepris plusieurs mesures proactives dans le but de soutenir les efforts des municipalités dans la prestation des services municipaux. Un des éléments du rôle de surveillance et de soutien de la DST consiste à mener des vérifications périodiques de tribunaux choisis en matière de poursuites pour des infractions provinciales. En 2005-2006 et 2006-2007, la DST a ainsi vérifié dix-sept de ces tribunaux municipaux dans toute la province. Des représentants principaux de la DST ont des rencontres mensuelles avec les partenaires municipaux et des représentants du système judiciaire à la Table sur la LIP. Cette Table a été instaurée en décembre 2004 afin de faciliter la communication, la collaboration et la consultation avec les partenaires municipaux et la magistrature pour les causes relatives aux infractions provinciales.

La Division des services aux tribunaux fournit aussi toute une gamme de services de soutien pour aider la prestation des services judiciaires locaux qu'assurent les partenaires municipaux. En plus des vérifications faites dans le cadre de la LIP, qui donnent l'occasion au personnel de la DST de travailler directement avec les employés judiciaires municipaux et de participer à leur formation, la Division a complété au cours des deux dernières années plusieurs projets qui visaient à aider les partenaires municipaux et à renforcer le partenariat provincial/municipal dans le cadre de la LIP, notamment :

- Lancement d'une analyse concertée de rationalisation sur la procédure dans le cadre de la LIP afin de faire des recommandations qui auront pour effet d'améliorer la prestation locale de services judiciaires opportuns, justes et efficaces, et l'exécution forcée des amendes.

- Aide à la conclusion d'une entente entre l'Association des municipalités de l'Ontario, la Municipal Court Managers Association et le ministère des Transports afin d'assurer que les partenaires municipaux ont un accès direct aux données du ministère des Transports pour forcer l'exécution des amendes dans le cadre de la LIP.

- Lancement d'une étude concertée avec les partenaires municipaux sur les procédures administratives dans le cadre des appels relatifs à la LIP.

Gestion des installations judiciaires

En mai 2005, le ministère a commencé la mise en œuvre d'un plan quinquennal sur les infrastructures ; qui mettrait l'accent sur la consolidation et la modernisation des installations, tout en poursuivant les efforts permanents d'entretien des immobilisations du ministère.

Au cours des trois dernières années, le gouvernement de l'Ontario s'est engagé à investir près d'un milliard de dollars dans la construction de nouveaux palais de justice et dans l'amélioration des installations judiciaires. De nouveaux palais de justice ont été inaugurés à Brockville, à Owen Sound et à Midland. Le ministère procède actuellement à l'établissement de tribunaux polyvalents (Cour de justice de l'Ontario et Cour supérieure de justice) à Durham, à Pembroke, dans la région de Waterloo, à St. Thomas, Thunder Bay, Guelph et dans la région de Quinte. La région Ouest de la ville de Toronto sera dotée d'un tribunal pénal de la Cour de justice de l'Ontario. La modernisation des palais de justice de Sarnia, Cornwall, Orangeville, Toronto, Cobourg et London est terminée.

La DST travaille en partenariat avec la Direction de la gestion des installations du ministère afin d'établir les priorités relativement à la planification des immobilisations, et de gérer les questions concernant les installations judiciaires dans toute la province. Le ministère travaille aussi étroitement avec la Société immobilière de l'Ontario, le ministère du Renouvellement de l'infrastructure publique et Infrastructure Ontario afin de procéder à la mise en œuvre d'améliorations aux immobilisations.

Nouveaux palais de justice

Le ministère termine plusieurs projets d'installations pour le système judiciaire à l'aide d'un nouveau modèle de financement et d'approvisionnement. Par l'intermédiaire d'Infrastructure Ontario, ce nouveau processus de financement et d'approvisionnement permet d'utiliser l'expertise et le financement du secteur privé pour bâtir des infrastructures importantes (comme les palais de justice), dans le respect des échéanciers et des budgets, tout en assurant le contrôle et la propriété au secteur public.

- **Palais de justice polyvalent de Durham :** Situé au centre-ville d'Oshawa, ce nouveau palais de justice polyvalent permettra de regrouper les services judiciaires actuellement fournis dans huit tribunaux de la région de Durham. Ce nouveau palais de justice comprendra 38 salles d'audience et devrait ouvrir ses portes à l'automne 2009. En février 2007, le gouvernement a annoncé qu'un promoteur avait été choisi pour la construction du palais de justice qui a débuté au printemps 2007.

- **Études de planification :** La première étape à franchir dans la conception d'un nouveau palais de justice est de procéder à une étude détaillée de planification afin de définir le nombre de salles d'audience et les besoins en matière de locaux pour les activités prévues dans les nouveaux tribunaux. Cette étape comprend des consultations approfondies avec les utilisateurs de ces espaces. En 2005-2006, des études de planification ont été complétées pour les villes de Waterloo, Toronto Ouest (tribunal pénal), St. Thomas, Quinte et Thunder Bay.

Investissements dans les palais de justice existants

Tribunaux d'instruction des crimes majeurs

Les tribunaux d'instruction des crimes majeurs font partie intégrante de la stratégie du gouvernement de l'Ontario de lutte contre les armes à feu et les bandes criminalisées, afin de garantir des tribunaux modernes, sécuritaires et accessibles. La construction du premier tribunal ontarien d'instruction des crimes majeurs s'est terminée en décembre 2006, au 361, avenue University, à Toronto. Un deuxième tribunal de ce type est en construction au 2201, avenue Finch Ouest et devrait être complété à l'automne 2007.

Les tribunaux d'instruction des crimes majeurs accroissent les capacités pénales du système judiciaire à pouvoir traiter avec succès les poursuites à grande échelle en matière d'armes à feu et de bandes criminalisées. Ces tribunaux d'instruction des crimes majeurs sont conçus pour des procès de grande envergure, avec de nombreux accusés et leurs avocats, des systèmes de sécurité complexes et une forte attention des médias. Les causes de cette nature

nécessitent des procédures plus longues et compliquées, de multiples renvois, et d'importants défis logistiques. Les tribunaux d'instruction des crimes majeurs bénéficient de mesures de sécurité exceptionnelles, une entrée encloisonnée séparée pour les témoins, un banc des accusés pouvant accueillir plusieurs prévenus, un grand banc pour les jurés et une technologie spécialisée permettant la présentation de preuves volumineuses.

Rénovations et agrandissements

Dans le cadre du programme ReNouveau Ontario (le plan quinquennal d'investissements stratégiques dans les infrastructures du gouvernement McGuinty), le ministère investit 61,5 millions de dollars dans des projets de rénovation, d'agrandissement et de regroupement de tribunaux. Le regroupement de deux emplacements à Cobourg et la restauration de tribunaux patrimoniaux (comme ceux de Brantford et de Pembrooke) font partie de ces projets.

Le ministère a injecté un financement de 3,7 millions de dollars dans des projets plus modestes de palais de justice situés dans 18 villes de la province, dans le cadre du programme d'investissements de 190 millions de dollars du ministère des Finances, qui vise à stimuler l'activité économique et créer des emplois dans les plus petites collectivités. Un financement additionnel de 4,39 millions de dollars a été accordé pour moderniser et adapter les cellules de détention provisoire des tribunaux aux normes de sécurité dans sept villes de l'Ontario, et pour ouvrir neuf nouveaux tribunaux de droit civil dans la région de Toronto.

Planification de la gestion des mesures d'urgence

En 2006, le programme du ministère du Procureur général, en matière de gestion des mesures d'urgence et de la poursuite des activités, a été soumis avec succès à deux évaluations de l'efficacité du programme, par Gestion des situations d'urgence Ontario et par le ministère des Services gouvernementaux. L'unité des mesures d'urgence du ministère, en collaboration avec la DST, a mis en œuvre le Plan stratégique ministériel en matière de détermination des dangers et d'évaluation des risques (DDER), et le Plan de continuité des opérations pour les activités judiciaires.

La phase 1 comprenait la réalisation des DDER de chacun des palais de justice et des bureaux régionaux; la DDER fait maintenant partie intégrante des Plans de continuité des opérations. La DDER précise les principaux services offerts par la DST dans chacun des tribunaux et fournit les informations de base sur le répertoire de ces services, ainsi que des informations spécifiques sur les dangers possibles dans chaque région. Les renseignements sur les dangers comprennent aussi des évaluations sur les effets possibles, les facteurs de risque et des taux de probabilité pour chacun des risques encourus; lorsque des taux de risque élevé sont identifiés, des stratégies d'atténuation font partie des évaluations.

Il est prévu que la phase 2 se termine entre 2007-2008 et 2008-2009. La DST poursuivra sa collaboration avec des représentants des unités de mesure d'urgence du ministère, avec la Division du droit criminel et la Division des services aux victimes, afin d'intégrer les DDER et les Plans de continuité des opérations au fonctionnement des tribunaux dans toute la province.

Installation de défibrillateur externe automatisé dans certains palais de justice

Afin de démontrer son appui au plan du gouvernement qui s'est engagé à faire installer 250 défibrillateurs dans une centaine d'édifices provinciaux, la DST a installé, en mars 2007, des défibrillateurs externes automatisés dans quatre palais de justice :

- À la Cour supérieure de justice et à la Cour de justice de l'Ontario, au 47, avenue Sheppard Est, à Toronto.
- À la Cour de justice de l'Ontario, au 200, rue Frederick, à Kitchener.
- À la Cour supérieure de justice et à la Cour de justice de l'Ontario, au 155, rue Elm à Sudbury.
- À la Cour de la famille de la Cour supérieure de justice, au 33, rue King Ouest, à Oshawa.

Après un examen opérationnel des premières installations, les défibrillateurs seront disponibles dans tous les palais de justice de l'Ontario au cours des trois prochaines années.

Planifier pour l'avenir

En 2002, la DST a lancé un processus continu de planification quinquennale dans le but d'améliorer l'efficacité, l'efficience et l'accessibilité des services judiciaires. Le plan est étudié et modifié annuellement et il fournit à la Division une orientation sur ses objectifs stratégiques, sur ses normes de service, ses priorités pluriannuelles, et sur ses besoins en ressources.

L'annexe A fait état du plan quinquennal de la Division pour les années 2005-2006 à 2009-2010. Le Plan décrit les cinq objectifs opérationnels de la Division et ses 31 normes relatives aux services. Il énumère également les mesures envisagées pour assurer le respect des normes de services. Ces mesures constituent des engagements prioritaires envers l'amélioration continue des services aux tribunaux en Ontario.

Ces mesures s'ajoutent à l'engagement que la Division a pris d'offrir constamment des services de haute qualité au public. On rendra disponibles les ressources des greffes des tribunaux et des salles d'audience entièrement fonctionnelles et dotées de personnel suffisant au fur et à mesure des besoins. La DST continuera de répondre aux besoins de la magistrature et de dispenser des services professionnels et courtois aux usagers. De même, elle persévérera à administrer les ressources conformément aux normes et politiques gouvernementales et à veiller à ce que la Division fonctionne dans les limites des ressources qui lui sont attribuées. Les risques opérationnels et financiers seront circonscrits et gérés efficacement. La DST poursuivra la publication de ce rapport annuel afin de promouvoir la transparence et l'imputabilité.

Chapitre 6
Rapport sur les ressources

Ressources humaines par région*

Source des données : outil de suivi des ETP – Direction des ressources humaines.

	Mars 2006	Mars 2007
Centre-Est	420	417
Centre-Ouest	524	519
Est	317	308
Nord-Est	159	167
Nord-Ouest	82	83
Toronto	883	908
Ouest	465	465
Bureau de la direction	176	190
Total	3 026	3 057

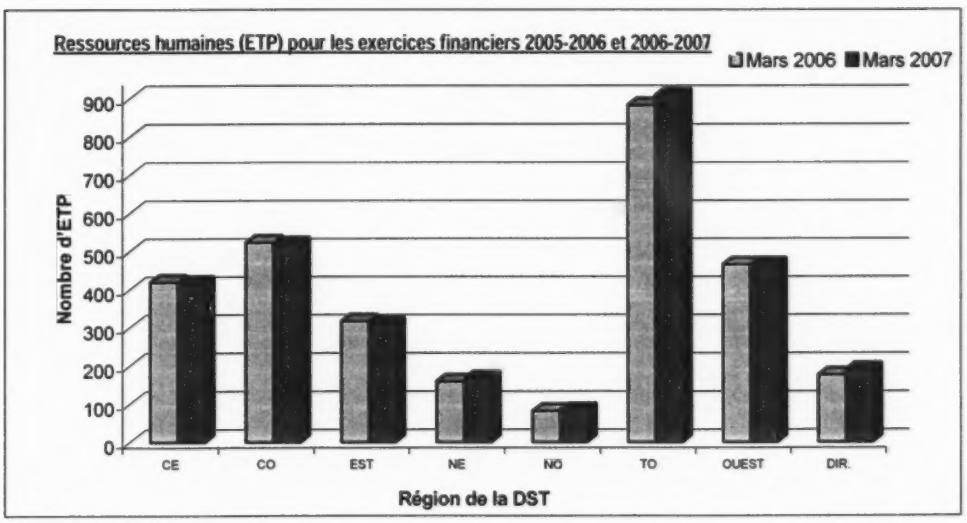

* **Remarque :** les ressources humaines ne comprennent pas le personnel de soutien de la magistrature ni le personnel judiciaire de soutien.

1. Le nombre d'ETP (équivalent temps plein) représente le nombre d'employés actifs, au dernier jour du mois de mars de chaque année.
2. Le nombre d'ETP comprend tous les employés à temps partiel convertis en temps plein. Par exemple, un employé permanent à temps partiel.
3. Le nombre d'ETP ne comprend pas le personnel de soutien de la magistrature ou le personnel judiciaire de soutien.

Recette par région 2005-2006

Pour l'exercice financier se terminant le 31 mars 2006

	Centre-Est	Centre-Ouest	Est	Nord-Est	Nord-Ouest	Toronto	Ouest	Total
Droits et honoraires	10 476 318	17 240 417	6 905 343	2 777 227	893 925	23 074 442	11 620 319	72 987 991
Ventes	88 432	145 529	58 289	23 443	7 546	194 775	98 089	616 103
Amendes	8 810 597	8 116 807	4 410 693	2 481 759	886 292	4 018 591	7 398 906	36 123 645
Remboursements*	2 820 457	2 486 854	1 440 556	849 170	348 766	4 700 761	2 517 182	15 163 746
Divers	162 411	267 273	107 052	43 055	13 858	357 717	180 147	1 131 513
Gouvernement du Canada	936 414	1 541 016	617 227	248 239	79 902	2 062 484	1 038 670	6 523 952
Total	23 294 629	29 797 896	13 539 160	6 422 893	2 230 289	34 408 770	22 853 313	132 546 950

* Remboursements provenant des municipalités pour des services liés à la LIP.

Recette par région 2006-2007

Pour l'exercice financier se terminant le 31 mars 2007

	Centre-Est	Centre-Ouest	Est	Nord-Est	Nord-Ouest	Toronto	Ouest	Total
Droits et honoraires	10 444 609	17 163 294	6 661 664	2 596 548	945 365	22 990 477	11 282 968	72 084 925
Ventes	91 453	150 282	58 330	22 735	8 278	201 306	98 794	631 178
Amendes	7 209 164	6 643 365	6 595 971	2 433 768	998 142	4 409 308	6 442 094	34 731 812
Remboursements*	2 443 919	2 463 790	1 564 174	761 751	313 513	4 551 822	2 041 721	14 140 690
Divers	200 072	328 773	127 608	49 738	18 109	440 396	216 132	1 380 828
Gouvernement du Canada	836 145	1 374 011	533 301	207 867	75 681	1 840 508	903 260	5 770 773
Total	21 225 362	28 123 515	15 541 048	6 072 407	2 359 088	34 433 817	20 984 968	128 740 206

* Remboursements provenant des municipalités pour des services liés à la LIP.

État des dépenses

Pour les exercices se terminant le 31 mars 2005, 2004, 2003, 2002 et 2001.

	2006-2007	2005-2006	2004-2005	2003-2004	2002-2003
FONCTIONNEMENT					
Administration de la justice					
Ces coûts concernent l'inscription des dossiers au rôle, le maintien des dossiers du tribunal, la perception des amendes et des droits et honoraires, la mise à exécution des ordonnances civiles, la fourniture de renseignements sur la justice au public, la fourniture d'un soutien en salles d'audience et la facilitation de la prestation d'autres services liés à la justice.					
Traitements et salaires	136 803 987	131 875 507	126 592 330	119 572 256	115 936 979
Avantages sociaux	21 411 536	20 081 152	19 081 359	17 214 813	24 263 650
Transport et communications	7 261 053	11 524 579	11 642 312	7 474 780	9 287 613
Services	41 807 215	36 671 107	35 196 282	38 508 554	34 987 409
Fourniture et matériel	19 596 400	17 049 721	17 098 734	19 029 278	10 324 333
Paiements de transfert (aux bibliothèques de droit de comté et de district, à la Subvention - Service d'orientation aux familles de Frontenac et au Juge en chef de l'Ontario - Conférences et colloques)	0	0	0	253 700	118 146
	226 880 191	217 202 066	209 611 018	20 053 381	194 918 130
Services judiciaires					
Ces coûts comprennent la rémunération des juges et des juges de paix de la Cour de l'Ontario et des fonctionnaires quasi judiciaires de la Cour supérieure et la fourniture d'un soutien administratif judiciaire à la Cour de justice de l'Ontario et à la Cour supérieure de justice ainsi qu'à la Cour d'appel.					
Traitements et salaires	99 617 156	95 577 032	111 253 887	82 431 797	78 006 915
Avantages sociaux des employés et de la magistrature	7 498 236	9 427 640	6 920 331	6 119 733	18 778 633
Transport et communications	3 642 791	4 505 964	4 946 714	4 314 487	3 957 845
Services	7 487 831	5 603 628	6 661 385	4 711 682	5 164 147
Fournitures et matériel	1 384 971	677 112	770 770	486 210	721 348
Paiements de transfert (à l'Institut national de la magistrature, à la Bibliothèque des juges, au Juge en chef de l'Ontario -	231 951	201 951	151 950	158 551	158 551
	119 862 936	115 993 330	130 705 036	98 222 460	106 787 439
Créances douteuses*	6 398 070	3 046 370	7 839 448	6 828 000	
TOTAL - FONCTIONNEMENT	**353 141 197**	**336 241 766**	**348 155 502**	**307 103 841**	**301 705 569**
BUDGET DU FONCTIONNEMENT	356 650 100	342 471 700	353 640 900	314 564 100	306 003 900
IMMOBILISATIONS					
Construction de tribunaux					
Acquisition/Construction de biens immobiliers	14 396 368	8 898 196	4 372 083	10 648 623	34 859 844
TOTAL - Immobilisations	**14 396 368**	**8 898 196**	**4 372 083**	**10 648 623**	**34 859 844**
BUDGET DES IMMOBILISATIONS	16 064 000	10 356 600	4 821 100	13 000 000	34 861 000

*Conformément à la méthode de la comptabilité d'exercice, un montant de créances douteuses a été établi en 2003/2004.

Note : le Ministère du Procureur général a commencé à rapporter l'information financière conformément à la méthode de la comptabilité d'exercice. Les données présentées dans l'État des dépenses ci-dessus pour les années 2003-2004, 2004-2005, 2005-2006 et 2006-2007 représentent la nouvelle méthode de comptabilité, alors que les données pour 2002-2003 reproduisent la méthode de comptabilité de caisse.

Annexe A :
Plan quinquennal de la Division des services aux tribunaux
2005 - 2006 à 2009 - 2010

Mission et objectifs opérationnels

Mission

Des services aux tribunaux modernes et professionnels qui favorisent la prestation de services judiciaires accessibles, équitables, rapides et efficaces.

Objectifs opérationnels

Le traitement rapide et efficient des causes

- La technologie des salles d'audience assure un traitement efficient des causes.
- Le suivi électronique des causes permet d'assurer une surveillance continue du volume des instances, du cheminement des causes et des décisions rendues à leur égard.
- Le dépôt des documents et l'entrée des données des tribunaux sont conformes aux règles, exacts et à jour dans tous les greffes.
- Les règles et procédures des tribunaux favorisent le règlement rapide des causes et réduisent les comparutions et les coûts inutiles.
- La Division collabore avec la magistrature, le Barreau et les partenaires du secteur judiciaire, à l'élimination du retard des rôles.

Des services accessibles

- Les obstacles aux services offerts par la Division des services aux tribunaux sont définis et réduits ou éliminés.
- Le public, et plus particulièrement les parties non représentées devant le tribunal de la famille et la Cour des petites créances, peut accéder facilement aux services d'information.
- La technologie facilite l'accès aux renseignements, aux dossiers et aux rôles des tribunaux et permet la comparution à distance des parties et des témoins.
- L'accès aux documents, aux dossiers et aux bases de données des tribunaux est géré par un cadre juridique et des principes directeurs.
- Les recommandations du rapport du Comité ontarien de la justice et des médias seront mises en œuvre afin d'accroître la transparence de l'administration de la justice.

Une prestation constante de services de haute qualité

- Un effectif judiciaire professionnel et compétent fournit régulièrement des services responsables, avisés et courtois aux comptoirs et aux greffes des tribunaux, un soutien de grande qualité à la magistrature, tant sur le plan administratif qu'en salle d'audience, et des services efficaces de mise à exécution.
- Des services judiciaires spécialisés sont offerts, dans les cas opportuns.
- La Division collabore avec les municipalités, la magistrature et le Barreau, les partenaires du secteur de la justice, les autres Ministères et organismes, les autres divisions du MPG.
- La Division dispose d'une stratégie fédérale-provinciale-territoriale.
- La Division a des liens avec des organismes externes pour cerner les nouveaux enjeux et définir les pratiques exemplaires, et pour améliorer l'analyse des données des tribunaux.
- Des pratiques de gestion efficiente des dossiers sont en vigueur dans tous les greffes.
- Le processus de sélection du jury et les accommodements encouragent la participation des jurés.
- La Division participe aux révisions générales des lois et des politiques dans le but d'améliorer le processus judiciaire et les services aux tribunaux.
- Les services d'exécution des jugements sont efficaces et rapides.
- Les services de transcription des délibérations des tribunaux et des services d'interprétation de haute qualité sont disponibles au besoin.

Un processus décisionnel responsable et efficace

- Le plan quinquennal fournit une orientation stratégique pluriannuelle pour les priorités de la Division.
- La satisfaction de la clientèle à l'égard des services fait l'objet d'une surveillance continue au moyen de procédures relatives aux plaintes du public et de sondages.
- La Division dispose de normes et de pratiques de contrôle de qualité.
- Les pratiques et programmes locaux, les programmes pilotes et les projets pilotes sont évalués à des fins d'application à l'échelle de la province.
- Le soutien, le contrôle et la surveillance émanant de la province permettent de s'assurer que les cours municipales offrent des services en vertu de la *Loi sur les infractions provinciales* conformément aux exigences juridiques, aux normes du Ministère et aux modalités de l'entente de transfert conclue aux termes de la LIP.
- Des rapports d'information de gestion sont régulièrement mis à la disposition de la Division, du MPG, de la magistrature et du public pour faciliter l'examen continu des programmes et l'analyse des tendances du traitement des causes, des décisions, de la satisfaction de la clientèle à l'égard des services, de même que de la responsabilité à l'égard du public quant au fonctionnement des tribunaux.

Une gestion efficiente des ressources

- Des modèles de ressources fournissent une base objective pour évaluer les besoins en personnel des salles d'audience et des greffes, l'effectif nécessaire de juges et de juges de paix pour la Cour de justice de l'Ontario, les budgets à allouer aux régions et les coûts privés et publics des procédures judiciaires.
- Des politiques sont en vigueur pour assurer la perception des amendes impayées et des cautionnements dont la confiscation a été certifiée.
- La Division collabore avec la Direction de la gestion des installations pour assurer une gestion efficace des installations judiciaires et élaborer un plan stratégique pluriannuel des infrastructures pour la construction de futurs palais de justice.
- La Division maintient un système efficace de gestion des documents et ressources.
- La Division gère efficacement les fonds en fiducie.

Initiatives prioritaires de la Division

Objectif opérationnel nº 1 : le traitement rapide et efficient des causes

But	Initiative	Mise en œuvre				
		05/06	06/07	07/08	08/09	09/10
La technologie des salles d'audience assure un traitement efficient des causes	Évaluer une salle d'audience électronique modèle pour tester la politique d'utilisation de la technologie au tribunal					
	Développer des politiques relatives à la technologie dans les salles d'audience et fournir de l'équipement de technologie mobile pour favoriser des réponses locales aux demandes des parties					
	Installer progressivement l'accès à Internet dans les salles d'audience pour les avocats de la défense et les membres du personnel des tribunaux					
Le suivi électronique des causes permet d'assurer une surveillance continue du volume des instances, du cheminement des causes et des décisions rendues à leur égard	Passer des sites Sustain au nouveau système (FRANK) de suivi, pour les causes de la Cour supérieure de justice et les causes de droit de la famille de la Cour de justice de l'Ontario					
	Mettre en œuvre les mises à niveau de FRANK					
	Mettre en œuvre les mises à niveau du système de suivi des dossiers criminels (ICON)					
	Instaurer la nouvelle application BREFS en partenariat avec Teranet afin d'intégrer les systèmes existants et améliorer l'accès des utilisateurs et la capacité de diffusion de l'information		✓			
	Débuter une planification stratégique pour le système de suivi de dossiers unique (fusionner FRANK et ICON)					
	Établir un système unique de suivi de dossiers					
Le dépôt des documents et l'entrée des données des tribunaux sont conformes aux règles, exacts et à jour dans tous les greffes	Élaborer des programmes de formation et des guides de formation du personnel sur les principaux systèmes d'entrée de données					
Les règles et procédures des tribunaux favorisent le règlement rapide des causes et réduisent les comparutions et les coûts inutiles	Appuyer la mise en œuvre des recommandations du Groupe d'étude sur les enquêtes préalables (sous réserve d'un examen, par le Comité des règles en matière civile, des modifications recommandées aux règles)	✓				
	Participer à la révision des règles de la Cour des petites créances	✓				
	Poursuivre le travail avec le Comité des règles en matière de droit de la famille sur les modifications possibles aux Règles en matière de droit de la famille					
	Améliorer les processus judiciaires en matière de faillite					
	Évaluer les effets du projet pilote sur la gestion de dossiers en fonction de la règle 78					
=	Fournir des services de secrétariat au Projet de réforme de la justice civile, une étude de 12 mois dirigée par l'honorable Coulter Osborne			✓		
	Évaluer les recommandations du Projet de réforme de la justice civile ainsi que la révision des règles de la Cour des petites créances et en appuyer la mise en œuvre					

Objectif opérationnel nº 1 : le traitement rapide et efficient des causes (suite)						
But	**Initiative**	**Mise en œuvre**				
		05/06	**06/07**	**07/08**	**08/09**	**09/10**
Les règles et procédures des tribunaux favorisent le règlement rapide des causes et réduisent les comparutions et les coûts inutiles	Participer à la mise en œuvre des règlements modifiés de la Cour des petites créances et en assurer la surveillance					
	Consulter la magistrature et le Barreau relativement aux normes voulues de la Division des services aux tribunaux					
	Participer à l'examen du processus suivant outrage dans la Cour des petites créances					
La Division collabore avec la magistrature, le Barreau et les partenaires du secteur judiciaire à l'élimination des retards	Mettre en place dans les tribunaux de l'ensemble de la province les pratiques administratives exemplaires en matière criminelle					
	Favoriser l'amélioration de la collecte des données relatives aux activités de la cour criminelle et des rapports sur celles-ci					
	Participer à la mise en œuvre des recommandations du rapport du tribunal pilote et du Comité de liaison communautaire sur les questions se rattachant à la protection de l'enfance					
	Mettre en place et évaluer un projet de gestionnaire de cas en affaires familiales à Ottawa					
	Appuyer l'établissement de tribunaux pour réduire l'encombrement des rôles de la cour de justice de l'Ontario, affaires criminelles					

✓ = Un crochet indique l'engagement pris à l'endroit de l'initiative pour un exercice donné. Dans le cas d'une initiative portant sur un seul exercice, le projet a été réalisé. Dans le cas d'une initiative pluriannuelle, la phase prévue pour l'exercice en cours a été réalisée. Les zones ombragées indiquent le nombre d'années du projet dans l'échéancier.

Objectif opérationnel nº 2 : des services accessibles							
But	**Initiative**	**Mise en œuvre**					
		05/06	**06/07**	**07/08**	**08/09**	**09/10**
Les obstacles aux services offerts par la Division des services aux tribunaux sont définis et réduits ou éliminés	Évaluer les effets, sur l'accessibilité par le public, de la grille tarifaire actuelle et de toute proposition d'augmentation des tarifs	✓				
	Observer les effets de la dispense des frais en ce qui touche l'amélioration de l'accès aux services pour les parties financièrement désavantagées					
	Participer au Comité des personnes handicapées du juge en chef					
	Élaborer une stratégie pour identifier et favoriser une meilleure accessibilité aux tribunaux de l'Ontario					
	Désigner dans sept tribunaux pilotes un coordonnateur local de l'accessibilité pour favoriser les services en matière d'accessibilité, et évaluer le programme pilote					
	Réduire les frais de photocopie dans les domaines du droit civil, familial et criminel, ainsi que les frais d'inspection des dossiers comme le recommande le Comité ontarien de la justice et des médias		✓			
Le public, et plus particulièrement les parties non représentées au tribunal de la famille et à la Cour des petites créances, peut accéder facilement aux services d'information • Continuer à fournir des documents d'éducation publique et à en annoncer la disponibilité	Annoncer la disponibilité de documents d'éducation publique dans les palais de justice, sur le site web du Ministère et dans des lieux publics	✓				
	Élaborer des ressources sur Internet pour les parties à la Cour des petites créances					
	Porter attention aux réactions des clients à l'égard de l'information publique sur la Cour des petites créances dans les palais de justice et sur l'Internet					
	Mettre en place des services informatisés de renseignements téléphoniques pour les parties dans les 10 Cours des petites créances où l'activité est la plus intense		✓			
	Envisager d'ajouter des services informatisés de renseignements téléphoniques à d'autres Cours des petites créances					
	Octroyer un espace et un soutien à l'avocat de service de Pro Bono Law Ontario pour la Cour des petites créances		✓			
	Envisager d'étendre les programmes d'avocat de service bénévole et d'aide aux étudiants à d'autres Cours des petites créances. L'avocat conseille les parties non représentées et les étudiants en droit aident les parties à remplir les formulaires des tribunaux					
	Envisager des options pour améliorer les services de renseignement au public dans les affaires civiles de la Cour supérieure de justice, et surtout pour les parties non représentées					
	Normaliser les services d'information sur le droit de la famille offerts dans tous les palais de justice					
	Créer un nouveau site Web propre aux tribunaux, avec les bureaux des juges en chef, pour donner au public l'accès aux décisions des tribunaux, aux formulaires juridiques, etc.					

✓ = Un crochet indique l'engagement pris à l'endroit de l'initiative pour un exercice donné. Dans le cas d'une initiative portant sur un seul exercice, le projet a été réalisé. Dans le cas d'une initiative pluriannuelle, la phase prévue pour l'exercice en cours a été réalisée. Les zones ombragées indiquent le nombre d'années du projet dans l'échéancier.

Objectif opérationnel nº 2 : des services accessibles (suite)

But	Initiative	Mise en œuvre				
		05/06	06/07	07/08	08/09	09/10
La technologie facilite l'accès aux renseignements, aux dossiers et aux rôles des tribunaux et permet la comparution à distance des parties et des témoins • Afficher de l'information à jour à propos des services des tribunaux, sur le site Internet du Ministère (par exemple renseignements sur les questions de succession, le processus de sélection des jurés, l'emplacement des palais de justice, les guides et les brochures disponibles et le processus de nomination des juges) • S'assurer que la technologie fournie à la magistrature et au personnel est moderne, efficace et sûre, qu'elle assure la protection des renseignements personnels et qu'elle est gérée de façon responsable et respectueuse de la confidentialité	Mettre à jour la base de données des adresses des tribunaux et publier les nouveaux formulaires, guides et brochures du tribunal de la famille et de la Cour des petites créances sur le site web du Ministère	✓				
	Créer des trousses documentaires sur des événements réels pour le site web du Ministère	✓				
	Relier les systèmes opérationnels pour permettre l'affichage, au palais de justice et sur Internet, de renseignements sur la mise au rôle					
	Créer un service offert sur Internet qui permette aux parties de présenter des réclamations à la Cour des petites créances et d'y donner suite					
	Donner un accès par voie électronique à tous les services au comptoir des tribunaux, par exemple pour le dépôt des documents judiciaires, le paiement des amendes et des droits et honoraires et l'accès aux dossiers et aux rôles des tribunaux					
	Mettre au point une base de données électronique de sélection des jurés		✓			
	Mettre au point un formulaire normalisé d'injonction restrictive					
	Déterminer la possibilité de créer une base de données d'injonctions restrictives et d'améliorer la communication des injonctions restrictives émanant du tribunal de la famille entre ce tribunal et la cour de pratique					
	Utiliser la technologie pour permettre davantage de comparutions à distance, en particulier dans les cours du Nord de la province					
	Fournir l'accès à distance aux évaluations avocat-client	✓				
	Par des modifications aux dispositions réglementaires, favoriser une utilisation plus étendue de la technologie disponible pour réaliser à distance les évaluations avocat-client					
	Élargir la disponibilité des télémandats pour les affaires relevant de la *Loi sur les infractions provinciales*					
	Favoriser l'étude de faisabilité sur la demande de mandat de perquisition par Internet		✓			
	Évaluer le recours aux comparutions à distance dans la salle d'audience électronique modèle, y compris l'incidence sur les procédures					
L'accès aux documents, aux dossiers et aux bases de données des tribunaux est géré par un cadre juridique et des principes directeurs	En consultation avec la magistrature, instituer une politique et un cadre juridique pour assurer un équilibre entre le droit d'accès du public aux renseignements et aux services judiciaires et le droit à la confidentialité et à la protection de la vie privée					
Les recommandations du rapport du Comité ontarien de la justice et des médias seront mises en œuvre afin d'accroître la transparence de l'administration de la justice	Évaluer et mettre en œuvre les recommandations du rapport du Comité ontarien de la justice et des médias					
	Mettre en place et évaluer le projet pilote qui autorisera la présence de caméras aux audiences devant la Cour d'appel de l'Ontario					

✓ = Un crochet indique l'engagement pris à l'endroit de l'initiative pour un exercice donné. Dans le cas d'une initiative portant sur un seul exercice, le projet a été réalisé. Dans le cas d'une initiative pluriannuelle, la phase prévue pour l'exercice en cours a été réalisée. Les zones ombragées indiquent le nombre d'années du projet dans l'échéancier.

Objectif opérationnel nº 3 : la prestation constante de services de grande qualité

But	Initiative	Mise en œuvre				
		05/06	06/07	07/08	08/09	09/10
Un effectif judiciaire professionnel et compétent fournit régulièrement des services responsables, avisés et courtois aux comptoirs et aux greffes des tribunaux, un soutien de grande qualité à la magistrature, tant sur le plan administratif qu'en salle d'audience, et des services efficaces de mise à exécution • Assurer un soutien aux membres du personnel des tribunaux au moyen de l'actualisation constante des politiques, des guides et des formules électroniques, de l'intranet, etc. • Donner la formation en réaction aux changements aux pratiques, règles, procédures, ainsi qu'à la législation et à la technologie, et assurer une capacité régionale de formation continue liée aux programmes • Donner aux agents financiers et aux gestionnaires une meilleure formation sur la gestion financière pour rehausser les contrôles sur les dépenses conformément au rapport du vérificateur général de l'Ontario • Offrir des programmes de perfectionnement du personnel • Examiner les besoins de dotation en personnel des salles d'audience et des greffes et trouver des solutions au roulement de personnel élevé • Établir, à l'intention de tout le personnel, des plans de rendement qui reflètent les objectifs de la Division et mener des évaluations de rendement annuel	Fournir des guides du personnel à jour	✓				
	De concert avec la magistrature, revoir les politiques et procédures pour les serments et affirmations					
	Revoir et mettre à jour les politiques de la Division, y compris les plans d'urgence					
	Installer des défibrillateurs externes automatiques à des sites pilotes					
	Réaménager les 1265 membres du personnel des tribunaux non classifiés qui ont des horaires irréguliers, en suivant un nouveau modèle flexible de dotation en personnel à temps partiel (projet de revitalisation des ressources humaines)		✓			
	Instaurer un nouveau processus d'embauche pour évaluer le personnel additionnel admissible au statut flexible de dotation en personnel à temps partiel					
	Élaborer un guide des opérations avec le concours de la Direction des ressources humaines					
	Mettre en œuvre une stratégie globale d'analyse et d'évaluation de certains éléments clés du projet de revitalisation des ressources humaines pour la première année					
	Évaluer les besoins en formation des agents d'exécution					
	Mettre au point du matériel didactique informatisé pour la formation du personnel des tribunaux en application de gestion					
	Fournir au personnel des tribunaux une assistance à l'utilisateur de qualité constante pour toutes les applications de gestion					
	Collaborer avec les universités et les collèges communautaires pour établir des programmes de certificats, de diplômes, et de diplômes d'études supérieures pour le personnel et les cadres, et des programmes de perfectionnement des gestionnaires					
	Offrir une formation en soutien opérationnel à tout le personnel de soutien des tribunaux dans toute la province					
	Revoir et évaluer les nouvelles exigences de politique opérationnelle, de même que celles qui ont été révisées					
	Établir et mettre en oeuvre des processus de recrutement pour veiller à ce que les besoins futurs en compétences et en ressources soient comblés					
	Mettre à jour le manuel des successions					

✓ = Un crochet indique l'engagement pris à l'endroit de l'initiative pour un exercice donné. Dans le cas d'une initiative portant sur un seul exercice, le projet a été réalisé. Dans le cas d'une initiative pluriannuelle, la phase prévue pour l'exercice en cours a été réalisée. Les zones ombragées indiquent le nombre d'années du projet dans l'échéancier.

Objectif opérationnel nº 3 : la prestation constante de services de grande qualité (suite)						
But	**Initiative**	**Mise en œuvre**				
		05/06	**06/07**	**07/08**	**08/09**	**09/10**
Des services judiciaires spécialisés sont offerts, dans les cas opportuns	Collaborer avec d'autres juridictions et la magistrature pour évaluer l'efficacité des nouveaux modèles de tribunaux spécialisés, par exemple, les tribunaux collectifs, pour discerner la possibilité d'augmenter le nombre de tribunaux spécialisés en Ontario					
	De concert avec la magistrature, faire un inventaire des possibilités de soutien opérationnel et politique et subvenir ainsi aux besoins des tribunaux spécialisés					
	De concert avec la magistrature, appuyer l'élargissement à toute la province des programmes de santé mentale rattachés aux tribunaux					
	Établir et maintenir une unité de soutien ministériel pour les tribunaux d'instruction des crimes majeurs					
	Approuver les protocoles des tribunaux d'instruction des crimes majeurs et les protocoles de gestion des causes importantes					
La Division collabore avec les municipalités, la magistrature et le Barreau, les partenaires du secteur de la justice, les autres Ministères et organismes, les autres divisions du MPG, et les syndicats et associations de la fonction publique • Les forums comprennent le sommet de la justice, des comités locaux de la magistrature et des barreaux, des tables rondes des politiques opérationnelles et d'autres réunions régulières	Instituer des réunions régulières avec la magistrature et le Barreau pour assurer une communication centrale et locale					
	Poursuivre les discussions avec le bureau du juge en chef de la Cour supérieure de justice pour élaborer un protocole d'entente entre le Procureur général et le juge en chef					
La Division dispose d'une stratégie fédérale-provinciale-territoriale • Surveiller les impacts, sur la charge de travail et sur les procédures des tribunaux, des changements à la politique et aux programmes législatifs fédéraux • La division participe au forum fédéral-provincial territorial sur la justice, par exemple au comité de coordination du droit de la famille des hauts fonctionnaires	Conclure les négociations relatives à la *Loi sur les contraventions* avec le gouvernement fédéral	✓				
	Négocier une entente pour obtenir du gouvernement fédéral un financement continu sous forme de contribution pour les services de justice familiale et de toute économie résultant de l'expansion de la Cour de la famille					
	Élaborer une stratégie fédérale-provinciale-territoriale pour gérer les effets de la législation fédérale et de ses politiques sur les tribunaux de l'Ontario					
	Déterminer s'il serait réalisable de mettre sur pied un équivalent canadien du « National Center for State Courts » des États-Unis					

✓ = Un crochet indique l'engagement pris à l'endroit de l'initiative pour un exercice donné. Dans le cas d'une initiative portant sur un seul exercice, le projet a été réalisé. Dans le cas d'une initiative pluriannuelle, la phase prévue pour l'exercice en cours a été réalisée. Les zones ombragées indiquent le nombre d'années du projet dans l'échéancier.

Objectif opérationnel nº 3 : la prestation constante de services de grande qualité (suite)						
But	**Initiative**	**Mise en œuvre**				
		05/06	**06/07**	**07/08**	**08/09**	**09/10**
La Division a des liens avec des organismes externes pour cerner les nouveaux enjeux et définir les pratiques exemplaires, et pour améliorer l'analyse des données des tribunaux • Miser sur les rapports avec l'Association des administrateurs judiciaires du Canada, le Centre canadien de la statistique juridique et le National Center for State Courts • Établir des partenariats avec les universités, les écoles de droit et d'autres organismes de recherche	Élaborer des partenariats de recherche					
Des pratiques de gestion efficiente des dossiers sont en vigueur dans tous les greffes	Élaborer et mettre en œuvre des mesures de contrôle de l'intégrité des dossiers					
	En consultation avec la magistrature, revoir les politiques et procédures pour la manipulation et l'entreposage des pièces					
Le processus de sélection du jury et les accommodements encouragent la participation des jurés	Lancer des travaux d'amélioration de toutes les salles de délibérations du jury	✓				
	Élaborer et mettre en œuvre un plan d'amélioration des processus du jury et des accommodements offerts aux jurés					
	Interroger les jurés et jurés potentiels pour mesurer la satisfaction à l'égard tant du processus que des accommodements et obstacles à la					
	Revoir les politiques et procédures actuelles relatives au jury et passer en revue les pratiques en cours dans les autres provinces et territoires, afin d'améliorer l'approche appliquée uniformément dans toute la province					
La Division participe aux révisions générales des lois et des politiques dans le but d'améliorer le processus judiciaire et les services aux tribunaux	Mettre en vigueur les réformes à la *Loi de 2006 sur l'accès à la justice,* dont les compétences relatives à la nomination des juges de paix, la garantie d'équité et de transparence du processus de nomination et les dispositions relatives à la preuve électronique devant les cours des infractions provinciales					
	De concert avec la magistrature, évaluer le tribunal de la famille		✓			
	Suivre l'évaluation fédérale du modèle national du tribunal de la famille					
	Répondre au Ministère de la Justice qui demande de participer à une étude nationale de dossier du tribunal de divorce		✓			
	Faire face à l'obligation du Procureur général qui consiste à rationaliser la *Loi sur les infractions provinciales* de concert avec les municipalités					

✓ = Un crochet indique l'engagement pris à l'endroit de l'initiative pour un exercice donné. Dans le cas d'une initiative portant sur un seul exercice, le projet a été réalisé. Dans le cas d'une initiative pluriannuelle, la phase prévue pour l'exercice en cours a été réalisée. Les zones ombragées indiquent le nombre d'années du projet. dans l'échéancier.

Objectif opérationnel nº 3 : la prestation constante de services de grande qualité (suite)						
But	**Initiative**	**Mise en œuvre**				
		05/06	**06/07**	**07/08**	**08/09**	**09/10**
Les services d'exécution des jugements sont efficaces et rapides (suite) • Les normes, les politiques et les procédures sont revues et mises à jour régulièrement	Mettre la dernière main au manuel pour les agents d'exécution de la loi					
	Élaborer de nouvelles normes, politiques et procédures pour les services d'exécution de la loi					
	Fournir de nouveaux équipements et une nouvelle formation aux agents d'exécution de la loi					
	Rédiger un dossier de communications pour expliquer aux services policiers la portée de la fonction d'exécution civile de la Loi					
	Évaluer les nouveaux besoins de formation des membres du personnel d'exécution					
	Élaborer un plan opérationnel pluriannuel pour l'unité d'exécution					
Des services de transcription des délibérations des tribunaux et des services d'interprétation de haute qualité sont disponibles au besoin.	Élaborer et mettre en oeuvre un plan pour améliorer la prestation de services d'interprétation					
	Mettre au point un outil électronique permettant de garder une liste des interprètes judiciaires et de les inscrire à l'horaire					
	Élaborer des critères de contrôle et de formation plus précis pour la prestation des services d'interprétation					
	Procéder à un examen des services de transcription des délibérations des tribunaux et de leur productivité en Ontario					
	Convertir progressivement les appareils d'enregistrement analogique en appareils numériques pour les enregistrements en salle d'audience et la production de transcriptions					

✓ = Un crochet indique l'engagement pris à l'endroit de l'initiative pour un exercice donné. Dans le cas d'une initiative portant sur un seul exercice, le projet a été réalisé. Dans le cas d'une initiative pluriannuelle, la phase prévue pour l'exercice en cours a été réalisée. Les zones ombragées indiquent le nombre d'années du projet dans l'échéancier.

Objectif opérationnel nº 4 : un processus décisionnel responsable et efficace						
But	**Initiative**	**Mise en œuvre**				
		05/06	**06/07**	**07/08**	**08/09**	**09/10**
Le plan quinquennal fournit une orientation stratégique pluriannuelle pour les priorités de la Division • Le plan est mis à jour annuellement, de concert avec la magistrature et les usagers des tribunaux	Des mesures applicables aux systèmes sont établies et intégrées au plan quinquennal. Les résultats font l'objet d'un suivi et d'un rapport réguliers aux organismes centraux et au public					
La satisfaction de la clientèle à l'égard des services fait l'objet d'une surveillance continue au moyen de procédures relatives aux plaintes du public et de sondages	Assurer un suivi de tous les services et programmes des tribunaux au moyen de sondages réguliers sur la satisfaction de la clientèle					
La Division dispose de normes et de pratiques de contrôle de qualité	Améliorer la cohérence et l'intégrité de la collecte et des rapports sur des données relatives aux activités des tribunaux					
	Les présidents des tables de direction dirigent l'élaboration de mesures d'assurance de la qualité et de plans de mise en œuvre					
	Revoir les normes d'assurance de la qualité applicables aux services d'interprétation judiciaire		✓			
Les pratiques et programmes locaux, les programmes pilotes et les projets pilotes sont évalués à des fins d'application à l'échelle de la province	Participer à la mise en oeuvre des pratiques exemplaires dans les affaires de protection de l'enfance par l'intermédiaire du Comité de direction sur les tribunaux de la famille					
	Superviser et appuyer les pratiques exemplaires en matière d'administration des cours criminelles dans toute la province					
	Évaluer le projet Gestionnaire des causes en droit de la famille en cours à Ottawa					
Le soutien, le contrôle et la surveillance émanant de la province permettent de s'assurer que les cours municipales offrent des services en vertu de *la Loi sur les infractions provinciales* conformément aux exigences juridiques, aux normes du Ministère et aux modalités de l'entente de transfert conclue aux termes de la LIP • La conformité aux normes et aux exigences est régulièrement surveillée tout au long de l'activité des tribunaux et au moyen de rapports financiers et de vérifications annuelles sur le site	Organiser une rencontre avec des représentants des administrateurs judiciaires pour aborder les questions de politique opérationnelle, la nécessité d'une communication plus efficace des politiques ministérielles, et les besoins de surveillance financière et de technologie		✓			

✓= Un crochet indique l'engagement pris à l'endroit de l'initiative pour un exercice donné. Dans le cas d'une initiative portant sur un seul exercice, le projet a été réalisé. Dans le cas d'une initiative pluriannuelle, la phase prévue pour l'exercice en cours a été réalisée. Les zones ombragées indiquent le nombre d'années du projet dans l'échéancier.

Objectif opérationnel nº 4 : un processus décisionnel responsable et efficace (suite)						
But	**Initiative**	**Mise en œuvre**				
		05/06	**06/07**	**07/08**	**08/09**	**09/10**
Des rapports d'information de gestion sont mis à la disposition de la Division, du MPG, de la magistrature et du public pour faciliter l'examen continu des programmes et l'analyse des tendances du traitement des causes, de la satisfaction de la clientèle à l'égard des services de même que de la responsabilité à l'égard du public quant au fonctionnement des tribunaux • Les rapports seront révisés annuellement de concert avec la magistrature et les usagers des tribunaux • La Division continuera à répondre aux demandes de données spéciales	Créer une base provinciale de données statistiques		✓			
	Améliorer la collecte, les rapports et l'analyse de données criminelles pour cerner et régler les causes des retards dans les affaires criminelles					
	Élaborer de nouveaux rapports types relativement au droit de la famille, au droit civil, à la Cour des petites créances, aux questions criminelles entendues par la Cour supérieure de justice et à la *Loi sur les infractions provinciales*					
	Former le personnel à la collecte de données, à l'utilisation de bases de données et à la lecture et à l'interprétation de rapports de données					
	Collaborer avec des représentants de la magistrature et des usagers du tribunal afin de mettre en place des partenariats de recherche pour rehausser la capacité d'analyse des données					
	Relier des données statistiques sur l'activité des tribunaux à d'autres données pour soutenir les prévisions quant aux charges de travail et aux ressources					
	Élaborer une base de données de recherche non statistique pour des recherches sur les tendances sociales, économiques, démographiques et judiciaires, y compris les pratiques exemplaires					
	Passer de la livraison de données à l'établissement d'un système de gestion de l'information unifié et analytique pour appuyer la prise de décision					

✓ = Un crochet indique l'engagement pris à l'endroit de l'initiative pour un exercice donné. Dans le cas d'une initiative portant sur un seul exercice, le projet a été réalisé. Dans le cas d'une initiative pluriannuelle, la phase prévue pour l'exercice en cours a été réalisée. Les zones ombragées indiquent le nombre d'années du projet dans l'échéancier.

Objectif opérationnel n° 5 : la gestion efficiente des ressources

But	Initiative	Mise en œuvre				
		05/06	06/07	07/08	08/09	09/10
Des modèles de ressources fournissent une base objective pour évaluer les besoins en personnel des salles d'audience et des greffes, l'effectif nécessaire de juges et de juges de paix pour la Cour de justice de l'Ontario, les budgets à allouer aux régions et les coûts privés et publics des procédures judiciaires	Confirmer l'EPT dans toute la Division et établir un système permanent de localisation					
	Avec la Cour de justice de l'Ontario et le National Center for State Courts, élaborer un modèle d'effectif de juges de paix					
	Élaborer un modèle de dotation en personnel de la Division					
	Concevoir un modèle d'évaluation des coûts prévisibles privés ou publics des procédures judiciaires					
Des politiques sont en vigueur pour assurer la perception des amendes impayées et des cautionnements dont la confiscation a été certifiée • Transmettre à intervalles réguliers à l'unité responsable de la gestion de la perception des renseignements sur les amendes impayées • Consigner le montant perçu des amendes impayées et des cautionnements dont la confiscation a été certifiée	Élaborer et mettre en oeuvre un plan pour assurer la collecte des amendes impayées imposées en vertu du Code criminel, en vertu de la LIP et de cautionnements certifiés confisqués		✓			
La Division collabore avec la Direction de la gestion des installations pour assurer une gestion efficace des installations judiciaires et élaborer un plan stratégique pluriannuel des infrastructures pour la construction de futurs palais de justice • Élaborer un plan stratégique pluriannuel pour la gestion des immobilisations et des biens importants • Suivi et planification stratégique assurés en permanence • Collaborer avec la Direction de la gestion des installations pour élaborer des plans annuels d'infrastructures et le plan du MPG de gestion des actifs	Élaborer un cadre pour s'assurer que les installations des tribunaux sont conçues de manière à répondre aux besoins actuels et futurs, que les installations des tribunaux offrent des services ouverts, accessibles et rapides au public, et que des processus cohérents et efficaces de planification des palais de justice sont en place dans toute la province					
	Élaborer avec la Direction de la gestion des installations et le Ministère de la Sécurité communautaire et des Services correctionnels une stratégie de collaboration pour la sécurité dans les tribunaux, axée sur la santé et la sécurité, les pratiques exemplaires pour les installations judiciaires, et l'aide aux comités locaux de sécurité					
	Étudier les possibilités de partenariats dans l'aménagement de palais de justice, en vue de favoriser le développement communautaire et d'appuyer les pratiques exemplaires en planification de l'utilisation des terrains					
	Afficher sur le site Internet du Ministère les renseignements d'archives qui traitent de l'architecture, de l'historique et des caractéristiques des palais de justice patrimoniaux					
La division maintient un système efficace de gestion des documents	Participer à l'élaboration de stratégies et d'outils d'aide à la gestion intégrée des ressources					
La Division gère efficacement les fonds en fiducie	Mettre en place sur le Web un système provincial de comptabilité des fonds en fiducie					

✓ = Un crochet indique l'engagement pris à l'endroit de l'initiative pour un exercice donné. Dans le cas d'une initiative portant sur un seul exercice, le projet a été réalisé. Dans le cas d'une initiative pluriannuelle, la phase prévue pour l'exercice en cours a été réalisée. Les zones ombragées indiquent le nombre d'années du projet dans l'échéancier.

Annexe B :
Statistiques des tribunaux

Table des matières de l'annexe

Glossaire B1

Les tribunaux de droit civil

Aperçu des affaires civiles par région B2
Affaires civiles reçues B3
Événements entendus en droit civil B5

Les tribunaux de droit criminel

Cour de justice de l'Ontario : aperçu des affaires pénales par région B7
Cour de justice de l'Ontario : accusations reçues au criminel B8
Cour de justice de l'Ontario : accusations au criminel à l'égard desquelles une décision a été rendue B10
Cour de justice de l'Ontario : accusations en instance au criminel B12
Cour de justice de l'Ontario : événements entendus au criminel B14
Cour supérieure de justice : aperçu des affaires pénales par région B16
Cour supérieure de justice : actes d'accusation et appels reçus au criminel B17
Cour supérieure de justice : actes d'accusation et appels à l'égard desquels une décision a été rendue B19
Cour supérieure de justice : actes d'accusation et appels en instance au criminel B21
Cour supérieure de justice : événements entendus au criminel B23

Les tribunaux de la famille

Cour supérieure de justice, Cour de la famille de la Cour supérieure de justice, et Cour de justice de l'Ontario : aperçu des affaires de droit de la famille par région B25
Cour supérieure de justice, Cour de la famille de la Cour supérieure de justice, et Cour de justice de l'Ontario : nouvelles affaires de droit de la famille B26
Cour supérieure de justice, Cour de la famille de la Cour supérieure de justice, et Cour de justice de l'Ontario : événements entendus en droit de la famille B28
Cour supérieure de justice : aperçu des affaires de droit de la famille par région B30
Cour supérieure de justice : nouvelles affaires de droit de la famille B31
Cour supérieure de justice : événements entendus en droit de la famille B33
Cour de la famille de la Cour supérieure de justice : aperçu des affaires de droit de la famille par région B34
Cour de la famille de la Cour supérieure de justice : nouvelles affaires de droit de la famille B35
Cour de la famille de la Cour supérieure de justice : événements entendus en droit de la famille B36
Cour de justice de l'Ontario : aperçu des affaires de droit de la famille par région B37
Cour de justice de l'Ontario : nouvelles affaires de droit de la famille B38
Cour de justice de l'Ontario : événements entendus en droit de la famille B40

La Cour des petites créances

Cour des petites créances : aperçu des affaires par région B42
Cour des petites créances : demandes déposées B43
Cour des petites créances : événements entendus B45

La Cour d'appel de l'Ontario

Cour d'appel de l'Ontario : appels en matière criminelle B47
Cour d'appel de l'Ontario : appels en matière civile B47

Glossaire de l'annexe

RIII	Le Réseau intégré d'information sur les infractions (RIII) est un système opérationnel qui consigne les accusations criminelles déposées à la Cour de justice de l'Ontario.
FRANK et SUSTAIN	FRANK et SUSTAIN sont deux systèmes électroniques qui effectuent le suivi des affaires en matière de droit civil de droit de la famille de petites créances et de droit criminel à la Cour supérieure de justice et des affaires en matière de droit de la famille à la Cour de justice de l'Ontario. Au cours des deux prochaines années les emplacements qui n'utilisent pas encore le plus récent système (FRANK) s'y mettront progressivement.
Criminel	Les données en matière criminelle comprennent toutes les infractions au *Code criminel du Canada*, à la *Loi réglementant certaines drogues et autres substances*, à la *Loi sur les stupéfiants* et à la *Loi sur les aliments et drogues* et d'autres infractions fédérales commises par des adultes et des jeunes. Les données en matière criminelle de la Cour de justice de l'Ontario sont recueillies par accusation, tandis que celles de la Cour supérieure de justice le sont par acte d'accusation. Les actes d'accusation reçus à la Cour supérieure de justice au cours des cinq dernières années comptaient en moyenne 3,6 accusations.
Civil	Les données en matière civile comprennent les affaires relevant de la *Motor Vehicle Act* et de la *Loi sur le privilège dans l'industrie de la construction*, les affaires en matière de succession et les autres affaires civiles introduites à la Cour supérieure de justice. Sont exclues les affaires relevant de la Cour des petites créances et les affaires de droit de la famille.
Petites créances	Les données en matière de petites créances comprennent toutes les affaires qui relèvent de la compétence de la Cour des petites créances (c.-à-d. les demandes civiles portant sur un montant maximum de 10 000 $, exception faite des demandes déposées en vertu de la *Loi sur le privilège dans l'industrie de la construction* et de toute autre affaire relevant de la compétence exclusive de la Cour supérieure de justice).
Famille	Les données en matière de droit de la famille comprennent toutes les causes relevant des lois suivantes : *Loi sur le droit de la famille* (sauf la Partie V), *Loi portant sur la réforme du droit de l'enfance* (sauf les articles 59 et 60), les parties III, IV et VI de la *Loi sur les services à l'enfance et à la famille*, *Loi de 2002 sur les ordonnances alimentaires d'exécution réciproque*, l'article 6 de la *Loi sur les mariages*, *Loi sur le changement de nom* et les autres causes de droit de la famille. Elles comprennent aussi les causes en vertu de la *Loi de 1996 sur les obligations familiales et l'exécution des arriérés d'aliments* dans les événements entendus de droit de la famille.

Aperçu des affaires civiles par région

Région	Exercice financier	Affaires reçues	Événements entendus	Heures d'activités des salles d'audience
Centre-Est	2005-2006	8 974	15 094	5 872
	2006-2007	9 018	16 185	5 138
Centre-Ouest	2002-2003	18 010	24 141	9 287
	2006-2007	21 062	25 709	8 933
Est	2005-2006	5 181	11 160	6 476
	2006-2007	5 149	8 770	4 432
Nord-Est	2005-2006	2 905	5 871	2 048
	2006-2007	2 770	5 570	1 959
Nord-Ouest	2005-2006	954	2 257	1 073
	2006-2007	973	2 024	912
Toronto	2005-2006	30 841	50 374	31 509
	2006-2007	30 403	31 996	28 790
Ouest	2005-2006	12 057	20 584	6 885
	2006-2007	12 747	18 126	7 107
Ontario	2005-2006	78 922	129 481	63 150
	2006-2007	82 122	108 380	57 271

1. Les statistiques sur les affaires reçues et sur les événements entendus ont été obtenues par un système automatique de cueillette de données. Ces données ne sont disponibles que pour les périodes indiquées (2005-2006 et 2006-2007). Les statistiques des précédents rapports compilées à la main ne peuvent se comparer aux données actuelles et ne sont donc pas incluses.
2. Les nouvelles affaires comprennent tous les nouveaux dossiers, à l'exception : des affidavits de vente en vrac, des ordonnances de dédommagement, des évaluations procureur/client, des demandes de dispense de frais, des affaires immobilières non contestées.
3. Les événements entendus comprennent tous les événements présidés par un responsable (y compris les renvois). Même si les affidavits de vente en vrac, les ordonnances de dédommagement, les évaluations procureur/client, et les demandes de dispense de frais ne sont pas comptés avec les nouvelles affaires, les activités connexes à ces événements sont comprises dans le nombre d'événements entendus.
4. Les heures d'activité des salles d'audience correspondent aux heures d'utilisation; il ne s'agit pas des heures de travail du personnel des tribunaux et des officiers de justice.

SOURCE : systèmes FRANK et SUSTAIN

Affaires civiles reçues

Région	Emplacement	05-06	06-07	Écart de 05-06 à 06-07	% d'écart de 05-06 à 06-07
Centre-Est	Barrie	1 340	1 646	306	23 %
	Bracebridge	227	188	-39	-17 %
	Cobourg	165	131	-34	-21 %
	Lindsay	211	215	4	2 %
	Newmarket	310	4 549	639	16 %
	Peterborough	388	413	25	6 %
	Whitby	2 733	1 876	-857	-31 %
Total Centre-Est		**8 974**	**9 018**	**44**	**0 %**
Centre-Ouest	Brampton	4 118	4 019	-99	-2 %
	Brantford	468	566	98	21 %
	Cayuga	53	82	29	55 %
	Hamilton	6 334	7 197	863	14 %
	Milton	4 958	6 892	1 934	39 %
	Orangeville	573	611	38	7 %
	Simcoe	130	177	47	36 %
	St. Catharines	839	872	33	4 %
	Welland	537	646	109	20 %
Total Centre-Ouest		**18 010**	**21 062**	**3052**	**17 %**
Est	Belleville	353	383	30	8 %
	Brockville	165	182	17	10 %
	Cornwall	175	170	-5	-3 %
	Kingston	548	511	-37	-7 %
	L'Orignal	50	81	31	62 %
	Napanee	32	42	10	31 %
	Ottawa	3 610	3 520	-90	-2 %
	Pembroke	126	149	23	18 %
	Perth	93	73	-20	-22 %
	Picton	29	38	9	31 %
Total Est		**5 181**	**5 149**	**-32**	**-1 %**
Nord-Est	Cochrane (y compris Timmins)	375	454	79	21 %
	Elliot Lake	0	16	16	
	Gore Bay	32	33	1	3 %
	Haileybury	99	115	16	16 %
	North Bay	303	260	-43	-14 %
	Parry Sound	110	128	18	16 %
	Sault Ste. Marie	335	363	28	8 %
	Sudbury	1 651	1 401	-250	-15 %
Total Nord-Est		**2 905**	**2 770**	**-135**	**-5 %**

Affaires civiles reçues (suite)

Région	Emplacement	05-06	06-07	Écart de 00-01 à 04-05	% d'écart de 05-06 à 06-07
Nord-Ouest	Fort Frances	27	26	-1	-4 %
	Kenora	160	136	-24	-15 %
	Thunder Bay	767	811	44	6 %
Total Nord-Ouest		**954**	**973**	**19**	**2 %**
Toronto	Cour supérieure de justice de Toronto	30 841	30 403	-438	-1 %
Total Toronto		**30 841**	**30 403**	**-438**	**-1 %**
Ouest	Chatham	317	285	-32	-10 %
	Goderich	88	95	7	8 %
	Guelph	388	438	50	13 %
	Kitchener	1 731	1 791	60	3 %
	London	6 475	7 011	536	8 %
	Owen Sound	249	339	90	36 %
	Sarnia	329	312	-17	-5 %
	St. Thomas	131	122	-9	-7 %
	Stratford	187	150	-37	-20 %
	Walkerton	115	98	-17	-15 %
	Windsor	1 870	1 949	79	4 %
	Woodstock	177	157	-20	-11 %
Total Ouest		**12 057**	**12 747**	**690**	**6 %**
Total Ontario		**78 922**	**82 122**	**3 200**	**4 %**

1. Les statistiques sur les affaires reçues et sur les événements entendus ont été obtenues par un système automatique de cueillette de données. Ces données ne sont disponibles que pour les périodes indiquées (2005-2006 et 2006-2007). Les statistiques des précédents rapports compilées à la main ne peuvent se comparer aux données actuelles et ne sont donc pas incluses.
2. Les nouvelles affaires comprennent tous les nouveaux dossiers, à l'exception : des affidavits de vente en vrac, des ordonnances de dédommagement, des évaluations procureur/client, des demandes de dispense de frais, des affaires immobilières non contestées.

SOURCE : systèmes FRANK et SUSTAIN

Événements entendus en matière civile

Région	Emplacement	05-06	06-07	Écart de 05-06 à 06-07	% d'écart de 05-06 à 06-07
Centre-Est	Barrie	2 899	3 410	511	18 %
	Bracebridge	360	526	166	46 %
	Cobourg	215	223	8	4 %
	Lindsay	415	404	-11	-3 %
	Newmarket	6 930	7 610	680	10 %
	Peterborough	525	589	64	12 %
	Whitby	3 750	3423	-327	-9 %
Total Centre-Est		**15 094**	**16 185**	**1 091**	**7 %**
Centre-Ouest	Brampton	6 361	6 658	297	5 %
	Brantford	765	775	10	1 %
	Cayuga	149	238	89	60 %
	Hamilton	9 712	10 481	769	8 %
	Milton	3 142	3 651	509	16 %
	Orangeville	484	475	-9	-2 %
	Simcoe	380	410	30	8 %
	St. Catharines	1 966	1 723	-243	-12 %
	Welland	1 182	1 298	116	10 %
Total Centre-Ouest		**24 141**	**25 709**	**1 568**	**6 %**
Est	Belleville	886	850	-36	-4 %
	Brockville	343	405	62	18 %
	Cornwall	201	162	-39	-19 %
	Kingston	1 034	1 059	25	2 %
	L'Orignal	137	163	26	19 %
	Napanee	53	57	4	8 %
	Ottawa	7 875	5 489	-2 386	-30 %
	Pembroke	374	326	-48	-13 %
	Perth	185	180	-5	-3 %
	Picton	72	79	7	10 %
Total Est		**11 160**	**8 770**	**-2 390**	**-21 %**
Nord-Est	Cochrane (y compris Timmins)	1 020	1 085	65	6 %
	Elliot Lake				
	Gore Bay	39	44	5	13 %
	Haileybury	198	285	87	44 %
	North Bay	939	929	-10	-1 %
	Parry Sound	182	161	-21	-12 %
	Sault Ste. Marie	869	777	-92	-11 %
	Sudbury	2624	2289	-335	-13 %
Total Nord-Est		**5871**	**5570**	**-301**	**-5 %**

Événements entendus en matière civile (suite)

Région	Emplacement	05-06	06-07	Écart de 05-06 à 06-07	% d'écart de 05-06 à 06-07
Nord-Ouest	Fort Frances	46	45	-1	-2 %
	Kenora	476	364	-112	-24 %
	Thunder Bay	1 735	1 615	-120	-7 %
Total Nord-Ouest		**2 257**	**2 024**	**-233**	**-10 %**
Toronto	Cour supérieure de justice de Toronto	50 374	31 996	-18 378	-36 %
Total Toronto		**50 374**	**31 996**	**-18 378**	**-36 %**
Ouest	Chatham	930	810	-120	-13 %
	Goderich	172	202	30	17 %
	Guelph	818	913	95	12 %
	Kitchener	3 005	3 485	480	16 %
	London	8 793	6 802	-1 991	-23 %
	Owen Sound	387	421	34	9 %
	Sarnia	675	680	5	1 %
	St. Thomas	218	226	8	4 %
	Stratford	300	386	86	29 %
	Walkerton	234	186	-48	-21 %
	Windsor	4 821	3 693	-1 128	-23 %
	Woodstock	231	322	91	39 %
Total Ouest		**20 584**	**18 126**	**-2458**	**-12 %**
Total Ontario		**129 481**	**108 380**	**-21 101**	**-16 %**

1. Les statistiques sur les affaires reçues et sur les événements entendus ont été obtenues par un système automatique de cueillette de données. Ces données ne sont disponibles que pour les périodes indiquées (2005-2006 et 2006-2007). Les statistiques des précédents compilées à la main rapports ne peuvent se comparer aux données actuelles et ne sont donc pas incluses.
2. Les événements entendus comprennent tous les événements présidés par un responsable (y compris les renvois). Même si les affidavits de vente en vrac, les ordonnances de dédommagement, les évaluations procureur/client, et les demandes de dispense de frais ne sont pas comptés avec les nouvelles affaires, les activités connexes à ces événements sont comprises dans le nombre d'événements entendus.

SOURCE : systèmes FRANK et SUSTAIN

Cour de justice de l'Ontario: aperçu des affaires pénales par région

Région	Exercice financier	Accusations reçues	Décisions rendues	Accusations en instance	Événements entendus	Heures d'activité des salles d'audience
Centre-Est	2002-2003	91 075	90 387	38 386	656 620	44 464
	2003-2004	90 832	88 615	39 269	687 928	45 370
	2004-2005	94 632	87 594	46 777	805 602	49 316
	2005-2006	96 131	96 406	44 884	861 386	51 696
	2006-2007	103 393	95 894	50 786	930 684	51 172
Centre-Ouest	2002-2003	100 815	97 556	43 377	753 153	52 820
	2003-2004	95 544	94 591	45 815	762 003	50 404
	2004-2005	98 256	98 684	46 470	796 352	52 937
	2005-2006	100 137	95 836	48 365	859 015	51 966
	2006-2007	99 571	96 062	50 912	917 084	53 018
Est	2002-2003	71 678	68 343	33 708	542 798	29 501
	2003-2004	73 291	75 234	31 418	550 545	31 554
	2004-2005	78 793	76 564	34 477	608 145	32 201
	2005-2006	78 741	78 981	33 007	652 018	33 617
	2006-2007	83 219	79 889	35 135	696 602	31 484
Nord-Est	2002-2003	41 450	39 440	13 177	239 205	14 053
	2003-2004	40 348	40 447	13 354	256 238	14 650
	2004-2005	40 748	39 866	14 582	276 158	14 886
	2005-2006	40 258	39 104	15 370	284 441	15 288
	2006-2007	42 261	41 306	15 532	314 908	15 917
Nord-Ouest	2002-2003	21 866	20 994	6743	120 718	6943
	2003-2004	19 103	20 599	5541	111 222	6505
	2004-2005	19 822	19 419	6107	114 346	6510
	2005-2006	20 086	18 568	7398	122 417	6730
	2006-2007	20 827	20 394	7073	138 397	7136
Toronto	2002-2003	129 871	122 119	67 817	1 182 686	66 693
	2003-2004	128 348	126 838	64 886	1 334 746	69 499
	2004-2005	133 785	130 054	67 792	1 417 631	72 056
	2005-2006	142 804	130 684	73 452	1 592 856	73 432
	2006-2007	146 572	138 363	77 758	1 700 010	73 669
Ouest	2002-2003	89 792	89 798	32 063	601 171	43 084
	2003-2004	85 985	88 501	29 823	623 624	42 713
	2004-2005	90 334	87 391	33 782	678 436	43 339
	2005-2006	95 487	92 289	35 859	753 914	44 890
	2006-2007	102 194	99 273	37 777	801 129	45 315
Ontario	2002-2003	546 547	528 637	235 271	4 096 351	257 559
	2003-2004	533 451	534 825	230 106	4 326 306	260 694
	2004-2005	556 370	539 572	249 987	4 696 670	271 245
	2005-2006	573 644	551 868	258 335	5 126 047	277 619
	2006-2007	598 037	571 181	274 973	5 498 814	277 711

1. Les affaires criminelles reçues et pour lesquelles une décision a été rendue sont des accusations individuelles. Il peut exister des accusations multiples déposées contre un accusé dans une cause « unique ». Il y a environ deux accusations par cause.
2. Les accusations déposées ont été ajustées en fonction des transferts.
3. Les accusations en instance sont des accusations en cours dont la date d'instruction éventuelle est prévue pour le dernier jour du mois. Par exemple, lorsqu'un mandat d'arrêt de la cour est lancé contre une personne, aucune date d'audience n'est prévue au rôle avant l'exécution du mandat. Ces accusations sont donc traitées comme des « affaires non en cours » et sont exclues du nombre total d'accusations en instance.
4. Les événements entendus au criminel à la Cour de justice de l'Ontario sont recueillis pour chaque accusation portée devant le tribunal. Par exemple, si une personne a été accusée de deux infractions, la base de données des tribunaux indique deux événements pour chaque comparution devant le tribunal. Les événements entendus comprennent les procès, les conférences préparatoires aux procès, les auditions de motion, les enquêtes sur le cautionnement, les enquêtes préliminaires et les autres audiences.
5. Les heures d'activité des salles d'audience correspondent aux heures d'utilisation; il ne s'agit pas des heures de travail du personnel des tribunaux et des officiers de justice.

SOURCE : RIII

Cour de justice de l'Ontario: accusations reçues au criminel

Région	Emplacement	02-03	03-04	04-05	05-06	06-07	Écart de 02-03 à 06-07	% d'écart de 02-03 à 06-07
Centre-Est	Barrie	17 902	17 430	18 233	18 109	18 037	135	1 %
	Bracebridge	3 438	3 018	3 538	3 581	3 921	483	14 %
	Cobourg	4 095	3 470	3 946	3 988	4 235	140	3 %
	Lindsay	6 882	6 219	5 988	5 922	6 156	-726	-11 %
	Newmarket	24 148	24 688	25 999	27 049	29 261	5 113	21 %
	Orillia	2 694	3 054	3 182	3 320	3 633	939	35 %
	Oshawa	24 910	26 463	26 296	26 601	29 793	4 883	20 %
	Peterborough	7 006	6 490	7 450	7 561	8 357	1 351	19 %
Total Centre-Est		**91 075**	**90 832**	**94 632**	**96 131**	**103 393**	**12 318**	**14 %**
Centre-Ouest	Brampton	41 618	36 088	38 244	40 568	40 788	-830	-2 %
	Brantford	7 517	7 786	8 265	7 713	8 140	623	8 %
	Cayuga	1 509	1 579	1 575	1 569	1 897	388	26 %
	Hamilton	20 828	20 896	20 033	19 652	18 909	-1 919	-9 %
	Milton	8 921	9 305	8 938	9 330	8 982	61	1 %
	Orangeville	4 497	4 605	4 335	4 884	4 839	342	8 %
	Simcoe	2 772	2 486	2 835	3 023	3 008	236	9 %
	St. Catharines	10 694	10 450	11 927	11 357	11 125	431	4 %
	Welland	2 459	2 349	2 104	2 041	1 883	-576	-23 %
Total Centre-Ouest		**100 815**	**95 544**	**98 256**	**100 137**	**99 571**	**-1244**	**-1 %**
Est	Belleville	7 887	6 669	6 996	6 305	6 501	-1 386	-18 %
	Brockville	5 290	4 400	4 794	5 125	4 759	-531	-10 %
	Cornwall	6 583	7 385	7 874	7 843	8 212	1 629	25 %
	Kingston	7 973	6 751	7549	7 823	7151	-822	-10 %
	L'Orignal	2 365	2 562	2 595	2 685	3 136	771	33 %
	Napanee	2 298	1 914	2 325	2 404	2 493	195	8 %
	Ottawa	30 247	34 295	37 353	36 863	39 783	9 536	32 %
	Pembroke	4 173	4 577	4 283	4 533	5 273	1 100	26 %
	Perth	3 462	3 697	4 012	4 197	4 795	1 333	39 %
	Picton	1 400	1 041	1 012	963	1 116	-284	-20 %
Est total		**71 678**	**73 291**	**78 793**	**78 741**	**83 219**	**11 541**	**16 %**
Nord-Est	Cochrane	2 670	2 580	2 243	2 287	2 313	-357	-13 %
	Elliot Lake	1 285	1 028	960	1 006	898	-387	-30 %
	Espanola	571	685	697	595	629	58	10 %
	Gore Bay	1 376	1 241	1 481	1 370	1 472	96	7 %
	Haileybury	2 144	2 076	1 910	2 307	2 001	-143	-7 %
	Kirkland Lake	463	409	383	393	343	-120	-26 %
	North Bay	6 096	5 928	5 830	5 649	5 741	-355	-6 %
	Parry Sound	2 322	2 339	2 432	2 481	2 545	223	10 %
	Sault Ste. Marie	7 810	7 804	7 428	7 204	7 998	188	2 %
	Sudbury	11 491	11 669	12 445	12 328	13 110	1 619	14 %
	Timmins	5 222	4 589	4 939	4 638	5 211	-11	0 %
Total Nord-Est		**41 450**	**40 348**	**40 748**	**40 258**	**42 261**	**811**	**2 %**
Nord-Ouest	Dryden	3 591	3 191	3 161	3 321	3 548	-43	-1 %
	Fort Frances	1 467	1 145	1 281	1 324	1 483	16	1 %
	Kenora	4 947	4 616	4 610	4 715	4 900	-47	-1 %
	Thunder Bay	11 861	10 151	10 770	10 726	10 896	-965	-8 %
Total Nord-Ouest		**21 866**	**19 103**	**19 822**	**20 086**	**20 827**	**-1 039**	**-5 %**

Cour de justice de l'Ontario: accusations reçues au criminel (suite)

Région	Emplacement	02-03	03-04	04-05	05-06	06-07	Écart de 02-03 à 06-07	% d'écart de 02-03 à 06-07
Toronto	1000, avenue Finch Ouest	26 068	22 681	22 379	26 544	23 698	-2370	-9 %
	1911, avenue Eglinton	21 942	21 184	24 216	26 718	29 248	7306	33 %
	2201, avenue Finch Ouest	18 974	22 440	23 899	22 320	25 462	6488	34 %
	311, rue Jarvis	5 834	5 456	5 376	5 703	4 828	-1006	-17 %
	College Park	19 377	19 373	19 944	17 062	17 563	-1814	-9 %
	Old City Hall	37 676	37 214	37 971	44 457	45 773	8097	21 %
Total Toronto		**12 871**	**128 348**	**133 785**	**142 804**	**146 572**	**16 701**	**13 %**
Ouest	Chatham	5 385	5 738	4 465	6 145	6 672	1287	24 %
	Goderich	1 903	1 591	1 747	2 102	2 322	419	22 %
	Guelph	5 727	5 658	6 291	6 505	6 335	608	11 %
	Kitchener	19 416	18 163	20 718	21 608	22 637	3221	17 %
	London	18 202	16 116	17 938	18 794	21 820	3618	20 %
	Owen Sound	3 794	3 485	3 365	3 158	3 494	-300	-8 %
	Sarnia	6 901	6 543	6 313	6 937	8 410	1509	22 %
	St. Thomas	3 808	3 462	3 219	3 727	3 752	-56	-1 %
	Stratford	2 919	2 695	2 658	2 824	2 689	-230	-8 %
	Walkerton	2 547	2 064	2 114	2 715	3 015	468	18 %
	Windsor	15 490	16 543	17 052	16 388	16 870	1380	9 %
	Woodstock	3 700	3 927	4454	4 584	4 178	478	13 %
Total Ouest		**89 792**	**85 985**	**90 334**	**95 487**	**102 194**	**12 402**	**14 %**
Total Ontario		**546 547**	**533 451**	**556 370**	**573 644**	**598 037**	**51 490**	**9 %**

1. Les affaires pénales reçues correspondent à des accusations individuelles au criminel. Des accusations multiples peuvent être déposées contre un accusé dans une affaire « unique ». Il y a environ deux accusations par affaire.
2. Les accusations déposées ont été ajustées en fonction des transferts.

SOURCE : RIII

Cour de justice de l'Ontario:
accusations au criminel à l'égard desquelles une décision a été rendue

Région	Emplacement	02-03	03-04	04-05	05-06	06-07	Écart de 02-03 à 06-07	% d'écart de 02-03 à 06-07
Centre-Est	Barrie	17 186	16 373	16 341	19 467	18 847	1 661	10 %
	Bracebridge	3 194	3 273	3 361	3 584	3 628	434	14 %
	Cobourg	3 931	3 612	3 790	3 686	3 996	65	2 %
	Lindsay	6 514	5 856	6 281	5 483	6 035	-479	-7 %
	Newmarket	24 577	24 546	22 674	26 885	26 780	2 203	9 %
	Orillia	2 879	2 673	3 188	2 980	3 229	350	12 %
	Oshawa	25 378	25 958	25 746	26 817	26 250	872	3 %
	Peterborough	6 728	6 324	6 213	7 504	7 129	401	6 %
Total Centre-Est		**90 387**	**88 615**	**87 594**	**96 406**	**95 894**	**5507**	**6 %**
Centre-Ouest	Brampton	38 415	35 647	38 948	37 173	38 084	-331	-1 %
	Brantford	7 704	7 450	8 079	7 562	7 919	215	3 %
	Cayuga	1 656	1 453	1 563	1 736	1 640	-16	-1 %
	Hamilton	21 062	21 218	20 018	20 227	19 109	-1 953	-9 %
	Milton	9 052	8 126	9 962	8 507	8 676	-376	-4 %
	Orangeville	4 292	4 588	4 662	4 166	4 657	365	9 %
	Simcoe	2 697	2 718	2 610	3 074	3 063	366	14 %
	St. Catharines	10 356	10 906	10 769	11 363	11 158	802	8 %
	Welland	2 322	2 485	2 073	2 028	1 756	-566	-24 %
Total Centre-Ouest		**97 556**	**94 591**	**98 684**	**95 836**	**96 062**	**-1494**	**-2 %**
Est	Belleville	7 928	7 037	7 130	6 579	6 226	-1 702	-21 %
	Brockville	4 578	4 864	4 316	4 756	4 817	239	5 %
	Cornwall	6 496	6 491	7 781	7 547	7 242	746	11 %
	Kingston	8 196	8 249	6 989	7 944	7 330	-866	-11 %
	L'Orignal	2 506	2 535	2 413	2 639	2 547	41	2 %
	Napanee	2 110	2 180	2 333	2 541	2 488	378	18 %
	Ottawa	27 842	34 329	36 286	37 932	38 299	10 457	38 %
	Pembroke	4 199	4 598	4 228	4 020	5 453	1 254	30 %
	Perth	3 134	3 902	4 049	4 013	4 379	1 245	40 %
	Picton	1 354	1 049	1 039	1 010	1 108	-246	-18 %
Total Est		**68 343**	**75 234**	**76 564**	**78 981**	**79 889**	**11 546**	**17 %**
Nord-Est	Cochrane	2 610	2 506	2 389	2 205	2 229	-381	-15 %
	Elliot Lake	1 105	1 338	879	891	793	-312	-28 %
	Espanola	613	480	632	585	726	113	18 %
	Gore Bay	1 407	1 269	1 446	1 272	1 434	27	2 %
	Haileybury	1 953	2 117	1 944	1 713	1 984	31	2 %
	Kirkland Lake	483	421	387	327	404	-79	-16 %
	North Bay	5 711	5 849	5 873	5 682	5 343	-368	-6 %
	Parry Sound	2 407	2 203	2 023	2 758	2 679	272	11 %
	Sault Ste. Marie	7 446	7 988	7 416	6 933	8 049	603	8 %
	Sudbury	11 077	11 555	12 143	12 186	12 635	1 558	14 %
	Timmins	4 628	4 721	4 734	4 552	5 030	402	9 %
Total Nord-Est		**39 440**	**40 447**	**39 866**	**39 104**	**41 306**	**1 866**	**5 %**
Nord-Ouest	Dryden	3 435	3 538	2 976	3 301	3 559	124	4 %
	Fort Frances	1 506	1 239	1 211	1 286	1 178	-328	-22 %
	Kenora	4 853	4 735	4 663	4 257	4 620	-233	-5 %
	Thunder Bay	11 200	11 087	10 569	9 724	11 037	-163	-1 %
Total Nord-Ouest		**20 994**	**20 599**	**19 419**	**18 568**	**20 394**	**-600**	**-3 %**

Cour de justice de l'Ontario:
accusations au criminel à l'égard desquelles une décision a été rendue (suite)

Région	Emplacement	02-03	03-04	04-05	05-06	06-07	Écart de 02-03 à 06-07	% d'écart de 02-03 à 06-07
Toronto	1000, avenue Finch Ouest	25 002	22 813	24 702	25 039	22 777	-2 225	-9 %
	1911, avenue Eglinton	21 081	20 256	22 397	23 463	26 530	5 449	26 %
	2201, avenue Finch Ouest	16 802	21 575	21 461	22 603	23 753	6 951	41 %
	311, rue Jarvis	5 550	5 107	5 779	4 998	5 780	230	4 %
	College Park	18 735	20 354	19 048	18 360	16 230	-2505	-13 %
	Old City Hall	34 949	36 733	36 667	36 221	43 293	8 344	24 %
Total Toronto		122 119	126 838	130 054	130 684	138 363	16 244	13 %
Ouest	Chatham	5 167	5 729	4 907	5 568	6 327	1 160	22 %
	Goderich	1 747	1 542	1 937	1 951	2 150	403	23 %
	Guelph	5 450	6 115	5 985	5 879	6 488	1 038	19 %
	Kitchener	20 314	18 903	20 559	20 947	21 162	848	4 %
	London	17 156	17 628	17 634	18 632	20 278	3 122	18 %
	Owen Sound	3 633	3 639	3 234	3 317	3 232	-401	-11 %
	Sarnia	6 641	6 906	6 145	6 203	7 357	716	11 %
	St. Thomas	3 725	3 550	2 931	3 568	3 719	-6	0 %
	Stratford	2 704	2 694	2 619	2 938	2 716	12	0 %
	Walkerton	2 582	2 269	2 100	2 317	3 009	427	17 %
	Windsor	17 005	15 904	15 395	16 786	18 176	1 171	7 %
	Woodstock	3 674	3 622	3 945	4 183	4 659	985	27 %
Total Ouest		89 798	88 501	87 391	92 289	99 273	9475	11 %
Total Ontario		528 637	534 825	539 572	551 868	571 181	42 544	8 %

1. Les affaires pénales à l'égard desquelles une décision a été rendue correspondent à des accusations individuelles au criminel. Des accusations multiples peuvent être déposées contre un accusé dans une affaire « unique ». Il y a environ deux accusations par affaire.

SOURCE : RIII

Cour de justice de l'Ontario: accusations en instance au criminel

Région	Emplacement	02-03	03-04	04-05	05-06	06-07	Écart de 02-03 à 06-07	% d'écart de 02-03 à 06-07
Centre-Est	Barrie	7 783	7 707	9 397	8 093	6 999	-784	-10 %
	Bracebridge	986	820	1 150	1 112	1 262	276	28 %
	Cobourg	1 414	1 402	1 523	1 789	1 979	565	40 %
	Lindsay	2 924	3 179	2 844	3 115	3 141	217	7 %
	Newmarket	11 724	10 557	14 734	14 371	16 441	4 717	40 %
	Orillia	737	1 136	973	1 208	1 453	716	97 %
	Oshawa	10 328	11 583	12 079	11 317	14 426	4 098	40 %
	Peterborough	2 490	2 885	4 077	3 879	5 085	2 595	104 %
Total Centre-Est		**38 386**	**39 269**	**46 777**	**44 884**	**50 786**	**12 400**	**32 %**
Centre-Ouest	Brampton	20 300	20 681	20 543	22 737	24 813	4 513	22 %
	Brantford	2 779	3 265	3 511	3 480	3 477	698	25 %
	Cayuga	425	561	609	414	636	211	50 %
	Hamilton	6 801	7 577	7 717	6 934	6 720	-81	-1 %
	Milton	4 391	5 432	4 608	5 006	5 355	964	22 %
	Orangeville	2 006	1 943	1 609	2 213	2 309	303	15 %
	Simcoe	1 072	890	1 133	1 071	985	-87	-8 %
	St. Catharines	4 502	4 503	5 710	5 522	5 451	949	21 %
	Welland	1 101	963	1 030	988	1 166	65	6 %
Total Centre-Ouest		**43 377**	**45 815**	**46 470**	**48 365**	**50 912**	**7 535**	**17 %**
Est	Belleville	2 632	2 293	2 225	1 877	2 026	-606	-23 %
	Brockville	2 028	1 748	2 024	2 393	2 127	99	5 %
	Cornwall	3 115	3 678	3 986	4 081	4 769	1 654	53 %
	Kingston	3 799	2 725	3 137	2 881	2 648	-1 151	-30 %
	L'Orignal	802	770	1 076	995	1 505	703	88 %
	Napanee	952	663	668	508	470	-482	-51 %
	Ottawa	17 055	16 692	18 229	16 450	17 706	651	4 %
	Pembroke	1 614	1 425	1 587	2 189	1 873	259	16 %
	Perth	1 347	1 195	1 200	1 294	1 687	340	25 %
	Picton	364	229	345	339	324	-40	-11 %
Total Est		**33 708**	**31 418**	**34 477**	**33 007**	**35 135**	**1 427**	**4 %**
Nord-Est	Cochrane	695	528	588	779	806	111	16 %
	Elliot Lake	456	303	377	411	502	46	10 %
	Espanola	191	324	350	362	263	72	38 %
	Gore Bay	427	476	463	503	503	76	18 %
	Haileybury	701	638	679	1 190	1 142	441	63 %
	Kirkland Lake	128	70	110	161	109	-19	-15 %
	North Bay	1 728	2 116	1 925	1 867	2 149	421	24 %
	Parry Sound	869	1 025	1 405	1 171	1 060	191	22 %
	Sault Ste. Marie	2 411	2 334	2 742	2 956	2 703	292	12 %
	Sudbury	4 144	4 102	4 354	4 332	4 616	472	11 %
	Timmins	1 427	1 438	1 589	1 638	1 679	252	18 %
Total Nord-Est		**13 177**	**13 354**	**14 582**	**15 370**	**15 532**	**2 355**	**18 %**
Nord-Ouest	Dryden	904	641	862	870	844	-60	-7 %
	Fort Frances	320	241	333	356	519	199	62 %
	Kenora	1 610	1 224	1 434	1 760	1 774	164	10 %
	Thunder Bay	3 909	3 435	3 478	4 412	3 936	27	1 %
Total Nord-Ouest		**6 743**	**5 541**	**6 107**	**7 398**	**7 073**	**330**	**5 %**

Cour de justice de l'Ontario: accusations en instance au criminel (suite)

Région	Emplacement	02-03	03-04	04-05	05-06	06-07	Écart de 02-03 à 06-07	% d'écart de 02-03 à 06-07
Toronto	1000, avenue Finch Ouest	14 432	13 642	11 472	12 134	12 327	-2 105	-15 %
	1911, avenue Eglinton	10 097	11 005	12 077	14 613	16 664	6 567	65 %
	2201, avenue Finch Ouest	9 829	10 676	12 018	11 220	12 687	2 858	29 %
	311, rue Jarvis	2 608	3 046	2 646	3 292	2 298	-310	-12 %
	College Park	10 353	8 967	9 536	7 806	8 688	-1665	-16 %
	Old City Hall	20 498	17 550	20 043	24 387	25 094	4 596	22 %
Total Toronto		**67 817**	**64 886**	**67 792**	**73 452**	**77 758**	**9941**	**15 %**
Ouest	Chatham	1 865	1 873	1 560	2 170	2 343	478	26 %
	Goderich	570	600	584	711	847	277	49 %
	Guelph	2 199	1 846	2 184	2 708	2 460	261	12 %
	Kitchener	6 653	5 657	5 932	6 469	7 393	740	11 %
	London	8 310	7 325	7 855	7 686	8 931	621	7 %
	Owen Sound	1 060	1 009	1 123	952	1 095	35	3 %
	Sarnia	2 232	1 896	2 053	2 647	3 460	1 228	55 %
	St. Thomas	1 088	964	1 256	1 381	1 354	266	24 %
	Stratford	658	632	722	550	537	-121	-18 %
	Walkerton	815	638	834	1 189	1 257	442	54 %
	Windsor	5 304	5 702	7 534	6 992	6 242	938	18 %
	Woodstock	1 309	1 681	2 145	2 404	1 858	549	42 %
Total Ouest		**32 063**	**29 823**	**33 782**	**35 859**	**37 777**	**5 714**	**18 %**
Total Ontario		**235 271**	**230 106**	**249 987**	**258 335**	**274 973**	**39 702**	**17 %**

1. Les accusations en instance sont des accusations en cours dont la date d'instruction éventuelle est prévue pour le dernier jour du mois. Par exemple, lorsqu'un mandat d'arrêt de la cour est émis contre une personne, aucune date d'audience n'est prévue au rôle avant l'exécution du mandat. Ces accusations sont donc traitées comme des « affaires non en cours » et sont exclues du nombre total d'accusations en instance.

SOURCE : RIII

Cour de justice de l'Ontario: événements entendus au criminel

Région	Emplacement	02-03	03-04	04-05	05-06	06-07	Écart de 02-03 à 06-07	% d'écart de 02-03 à 06-07
Centre-Est	Barrie	117 853	117 646	136 935	153 970	147 735	29 882	25 %
	Bracebridge	14 747	17 112	17 820	19 245	18 457	3 710	25 %
	Cobourg	25 399	23 686	26 755	29 267	33 739	8 340	33 %
	Lindsay	48 802	47 187	50 935	50 674	56 824	8 022	16 %
	Newmarket	184 598	188 578	221 046	239 233	252 474	67 876	37 %
	Orillia	14 053	15 656	14 046	15 373	18 956	4 903	35 %
	Oshawa	194 387	218 656	260 556	269 025	305 485	111 098	57 %
	Peterborough	56 781	59 407	77 509	84 599	97 014	40 233	71 %
Total Centre-Est		**656 620**	**687 928**	**805 602**	**861 386**	**930 684**	**274 064**	**42 %**
Centre-Ouest	Brampton	323 994	307 517	341 164	369 994	410 517	86 523	27 %
	Brantford	52 301	55 344	55 679	57 855	65 906	13 605	26 %
	Cayuga	8 443	8 873	9 520	8 623	10 202	1 759	21 %
	Hamilton	156 354	170 477	163 790	168 108	166 676	10 322	7 %
	Milton	63 746	68 205	69 716	77 777	74 348	10 602	17 %
	Orangeville	28 433	28 156	28 240	33 058	37 547	9 114	32 %
	Simcoe	17 063	18 750	16 934	21 412	24 286	7 223	42 %
	St. Catharines	84 564	86 022	92 315	102 841	108 105	23 541	28 %
	Welland	18 255	18 659	18 994	19 347	19 497	1 242	7 %
Total Centre-Ouest		**753 153**	**762 003**	**796 352**	**859 015**	**917 084**	**163 931**	**22 %**
Est	Belleville	53 590	51 419	51 416	44 496	44 661	-8 929	-17 %
	Brockville	32 712	27 481	31 196	37 769	36 585	3 873	12 %
	Cornwall	42 748	47 729	62 887	63 255	67 090	24 342	57 %
	Kingston	76 549	65 267	63 056	79 016	74 174	-2 375	-3 %
	L'Orignal	10 884	12 263	11 700	12 946	15 964	5 080	47 %
	Napanee	14 711	11 980	12 961	12 916	11 475	-3 236	-22 %
	Ottawa	255 628	275 101	308 636	332 591	361 340	105 712	41 %
	Pembroke	24 297	26 256	28 259	29 243	37 581	13 284	55 %
	Perth	24 652	27 490	31 966	34 605	41 863	17 211	70 %
	Picton	7 027	5 559	6 068	5 181	5 869	-1 158	-16 %
Est total		**542 798**	**550 545**	**608 145**	**652 018**	**696 602**	**153 804**	**28 %**
Nord-Est	Cochrane	11 874	11 063	11 024	12 072	13 333	1 459	12 %
	Elliot Lake	5 941	5 870	3 879	4 859	4 457	-1484	-25 %
	Espanola	3 117	3 928	3 300	3 896	3 638	521	17 %
	Gore Bay	6 986	7 096	9 099	8 465	8 272	1 286	18 %
	Haileybury	13 290	13 781	12 251	15 923	20 399	7 109	53 %
	Kirkland Lake	1 945	2 193	2 292	2 574	3 105	1 160	60 %
	North Bay	38 731	43 706	49 756	46 003	42 620	3 889	10 %
	Parry Sound	13 278	13 459	15 046	18 441	16 909	3 631	27 %
	Sault Ste. Marie	42 201	47 174	54 265	55 474	65 377	23 176	55 %
	Sudbury	79 411	85 129	88 783	89 270	103 380	23 969	30 %
	Timmins	22 431	22 839	26 463	27 464	33 418	10 987	49 %
Total Nord-Est		**239 205**	**256 238**	**276 158**	**284 441**	**314 908**	**75 703**	**32 %**

Cour de justice de l'Ontario: événements entendus au criminel (suite)

Région	Emplacement	02-03	03-04	04-05	05-06	06-07	Écart de 02-03 à 06-07	% d'écart de 02-03 à 06-07
Nord-Ouest	Dryden	15 795	14 410	13 311	14 953	17 906	2 111	13 %
	Fort Frances	6 604	5 156	5 782	6 274	7 501	897	14 %
	Kenora	24 346	24 512	27 356	28 720	32 846	8 500	35 %
	Thunder Bay	73 973	67 144	67 897	72 470	80 144	6 171	8 %
Total Nord-Ouest		**120 718**	**111 222**	**114 346**	**122 417**	**138 397**	**17 679**	**15 %**
Toronto	1000, avenue Finch Ouest	222 352	222 889	217 743	247 442	223 248	896	0 %
	1911, avenue Eglinton	175 098	197 702	222 512	273 069	334 697	159 599	91 %
	2201, avenue Finch Ouest	152 029	202 394	219 525	233 050	268 441	116 412	77 %
	311, Jarvis Street	49 563	47 238	56 095	53 543	54 605	5 042	10 %
	College Park	186 632	204 682	231 937	210 184	202 566	15 934	9 %
	Old City Hall	397 012	459 841	469 819	575 568	616 453	219 441	55 %
Total Toronto		**1 182 686**	**1 334 746**	**1 417 631**	**1 592 856**	**1 700 010**	**517 324**	**44 %**
Ouest	Chatham	31 978	43 174	32 983	39 825	45 999	14 021	44 %
	Goderich	8 076	7 343	8 245	10 818	12 409	4 333	54 %
	Guelph	33 788	34 235	39 145	47 901	48 142	14 354	42 %
	Kitchener	124 784	115 224	137 794	154 459	174 478	49 694	40 %
	London	151 828	159 660	165 628	184 184	203 131	51 303	34 %
	Owen Sound	16 792	18 154	17 704	18 461	19 560	2 768	16 %
	Sarnia	40 966	41 880	40 878	50 106	62 308	21 342	52 %
	St. Thomas	25 781	25 327	23 076	29 313	28 717	2 936	11 %
	Stratford	12 155	12 865	13 074	14 772	12 484	329	3 %
	Walkerton	13 615	11 107	12 790	15 610	20 068	6 453	47 %
	Windsor	117 790	122 826	143 695	144 371	130 310	12 520	11 %
	Woodstock	23 618	31 829	43 424	44 094	43 523	19 905	84 %
Total Ouest		**601 171**	**623 624**	**678 436**	**753 914**	**801 129**	**199 958**	**33 %**
Total Ontario		**4 096 351**	**4 326 306**	**4 696 670**	**5 126 047**	**5 498 814**	**1 402 463**	**34 %**

1. Les événements entendus au criminel à la Cour de justice de l'Ontario sont recueillis pour chaque accusation portée devant le tribunal. Par exemple, si une personne a été accusée de deux infractions, la base de données des tribunaux indique deux événements pour chaque comparution devant le tribunal. Les événements entendus comprennent les procès, l'instruction, les auditions de motion, les enquêtes sur le cautionnement, les enquêtes préliminaires et les autres audiences.

SOURCE : RIII

Cour supérieure de justice: aperçu des affaires pénales par région

Région	Exercice financier	Actes d'accusation et appels reçus	Actes d'accusation et décisions d'appel rendues	Actes d'accusation et appels en instance	Événements entendus	Heures d'activité des salles d'audience
Centre-Est	2005-2006	624	453		5351	7578
	2006-2007	447	430	354	5895	9208
Centre-Ouest	2005-2006	957	929		10 023	11 465
	2006-2007	760	725	614	9 778	11 374
Est	2005-2006	730	680		2 453	5 687
	2006-2007	684	627	535	2 550	5 607
Nord-Est	2005-2006	368	225		2 729	2 632
	2006-2007	278	270	202	2 676	2 202
Nord-Ouest	2005-2006	129	110		918	739
	2006-2007	75	74	44	956	675
Toronto	2005-2006	1 186	1 057			17 662
	2006-2007	1 112	1 006	1 704		18 145
Ouest	2005-2006	847	622		5 342	6 193
	2006-2007	802	645	578	5 161	6 286
Ontario	2005-2006	4 841	4 076		26 816	51 955
	2006-2007	4 158	3 777	4 031	27 016	53 496

1. Les statistiques obtenues par deux systèmes automatiques de cueillette de données ont été utilisées pour compiler la liste de mises en accusation et les appels reçus, les mises en accusation et les appels à l'égard desquels une décision a été rendue, les mises en accusation et les appels en instance, et les événements entendus. Ces données ne sont disponibles que pour les périodes indiquées (2005-2006 et 2006-2007), à l'exception des mises en accusation et des appels en instance pour lesquels les données ne sont disponibles que pour 2006-2007. Les statistiques des précédents rapports compilées à la main ne peuvent se comparer aux données actuelles et ne sont donc pas incluses.
2. Les événements entendus comprennent tous les événements présidés par un juge (y compris les renvois). Même si les examens de requêtes, de motions et de cautionnements ne comptent pas parmi les activités juridiques (comme les causes reçues, les décisions rendues et les instances), les activités connexes à ces événements sont comprises dans le nombre d'événements entendus.
3. Le nombre d'événements entendus de nature criminelle à la Cour supérieure de justice ne comprend pas les données de Toronto, d'Ottawa et de Windsor (les données ne sont pas disponibles).
4. Une décision pour une mise en accusation est considérée comme rendue lorsque tous les chefs d'accusation ont reçu un jugement (lors du prononcé de la sentence si la mise en accusation mène à une condamnation). Une décision est considérée comme rendue pour les appels lorsque le verdict est prononcé.
5. Les mises en accusation sont considérées en instance si un seul des chefs d'accusation (le cas échéant) n'a pas encore reçu de décision et que des procédures additionnelles sont prévues. (Les causes non réglées pour lesquelles aucune procédure additionnelle n'est prévue sont considérées comme inactives et ne sont pas incluses). Un appel est considéré en instance si aucune décision n'a été rendue et que des procédures futures sont prévues.
6. Les heures d'activité des salles d'audience correspondent aux heures d'utilisation; il ne s'agit pas des heures de travail du personnel des tribunaux et des officiers de justice.

SOURCE : systèmes FRANK et SUSTAIN

Cour supérieure de justice: actes d'accusation et appels reçus au criminel

Région	Emplacement	05-06	06-07	Écart de 05-06 à 06-07	% d'écart de 05-06 à 06-07
Centre-Est	Barrie	174	109	-65	-37 %
	Bracebridge	18	24	6	33 %
	Cobourg	23	21	-2	-9 %
	Lindsay	32	39	7	22 %
	Newmarket	164	112	-52	-32 %
	Peterborough	32	22	-10	-31 %
	Whitby	181	120	-61	-34 %
Total Centre-Est		**624**	**447**	**-177**	**-28 %**
Centre-Ouest	Brampton	492	373	-119	-24 %
	Brantford	18	14	-4	-22 %
	Cayuga	13	5	-8	-62 %
	Hamilton	179	161	-18	-10 %
	Milton	100	92	-8	-8 %
	Orangeville	39	43	4	10 %
	Simcoe	14	21	7	50 %
	St. Catharines	42	19	-23	-55 %
	Welland	60	32	-28	-47 %
Total Centre-Ouest		**957**	**760**	**-197**	**-21 %**
Est	Belleville	46	39	-7	-15 %
	Brockville	30	30	0	0 %
	Cornwall	73	54	-19	-26 %
	Kingston	86	82	-4	-5 %
	L'Orignal	42	43	1	2 %
	Napanee	13	10	-3	-23 %
	Ottawa	392	371	-21	-5 %
	Pembroke	30	27	-3	-10 %
	Perth	11	19	8	73 %
	Picton	7	9	2	29 %
Total Est		**730**	**684**	**-46**	**-6 %**
Nord-Est	Cochrane (y compris Timmins)	51	45	-6	-12 %
	Gore Bay	20	17	-3	-15 %
	Haileybury	17	16	-1	-6 %
	North Bay	81	47	-34	-42 %
	Parry Sound	17	15	-2	-12 %
	Sault Ste. Marie	63	63	0	0 %
	Sudbury	119	75	-44	-37 %
Total Nord-Est		**368**	**278**	**-90**	**-24 %**
Nord-Ouest	Fort Frances	1	3	2	200 %
	Kenora	40	13	-27	-68 %
	Thunder Bay	88	59	-29	-33 %
Total Nord-Ouest		**129**	**75**	**-54**	**-42 %**

Cour supérieure de justice: actes d'accusation et appels reçus au criminel (suite)

Région	Emplacement	05-06	06-07	Écart de 05-06 à 06-07	% d'écart de 05-06 à 06-07
Toronto	Cour supérieure de justice de Toronto	1186	1112	-74	-6 %
Total Toronto		**1186**	**1112**	**-74**	**-6 %**
Ouest	Chatham	35	24	-11	-31 %
	Goderich	28	29	1	4 %
	Guelph	65	59	-6	-9 %
	Kitchener	82	45	-37	-45 %
	London	216	197	-19	-9 %
	Owen Sound	15	16	1	7 %
	Sarnia	47	42	-5	-11 %
	St. Thomas	37	47	10	27 %
	Stratford	62	36	-26	-42 %
	Walkerton	19	18	-1	-5 %
	Windsor	218	263	45	21 %
	Woodstock	23	26	3	13 %
Total Ouest		**847**	**802**	**-45**	**-5 %**
Total Ontario		**4841**	**4158**	**-683**	**-14 %**

1. Les statistiques ont été obtenues par un système automatique de cueillette de données. Ces données ne sont disponibles que pour les périodes indiquées (2005-2006 et 2006-2007). Les statistiques des précédents rapports compilées à la main ne peuvent se comparer aux données actuelles et ne sont donc pas incluses.
2. Les causes reçues comprennent les mises en accusation et les appels des adultes et des jeunes.

SOURCE : systèmes FRANK et SUSTAIN

Cour supérieure de justice:
actes d'accusation et appels au criminel à l'égard desquels une décision a été rendue

Région	Emplacement	05-06	06-07	Écart de 05-06 à 06-07	% d'écart de 05-06 à 06-07
Centre-Est	Barrie	155	165	10	6 %
	Bracebridge	6	12	6	100 %
	Cobourg	8	5	-3	-38 %
	Lindsay	33	33	0	0 %
	Newmarket	95	76	-19	-20 %
	Peterborough	23	12	-11	-48 %
	Whitby	133	127	-6	-5 %
Total Centre-Est		**453**	**430**	**-23**	**-5 %**
Centre-Ouest	Brampton	501	411	-90	-18 %
	Brantford	13	14	1	8 %
	Cayuga	13	6	-7	-54 %
	Hamilton	193	107	-86	-45 %
	Milton	74	71	-3	-4 %
	Orangeville	18	19	1	6 %
	Simcoe	5	14	9	180 %
	St. Catharines	46	38	-8	-17 %
	Welland	66	45	-21	-32 %
Total Centre-Ouest		**929**	**725**	**-204**	**-22 %**
Est	Belleville	40	44	4	10 %
	Brockville	9	10	1	11 %
	Cornwall	57	50	-7	-12 %
	Kingston	72	74	2	3 %
	L'Orignal	40	42	2	5 %
	Napanee	7	5	-2	-29 %
	Ottawa	398	363	-35	-9 %
	Pembroke	30	24	-6	-20 %
	Perth	17	10	-7	-41 %
	Picton	10	5	-5	-50 %
Total Est		**680**	**627**	**-53**	**-8 %**
Nord-Est	Cochrane (y compris Timmins)	29	20	-9	-31 %
	Gore Bay	4	9	5	125 %
	Haileybury	9	17	8	89 %
	North Bay	46	59	13	28 %
	Parry Sound	11	10	-1	-9 %
	Sault Ste. Marie	52	62	10	19 %
	Sudbury	74	93	19	26 %
Total Nord-Est		**225**	**270**	**45**	**20 %**
Nord-Ouest	Fort Frances	4	1	-3	-75 %
	Kenora	31	21	-10	-32 %
	Thunder Bay	75	52	-23	-31 %
Total Nord-Ouest		**110**	**74**	**-36**	**-33 %**

Cour supérieure de justice: actes d'accusation et appels au criminel à l'égard desquels une décision a été rendue (suite)

Région	Emplacement	05-06	06-07	Écart de 05-06 à 06-07	% d'écart de 05-06 à 06-07
Toronto	Cour supérieure de justice de Toronto	1 057	1 006	-51	-5 %
Total Toronto		**1 057**	**1 006**	**-51**	**-5 %**
Ouest	Chatham	27	26	-1	-4 %
	Goderich	29	26	-3	-10 %
	Guelph	58	47	-11	-19 %
	Kitchener	66	61	-5	-8 %
	London	187	130	-57	-30 %
	Owen Sound	6	7	1	17 %
	Sarnia	35	40	5	14 %
	St. Thomas	36	40	4	11 %
	Stratford	6	33	27	450 %
	Walkerton	13	13	0	0 %
	Windsor	155	212	57	37 %
	Woodstock	4	10	6	150 %
Total Ouest		**622**	**645**	**23**	**4 %**
Total Ontario		**4 076**	**3 777**	**-299**	**-7 %**

1. Les statistiques ont été obtenues par un système automatique de cueillette de données. Ces données ne sont disponibles que pour les périodes indiquées (2005-2006 et 2006-2007). Les statistiques des précédents rapports compilées à la main ne peuvent se comparer aux données actuelles et ne sont donc pas incluses.
2. Une décision est considérée comme rendue pour une mise en accusation lorsque tous les chefs d'accusation ont reçu un jugement (lors du prononcé de la sentence si la mise en accusation mène à une condamnation). Une décision est considérée comme rendue pour les appels lorsque le verdict est prononcé.

SOURCE : systèmes FRANK et SUSTAIN

Cour supérieure de justice: actes d'accusation et appels en instance au criminel

Région	Emplacement	06-07
Centre-Est	Barrie	79
	Bracebridge	10
	Cobourg	22
	Lindsay	30
	Newmarket	110
	Peterborough	15
	Whitby	88
Total Centre-Est		**354**
Centre-Ouest	Brampton	327
	Brantford	7
	Cayuga	7
	Hamilton	132
	Milton	63
	Orangeville	18
	Simcoe	11
	St. Catharines	12
	Welland	37
Centre-Ouest total		**614**
Est	Belleville	15
	Brockville	26
	Cornwall	59
	Kingston	71
	L'Orignal	22
	Napanee	9
	Ottawa	292
	Pembroke	19
	Perth	15
	Picton	7
Total Est		**535**
Nord-Est	Cochrane (y compris Timmins)	31
	Gore Bay	15
	Haileybury	11
	North Bay	43
	Parry Sound	11
	Sault Ste. Marie	41
	Sudbury	50
Total Nord-Est		**202**

Cour supérieure de justice: actes d'accusation et appels en instance au criminel (suite)

Région	Emplacement	06-07
Nord-Ouest	Fort Frances	1
	Kenora	8
	Thunder Bay	35
Total Nord-Ouest		**44**
Toronto	Cour supérieure de justice de Toronto	1 704
Total Toronto		**1 704**
Ouest	Chatham	22
	Goderich	18
	Guelph	23
	Kitchener	30
	London	146
	Owen Sound	9
	Sarnia	27
	St. Thomas	38
	Stratford	13
	Walkerton	8
	Windsor	220
	Woodstock	24
Total Ouest		**578**
Total Ontario		**4 031**

1. Les statistiques ont été obtenues par un système automatique de cueillette de données. Ces données ne sont disponibles que pour les périodes indiquées (2005-2006 et 2006-2007).
2. Les mises en accusation sont considérées en instance si un seul des chefs d'accusation (le cas échéant) n'a pas encore reçu de décision et que des procédures additionnelles sont prévues. (Les causes non réglées pour lesquelles aucune procédure additionnelle n'est prévue sont considérées comme inactives et ne sont pas incluses). Un appel est considéré en instance si aucune décision n'a été rendue et que des procédures futures sont prévues.

SOURCE : systèmes FRANK et SUSTAIN

Cour supérieure de justice: événements entendus au criminel

Région	Emplacement	05-06	06-07	Écart de 05-06 à 06-07	% d'écart de 05-06 à 06-07
Centre-Est	Barrie	1 541	1 513	-28	-2 %
	Bracebridge	117	146	29	25 %
	Cobourg	194	270	76	39 %
	Lindsay	230	274	44	19 %
	Newmarket	1 398	1 717	319	23 %
	Peterborough	244	195	-49	-20 %
	Whitby	1 627	1 780	153	9 %
Total Centre-Est		**5 351**	**5 895**	**544**	**10 %**
Centre-Ouest	Brampton	5 470	5 702	232	4 %
	Brantford	227	188	-39	-17 %
	Cayuga	105	62	-43	-41 %
	Hamilton	1959	1 701	-258	-13 %
	Milton	730	809	79	11 %
	Orangeville	233	288	55	24 %
	Simcoe	65	152	87	134 %
	St. Catharines	393	370	-23	-6 %
	Welland	841	506	-335	-40 %
Total Centre-Ouest		**10 023**	**9 778**	**-245**	**-2 %**
Est	Belleville	314	279	-35	-11 %
	Brockville	164	175	11	7 %
	Cornwall	529	592	63	12 %
	Kingston	702	860	158	23 %
	L'Orignal	266	219	-47	-18 %
	Napanee	55	74	19	35 %
	Ottawa				
	Pembroke	217	185	-32	-15 %
	Perth	136	114	-22	-16 %
	Picton	70	52	-18	-26 %
Total Est		**2 453**	**2 550**	**97**	**4 %**
Nord-Est	Cochrane (y compris Timmins)	396	492	96	24 %
	Gore Bay	145	164	19	13 %
	Haileybury	119	102	-17	-14 %
	North Bay	599	465	-134	-22 %
	Parry Sound	89	127	38	43 %
	Sault Ste. Marie	588	663	75	13 %
	Sudbury	793	663	-130	-16 %
Total Nord-Est		**2 729**	**2 676**	**-53**	**-2 %**

Cour supérieure de justice: événements entendus au criminel (suite)

Région	Emplacement	05-06	06-07	Écart de 05-06 à 06-07	% d'écart de 05-06 à 06-07
Nord-Ouest	Fort Frances	17	9	-8	-47 %
	Kenora	281	252	-29	-10 %
	Thunder Bay	620	695	75	12 %
Total Nord-Ouest		**918**	**956**	**38**	**4 %**
Toronto	Cour supérieure de justice de Toronto				
Total Toronto					
Ouest	Chatham	268	190	-78	-29 %
	Goderich	212	177	-35	-17 %
	Guelph	575	426	-149	-26 %
	Kitchener	801	834	33	4 %
	London	2 241	2 188	-53	-2 %
	Owen Sound	74	297	223	301 %
	Sarnia	376	349	-27	-7 %
	St. Thomas	288	238	-50	-17 %
	Stratford	228	166	-62	-27 %
	Walkerton	120	114	-6	-5 %
	Windsor				
	Woodstock	159	182	23	14 %
Total Ouest		**5 342**	**5 161**	**-181**	**-3 %**
Total Ontario		**26 816**	**27 016**	**200**	**1 %**

1. Les statistiques ont été obtenues par un système automatique de cueillette de données. Ces données ne sont disponibles que pour les périodes indiquées (2005-2006 et 2006-2007). Les statistiques des précédents rapports compilées à la main ne peuvent se comparer aux données actuelles et ne sont donc pas incluses.
2. Les événements entendus comprennent tous les événements présidés par un juge (y compris les renvois). Même si les examens de requêtes, de motions et de cautionnements ne comptent pas parmi les activités juridiques (comme les causes reçues, les décisions rendues et les instances), les activités connexes à ces événements sont comprises dans le nombre d'événements entendus.
3. Le nombre d'événements de nature criminelle entendus à la Cour supérieure de justice ne comprend pas les données de Toronto, d'Ottawa et de Windsor.

SOURCE : systèmes FRANK et SUSTAIN

Cour supérieure de justice, Cour de la famille de la Cour supérieure de justice et Cour de justice de l'Ontario: aperçu des affaires de droit de la famille par région

Région	Exercice financier	Nouvelles affaires	Événements entendus	Heures d'activité des salles d'audience
Centre-Est	2005-2006	14 402	53 524	16 834
	2006-2007	14 602	53 402	15 310
Centre-Ouest	2005-2006	19 630	60 663	20 881
	2006-2007	18 667	61 254	20 495
Est	2005-2006	12 334	40 319	12 291
	2006-2007	11 679	34 857	11 833
Nord-Est	2005-2006	5516	27 053	6015
	2006-2007	5229	28 228	6050
Nord-Ouest	2005-2006	2183	9877	2088
	2006-2007	2002	8836	2098
Toronto	2005-2006	20 042	50 295	13 749
	2006-2007	19 700	48 566	15 500
Ouest	2005-2006	16 683	69 384	15 007
	2006-2007	16 245	67 890	15 415
Ontario	2005-2006	90 790	311 115	86 866
	2006-2007	88 124	303 033	86 702

1. Des données obtenues de deux systèmes automatiques de cueillette des données (FRANK et SUSTAIN) ont été utilisées pour la compilation des statistiques des nouvelles affaires et des événements entendus. Ces données ne sont disponibles que pour les périodes indiquées (2005-2006 et 2006-2007). Les statistiques des précédents rapports compilées à la main ne peuvent se comparer aux données actuelles et ne sont donc pas incluses.
2. Les nouvelles affaires comprennent les requêtes, les motions pour demande de modification et les appels de la Cour de justice de l'Ontario à la Cour supérieure de justice, et des requêtes auprès de tribunaux extra-provinciaux afin d'obtenir des preuves dans des causes de garde d'enfants ou d'accès aux enfants. Les nouvelles affaires ne comprennent pas les procédures d'exécution ou les requêtes de dispense de frais.
3. Les événements entendus comprennent toutes les procédures prévues présidées par un responsable judiciaire (y compris les renvois) et les événements entendus en matière de procédure d'exécution.
4. Les heures d'activité des salles d'audience correspondent aux heures d'utilisation; il ne s'agit pas des heures de travail du personnel des tribunaux et des officiers de justice.

SOURCE : systèmes FRANK et SUSTAIN

Cour supérieure de justice, Cour de la famille de la Cour supérieure de justice et Cour de justice de l'Ontario: nouvelles affaires en droit de la famille

Région	Emplacement	05-06	06-07	Écart de 05-06 à 06-07	% d'écart de 05-06 à 06-07
Centre-Est	Barrie (y compris Orillia)	3 209	3 359	150	5 %
	Bracebridge	471	514	43	9 %
	Cobourg	666	671	5	1 %
	Lindsay	701	754	53	8 %
	Newmarket	3 272	3 493	221	7 %
	Peterborough	1 037	961	-76	-7 %
	Whitby (y compris Oshawa)	5 046	4 850	-196	-4 %
Total Centre-Est		**14 402**	**14 602**	**200**	**1 %**
Centre-Ouest	Brampton	6 906	6 643	-263	-4 %
	Brantford	1451	1456	5	0 %
	Cayuga	362	358	-4	-1 %
	Hamilton	3 969	3 647	-322	-8 %
	Milton	2 213	2 105	-108	-5 %
	Orangeville	489	483	-6	-1 %
	Simcoe	565	540	-25	-4 %
	St. Catharines	1 655	1 506	-149	-9 %
	Welland (y compris Niagara Falls)	2 020	1 929	-91	-5 %
Total Centre-Ouest		**19 630**	**18 667**	**-963**	**-5 %**
Est	Belleville	1 953	1 747	-206	-11 %
	Brockville	691	671	-20	-3 %
	Cornwall	1 043	1 063	20	2 %
	Kingston	1 203	1 227	24	2 %
	L'Orignal	495	455	-40	-8 %
	Napanee	246	292	46	19 %
	Ottawa	5 060	4 666	-394	-8 %
	Pembroke	871	897	26	3 %
	Perth	513	481	-32	-6 %
	Picton	259	180	-79	-31 %
Total Est		**12 334**	**11 679**	**-655**	**-5 %**
Nord-Est	Cochrane (y compris Timmins)	938	857	-81	-9 %
	Gore Bay	211	203	-8	-4 %
	Haileybury (y compris Kirkland Lake)	268	265	-3	-1 %
	North Bay	956	934	-22	-2 %
	Parry Sound	291	271	-20	-7 %
	Sault Ste. Marie (y compris Elliot Lake)	1 132	1 017	-115	-10 %
	Sudbury (y compris Espanola)	1 720	1 682	-38	-2 %
Total Nord-Est		**5 516**	**5 229**	**-287**	**-5 %**

Cour supérieure de justice, Cour de la famille de la Cour supérieure de justice et Cour de justice de l'Ontario: nouvelles affaires en droit de la famille (suite)

Région	Emplacement	05-06	06-07	Écart de 05-06 à 06-07	% d'écart de 05-06 à 06-07
Nord-Ouest	Fort Frances	117	101	-16	-14 %
	Kenora (y compris Dryden et Red Lake)	569	515	-54	-9 %
	Thunder Bay	1 497	1 386	-111	-7 %
Total Nord-Ouest		**2183**	**2002**	**-181**	**-8 %**
Toronto	1911, avenue Eglinton	1963	0	-1 963	-100 %
	311, rue Jarvis	2407	2 197	-210	-9 %
	393, avenue University	11 782	12 029	247	2 %
	47, avenue Sheppard Est	3 890	5 474	1 584	41 %
Total Toronto		**20 042**	**19 700**	**-342**	**-2 %**
Ouest	Chatham	1 069	948	-121	-11 %
	Goderich	369	364	-5	-1 %
	Guelph	1 194	1 239	45	4 %
	Kitchener (y compris Cambridge)	3 533	3 654	121	3 %
	London	3 390	3 135	-255	-8 %
	Owen Sound	637	746	109	17 %
	Sarnia	1 159	1 115	-44	-4 %
	St. Thomas	785	734	-51	-6 %
	Stratford	556	546	-10	-2 %
	Walkerton	392	407	15	4 %
	Windsor	2 502	2 330	-172	-7 %
	Woodstock	1 097	1 027	-70	-6 %
Total Ouest		**16 683**	**16 245**	**-438**	**-3 %**
Total Ontario		**90 790**	**88 124**	**-2666**	**-3 %**

1. Des données obtenues de deux systèmes automatiques de cueillette des données (FRANK et SUSTAIN) ont été utilisées pour la compilation des statistiques des nouvelles affaires et des événements entendus. Ces données ne sont disponibles que pour les périodes indiquées (2005-2006 et 2006-2007). Les statistiques des précédents rapports compilées à la main ne peuvent se comparer aux données actuelles et ne sont donc pas incluses.
2. Les nouvelles affaires comprennent les requêtes, les motions pour demande de modification et les appels de la Cour de justice de l'Ontario à la Cour supérieure de justice, et des requêtes auprès de tribunaux extra-provinciaux afin d'obtenir des preuves dans des causes de garde d'enfants ou d'accès aux enfants. Les nouvelles affaires ne comprennent pas les procédures d'exécution ou les requêtes de dispense de frais.
3. Depuis la fin de 2005-2006, les causes en droit de la famille qui étaient précédemment instruites au 1911, avenue Eglinton Est, sont maintenant entendues au tribunal situé au 47, avenue Sheppard Est.
4. La Cour de la famille de la Cour supérieure de justice reçoit toutes les causes en droit de la famille aux dix-sept emplacements suivants : Barrie (y compris Orillia), Bracebridge, Cobourg, Lindsay, Newmarket, Whitby (y compris Oshawa) et Peterborough, dans la région Centre-Est; St. Catharines et Hamilton dans la région Centre-Ouest; Brockville, Cornwall, Kingston, L'Orignal, Napanee, Ottawa et Perth dans la région Est; et London dans la région Ouest. La Cour supérieure de justice et la Cour de justice de l'Ontario reçoivent les causes en matière de droit de la famille dans les autres tribunaux provinciaux. Dans ces tribunaux, la cour où sont instruites les causes relève du type de réclamation déposée.

SOURCE : systèmes FRANK et SUSTAIN

Cour supérieure de justice, Cour de la famille de la Cour supérieure de justice et Cour de justice de l'Ontario: événements de droit de la famille entendus

Région	Emplacement	05-06	06-07	Écart de 05-06 à 06-07	% d'écart de 05-06 à 06-07
Centre-Est	Barrie (y compris Orillia)	10 662	11 149	487	5 %
	Bracebridge	1671	1 500	-171	-10 %
	Cobourg	2 377	2 388	11	0 %
	Lindsay	3 059	2 936	-123	-4 %
	Newmarket	12 083	13 355	1 272	11 %
	Peterborough	4 442	4 213	-229	-5 %
	Whitby (y compris Oshawa)	19 230	17 861	-1 369	-7 %
Total Centre-Est		**53 524**	**53 402**	**-122**	**0 %**
Centre-Ouest	Brampton	19 398	19 815	417	2 %
	Brantford	4 954	4 957	3	0 %
	Cayuga	1 130	1 099	-31	-3 %
	Hamilton	13 514	13 827	313	2 %
	Milton	6 218	5 992	-226	-4 %
	Orangeville	1 536	1 738	202	13 %
	Simcoe	2 576	2 549	-27	-1 %
	St. Catharines	5 395	5 159	-236	-4 %
	Welland (y compris Niagara Falls)	5 942	6 118	176	3 %
Centre-Ouest total		**60 663**	**61 254**	**591**	**1 %**
Est	Belleville	8 363	8 628	265	3 %
	Brockville	2 573	2 567	-6	0 %
	Cornwall	2 600	2 612	12	0 %
	Kingston	3 812	3 826	14	0 %
	L'Orignal	1 549	1 240	-309	-20 %
	Napanee	852	896	44	5 %
	Ottawa	12 970	7 315	-5 655	-44 %
	Pembroke	5 132	5281	149	3 %
	Perth	1 486	1 697	211	14 %
	Picton	982	795	-187	-19 %
Total Est		**40 319**	**34 857**	**-5 462**	**-14 %**
Nord-Est	Cochrane (y compris Timmins)	4 494	4 049	-445	-10 %
	Gore Bay	909	854	-55	-6 %
	Haileybury (y compris Kirkland Lake)	1 051	1 112	61	6 %
	North Bay	4 661	5 348	687	15 %
	Parry Sound	1 784	1 505	-279	-16 %
	Sault Ste. Marie (y compris Elliot Lake)	6 054	6 338	284	5 %
	Sudbury	8 100	9 022	922	11 %
Total Nord-Est		**27 053**	**28 228**	**1 175**	**4 %**

Cour supérieure de justice, Cour de la famille de la Cour supérieure de justice et Cour de justice de l'Ontario: événements de droit de la famille entendus (suite)

Région	Emplacement	05-06	06-07	Écart de 05-06 à 06-07	% d'écart de 05-06 à 06-07
Nord-Ouest	Fort Frances	630	519	-111	-18 %
	Kenora (y compris Dryden et Red Lake)	2 442	1 949	-493	-20 %
	Thunder Bay	6 805	6 368	-437	-6 %
Total Nord-Ouest		**9 877**	**8836**	**-1041**	**-11 %**
Toronto	1911 avenue Eglinton	10 355	0	-10 355	-100 %
	311 rue Jarvis	12 580	12 384	-196	-2 %
	393 avenue University	14 161	12 397	-1764	-12 %
	47 avenue Sheppard Est	13 199	23 785	10 586	80 %
Total Toronto		**50 295**	**48 566**	**-1729**	**-3 %**
Ouest	Chatham	5 664	5 241	-423	-7 %
	Goderich	2 688	2 598	-90	-3 %
	Guelph	3 665	3 705	40	1 %
	Kitchener (y compris Cambridge)	12 871	13 039	168	1 %
	London	10 699	10 420	-279	-3 %
	Owen Sound	2 839	2 970	131	5 %
	Sarnia	7 320	7 432	112	2 %
	St. Thomas	3 149	3 387	238	8 %
	Stratford	2 321	2 209	-112	-5 %
	Waikerton	1 836	1 932	96	5 %
	Windsor	10 651	9 307	-1 344	-13 %
	Woodstock	5 681	5 650	-31	-1 %
Total Ouest		**69 384**	**67 890**	**-1494**	**-2 %**
Total Ontario		**311 115**	**303 033**	**-8 082**	**-3 %**

1. Des données obtenues de deux systèmes automatiques de cueillette des données (FRANK et SUSTAIN) ont été utilisées pour la compilation des statistiques des nouvelles affaires et des événements entendus. Ces données ne sont disponibles que pour les périodes indiquées (2005-2006 et 2006-2007). Les statistiques des précédents rapports compilées à la main ne peuvent se comparer aux données actuelles et ne sont donc pas incluses.
2. Les événements entendus comprennent toutes les procédures prévues présidées par un responsable judiciaire (y compris les renvois) et les événements entendus en matière de procédure d'exécution.
3. Depuis la fin 2005-2006, les causes en droit de la famille qui étaient précédemment instruites au 1911, avenue Eglinton Est, sont maintenant entendues au tribunal situé au 47, avenue Sheppard Est.
4. La Cour de la famille de la Cour supérieure de justice reçoit toutes les causes en droit de la famille aux dix-sept emplacements suivants : Barrie (y compris Orillia), Bracebridge, Cobourg, Lindsay, Newmarket, Whitby (y compris Oshawa) et Peterborough, dans la région Centre-Est; St. Catharines et Hamilton dans la région Centre-Ouest; Brockville, Cornwall, Kingston, L'Orignal, Napanee, Ottawa et Perth dans la région Est; et London dans la région Ouest. La Cour supérieure de justice et la Cour de justice de l'Ontario reçoivent les causes en matière de droit de la famille dans les autres tribunaux provinciaux. Dans ces tribunaux, la cour où sont instruites les causes relève du type de réclamation déposée.

SOURCE : systèmes FRANK et SUSTAIN

Cour supérieure de justice: aperçu des affaires de droit de la famille par région

Région	Exercice financier	Nouvelles affaires	Événements entendus	Heures d'activité des salles d'audience
Centre-Ouest	2005-2006	7 265	16 074	5 045
	2006-2007	7 147	16 742	4 946
Est	2005-2006	935	2 764	543
	2006-2007	868	2 851	559
Nord-Est	2005-2006	1 854	5 211	1 677
	2006-2007	1 889	5 624	1 724
Nord-Ouest	2005-2006	704	2 410	563
	2006-2007	711	2 351	722
Toronto	2005-2006	11 784	14 167	5 493
	2006-2007	12 030	12 397	6 172
Ouest	2005-2006	5 978	16 670	4 027
	2006-2007	5 974	16 623	3 833
Ontario	2005-2006	28 520	57 296	17 349
	2006-2007	28 619	56 588	17 956

1. Des données obtenues de deux systèmes automatiques de cueillette des données (FRANK et SUSTAIN) ont été utilisées pour la compilation des statistiques des nouvelles affaires et des événements entendus. Ces données ne sont disponibles que pour les périodes indiquées (2005-2006 et 2006-2007). Les statistiques des précédents rapports compilées à la main ne peuvent se comparer aux données actuelles et ne sont donc pas incluses.
2. Les nouvelles affaires comprennent les requêtes, les motions pour demande de modification et les appels de la Cour de justice de l'Ontario à la Cour supérieure de justice, et des requêtes auprès de tribunaux extra-provinciaux afin d'obtenir des preuves dans des causes de garde d'enfants ou d'accès aux enfants. Les nouvelles affaires ne comprennent pas les procédures d'exécution ou les requêtes de dispense de frais.
3. Les événements entendus comprennent toutes les procédures prévues présidées par un responsable judiciaire (y compris les renvois) et les événements entendus en matière de procédure d'exécution.
4. Les heures d'activité des salles d'audience correspondent aux heures d'utilisation; il ne s'agit pas des heures de travail du personnel des tribunaux et des officiers de justice.
5. Les causes de droit de la famille ne sont pas instruites à la Cour supérieure de justice de la région Centre-Est, dans deux palais de justice de la région Centre-Ouest (St. Catharines et Hamilton), dans sept palais de justice de la région Est (Brockville, Cornwall, Kingston, L'Orignal, Napanee, Ottawa et Perth), ni dans un palais de justice de la région Ouest (London). Dans ces emplacements, toutes les causes de droit de la famille sont instruites à la Cour de la famille de la Cour supérieure de justice.

SOURCE : systèmes FRANK et SUSTAIN

Cour supérieure de justice: nouvelles affaires de droit de la famille

Région	Emplacement	05-06	06-07	Écart de 05-06 à 06-07	% d'écart de 05-06 à 06-07
Centre-Ouest	Brampton	3 838	3 750	-88	-2 %
	Brantford	465	540	75	16 %
	Cayuga	191	187	-4	-2 %
	Milton	1 460	1 379	-81	-6 %
	Orangeville	244	232	-12	-5 %
	Simcoe	228	246	18	8 %
	Welland (y compris Niagara Falls)	839	813	-26	-3 %
Total Centre-Ouest		**7 265**	**7 147**	**-118**	**-2 %**
Est	Belleville	482	507	25	5 %
	Pembroke	344	318	-26	-8 %
	Picton	109	43	-66	-61 %
Total Est		**935**	**868**	**-67**	**-7 %**
Nord-Est	Cochrane (y compris Timmins)	294	296	2	1 %
	Gore Bay	17	19	2	12 %
	Haileybury	113	98	-15	-13 %
	North Bay	287	320	33	11 %
	Parry Sound	98	83	-15	-15 %
	Sault Ste. Marie	487	435	-52	-11 %
	Sudbury	558	638	80	14 %
Total Nord-Est		**1 854**	**1 889**	**35**	**2 %**
Nord-Ouest	Fort Frances	50	46	-4	-8 %
	Kenora	155	151	-4	-3 %
	Thunder Bay	499	514	15	3 %
Total Nord-Ouest		**704**	**711**	**7**	**1 %**

Cour supérieure de justice: nouvelles affaires de droit de la famille (suite)

Région	Emplacement	05-06	06-07	Écart de 05-06 à 06-07	% d'écart de 05-06 à 06-07
Toronto	393, avenue University	11 782	12 029	247	2 %
Total Toronto		**11 782**	**12 029**	**247**	**2 %**
Ouest	Chatham	339	346	7	2 %
	Goderich	163	171	8	5 %
	Guelph	605	602	-3	0 %
	Kitchener (y compris Cambridge)	1 526	1 511	-15	-1 %
	Owen Sound	302	356	54	18 %
	Sarnia	487	494	7	1 %
	St. Thomas	375	368	-7	-2 %
	Stratford	200	223	23	12 %
	Walkerton	161	192	31	19 %
	Windsor	1 371	1 333	-38	-3 %
	Woodstock	449	378	-71	-16 %
Total Ouest		**5 978**	**5 974**	**-4**	**0 %**
Total Ontario		**28 520**	**28 619**	**99**	**0 %**

1. Des données obtenues de deux systèmes automatiques de cueillette des données (FRANK et SUSTAIN) ont été utilisées pour la compilation des statistiques des nouvelles affaires et des événements entendus. Ces données ne sont disponibles que pour les périodes indiquées (2005-2006 et 2006-2007). Les statistiques des précédents rapports compilées à la main ne peuvent se comparer aux données actuelles et ne sont donc pas incluses.
2. Les nouvelles affaires comprennent les requêtes, les motions pour demande de modification et les appels de la Cour de justice de l'Ontario à la Cour supérieure de justice, et des requêtes auprès de tribunaux extra-provinciaux afin d'obtenir des preuves dans des causes de garde d'enfants ou d'accès aux enfants. Les nouvelles affaires ne comprennent pas les procédures d'exécution ou les requêtes de dispense de frais.
3. La Cour de la famille de la Cour supérieure de justice reçoit toutes les causes en matière de droit de la famille dans les 17 tribunaux indiqués dans le tableau ci-dessus. Les autres causes en matière de droit de la famille sont instruites à la Cour supérieure de justice et à la Cour de justice de l'Ontario. Dans ces emplacements, toutes les causes de droit de la famille sont instruites à la Cour de la famille de la Cour supérieure de justice.

SOURCE : systèmes FRANK et SUSTAIN

Cour supérieure de justice: événements entendus en droit de la famille

Région	Emplacement	05-06	06-07	Écart de 05-06 à 06-07	% d'écart de 05-06 à 06-07
Centre-Ouest	Brampton	7 425	8 135	710	10 %
	Brantford	1 306	1 279	-27	-2 %
	Cayuga	446	427	-19	-4 %
	Milton	3 480	3 210	-270	-8 %
	Orangeville	429	595	166	39 %
	Simcoe	655	649	-6	-1 %
	Welland (y compris Niagara Falls)	2 333	2 447	114	5 %
Total Centre-Ouest		**16 074**	**16 742**	**668**	**4 %**
Est	Belleville	1 049	1 098	49	5 %
	Pembroke	1 484	1 575	91	6 %
	Picton	231	178	-53	-23 %
Total Est		**2 764**	**2 851**	**87**	**3 %**
Nord-Est	Cochrane (y compris Timmins)	682	807	125	18 %
	Gore Bay	40	43	3	8 %
	Haileybury	339	295	-44	-13 %
	North Bay	644	715	71	11 %
	Parry Sound	294	221	-73	-25 %
	Sault Ste. Marie	1 755	1 575	-180	-10 %
	Sudbury	1 457	1 968	511	35 %
Total Nord-Est		**5 211**	**5624**	**413**	**8 %**
Nord-Ouest	Fort Frances	250	185	-65	-26 %
	Kenora	519	414	-105	-20 %
	Thunder Bay	1 641	1 752	111	7 %
Nord-Ouest total		**2 410**	**2351**	**-59**	**-2 %**
Toronto	393, avenue University	14 167	12 397	-1770	-12 %
Total Toronto		**14 167**	**12 397**	**-1770**	**-12 %**
Ouest	Chatham	1 099	1 044	-55	-5 %
	Goderich	547	751	204	37 %
	Guelph	1 317	1 292	-25	-2 %
	Kitchener (y compris Cambridge)	3 743	3 494	-249	-7 %
	Owen Sound	648	744	96	15 %
	Sarnia	1 721	1 787	66	4 %
	St. Thomas	1 159	1 363	204	18 %
	Stratford	560	614	54	10 %
	Walkerton	392	487	95	24 %
	Windsor	4 287	3 786	-501	-12 %
	Woodstock	1 197	1 261	64	5 %
Total Ouest		**16 670**	**16 623**	**-47**	**0 %**
Total Ontario		**57 296**	**56 588**	**-708**	**-1 %**

1. Des données obtenues de deux systèmes automatiques de cueillette des données (FRANK et SUSTAIN) ont été utilisées pour la compilation des statistiques. Ces données ne sont disponibles que pour les périodes indiquées (2005-2006 et 2006-2007). Les statistiques des précédents rapports compilées à la main ne peuvent se comparer aux données actuelles et ne sont donc pas incluses.
2. Les événements entendus comprennent toutes les procédures prévues présidées par un responsable judiciaire (y compris les renvois) et les événements entendus en matière de procédure d'exécution.
3. Les causes enmatieré de droit de la famille ne sont pas instruites à la Cour supérieure de justice de la région Centre-Est, dans deux palais de justice de la région Centre-Ouest (St. Catharines et Hamilton), dans sept palais de justice de la région Est (Brockville, Cornwall, Kingston, L'Orignal, Napanee, Ottawa et Perth), ni dans un palais de justice de la région Ouest (London). Dans ces emplacements, toutes les causes de droit de la famille sont instruites à la Cour de la famille de la Cour supérieure de justice.

SOURCE : systèmes FRANK et SUSTAIN

Cour de la famille de la Cour supérieure de justice: aperçu des affaires de droit de la famille par région

Région	Exercice financier	Nouvelles affaires	Événements entendus	Heures d'activité des salles d'audience
Centre-Est	2005-2006	14 402	53 524	16 834
	2006-2007	14 602	53 402	15 310
Centre-Ouest	2005-2006	5 624	18 909	7 653
	2006-2007	5 153	18 986	7 225
Est	2005-2006	9 251	25 842	10 051
	2006-2007	8 855	20 153	9 510
Ouest	2005-2006	3 390	10 699	2 182
	2006-2007	3 135	10 420	2 599
Ontario	2005-2006	32 667	108 974	36 721
	2006-2007	31 745	102 961	34 644

1. Des données obtenues de deux systèmes automatiques de cueillette des données (FRANK et SUSTAIN) ont été utilisées pour la compilation des statistiques des nouvelles affaires et des événements entendus. Ces données ne sont disponibles que pour les périodes indiquées (2005-2006 et 2006-2007). Les statistiques des précédents rapports compilées à la main ne peuvent se comparer aux données actuelles et ne sont donc pas incluses.
2. Les nouvelles affaires comprennent les requêtes, les motions pour demande de modification et des requêtes auprès de tribunaux extra-provinciaux afin d'obtenir des preuves dans des causes de garde d'enfants ou d'accès aux enfants. Les nouvelles affaires ne comprennent pas les procédures d'exécution ou les requêtes de dispense de frais.
3. Les événements entendus comprennent toutes les procédures prévues présidées par un responsable judiciaire (y compris les renvois) et les événements entendus en matière de procédure d'exécution.
4. Les heures d'activité des salles d'audience correspondent aux heures d'utilisation; il ne s'agit pas des heures de travail du personnel des tribunaux et des officiers de justice.
5. La Cour de la famille de la Cour supérieure de justice reçoit toutes les causes en matière de droit de la famille dans 17 tribunaux : tous les tribunaux de la région Centre-Est, deux tribunaux de la région Centre-Ouest, sept tribunaux de la région Est, et un tribunal de la région Ouest. La Cour supérieure de justice et la Cour de justice de l'Ontario reçoivent les causes en matière de droit de la famille dans les autres tribunaux provinciaux. Dans ces tribunaux, la cour où sont instruites les causes relève du type de réclamation déposée.

SOURCE : systèmes FRANK et SUSTAIN

Cour de la famille de la Cour supérieure de justice: nouvelles affaires de droit de la famille

Région	Emplacement	05-06	06-07	Écart de 05-06 à 06-07	% d'écart de 05-06 à 06-07
Centre-Est	Barrie (y compris Orillia)	3 209	3 359	150	5 %
	Bracebridge	471	514	43	9 %
	Cobourg	666	671	5	1 %
	Lindsay	701	754	53	8 %
	Newmarket	3 272	3 493	221	7 %
	Peterborough	1 037	961	-76	-7 %
	Whitby (y compris Oshawa)	5 046	4 850	-196	-4 %
Total Centre-Est		**14 402**	**14 602**	**200**	**1 %**
Centre-Ouest	Hamilton	3 969	3 647	-322	-8 %
	St. Catharines	1 655	1 506	-149	-9 %
Total Centre-Ouest		**5 624**	**5153**	**-471**	**-8 %**
Est	Brockville	691	671	-20	-3 %
	Cornwall	1 043	1 063	20	2 %
	Kingston	1 203	1 227	24	2 %
	L'Orignal	495	455	-40	-8 %
	Napanee	246	292	46	19 %
	Ottawa	5 060	4 666	-394	-8 %
	Perth	513	481	-32	-6 %
Total Est		**9 251**	**8 855**	**-396**	**-4 %**
Ouest	London	3 390	3 135	-255	-8 %
Total Ouest		**3 390**	**3 135**	**-255**	**-8 %**
Total Ontario		**32 667**	**31 745**	**-922**	**-3 %**

1. Des données obtenues de deux systèmes automatiques de cueillette des données (FRANK et SUSTAIN) ont été utilisées pour la compilation des statistiques. Ces données ne sont disponibles que pour les périodes indiquées (2005-2006 et 2006-2007). Les statistiques des précédents rapports compilées à la main ne peuvent se comparer aux données actuelles et ne sont donc pas incluses.
2. Les nouvelles affaires comprennent les requêtes, les motions pour demande de modification, et des requêtes auprès de tribunaux extra-provinciaux afin d'obtenir des preuves dans des causes de garde d'enfants ou d'accès aux enfants. Les nouvelles affaires ne comprennent pas les procédures d'exécution ou les requêtes de dispense de frais.
3. La Cour de la famille de la Cour supérieure de justice reçoit toutes les causes en matière de droit de la famille dans les 17 tribunaux indiqués dans le tableau ci-dessus. Les autres causes en matière de droit de la famille sont instruites à la Cour supérieure de justice et à la Cour de justice de l'Ontario. Dans ces tribunaux, la cour où sont instruites les causes relève du type de réclamation déposée.

SOURCE : FRANK and SUSTAIN

Cour de la famille de la Cour supérieure de justice: événements entendus en droit de la famille

Région	Emplacement	05-06	06-07	Écart de 05-06 à 06-07	% d'écart de 05-06 à 06-07
Centre-Est	Barrie (y compris Orillia)	10 662	11 149	487	5 %
	Bracebridge	1 671	1 500	-171	-10 %
	Cobourg	2 377	2 388	11	0 %
	Lindsay	3 059	2 936	-123	-4 %
	Newmarket	12 083	13 355	1 272	11 %
	Peterborough	4 442	4 213	-229	-5 %
	Whitby (y compris Oshawa)	19 230	17 861	-1 369	-7 %
Total Centre-Est		**53 524**	**53 402**	**-122**	**0 %**
Centre-Ouest	Hamilton	13 514	13 827	313	2 %
	St. Catharines	5 395	5 159	-236	-4 %
Total Centre-Ouest		**18 909**	**18 986**	**77**	**0 %**
Est	Brockville	2 573	2 567	-6	0 %
	Cornwall	2 600	2 612	12	0 %
	Kingston	3 812	3 826	14	0 %
	L'Orignal	1 549	1 240	-309	-20 %
	Napanee	852	896	44	5 %
	Ottawa	12 970	7 315	-5 655	-44 %
	Perth	1 486	1 697	211	14 %
Total Est		**25 842**	**20 153**	**-5 689**	**-22 %**
Ouest	London	10 699	10 420	-279	-3 %
Total Ouest		**10 699**	**10 420**	**-279**	**-3 %**
Total Ontario		**108 974**	**102 961**	**-6 013**	**-6 %**

1. Des données obtenues de deux systèmes automatiques de cueillette des données (FRANK et SUSTAIN) ont été utilisées pour la compilation des statistiques. Ces données ne sont disponibles que pour les périodes indiquées (2005-2006 et 2006-2007). Les statistiques des précédents rapports compilées à la main ne peuvent se comparer aux données actuelles et ne sont donc pas incluses.
2. Les événements entendus comprennent toutes les procédures prévues présidées par un responsable judiciaire (y compris les renvois) et les événements entendus en matière de procédure d'exécution.
3. La Cour de la famille de la Cour supérieure de justice reçoit toutes les causes en matière de droit de la famille dans les 17 tribunaux indiqués dans le tableau ci-dessus. Les autres causes en matière de droit de la famille sont instruites à la Cour supérieure de justice et à la Cour de justice de l'Ontario. Dans ces tribunaux, la cour où sont instruites les causes relève du type de réclamation déposée.

SOURCE : systèmes FRANK et SUSTAIN

Cour de justice de l'Ontario: aperçu des affaires de droit de la famille par région

Région	Exercice financier	Nouvelles affaires	Événements entendus	Heures d'activité des salles d'audience
Centre-Ouest	2005-2006	6 741	25 680	8 182
	2006-2007	6 367	25 526	8 325
Est	2005-2006	2 148	11 713	1 697
	2006-2007	1 956	11 853	1 764
Nord-Est	2005-2006	3 662	21 842	4 338
	2006-2007	3 340	22 604	4 326
Nord-Ouest	2005-2006	1 479	7 467	1 525
	2006-2007	1 291	6 485	1 376
Toronto	2005-2006	8 258	36 128	8 256
	2006-2007	7 670	36 169	9 328
Ouest	2005-2006	7 315	42 015	8 798
	2006-2007	7 136	40 847	8 983
Ontario	2005-2006	29 603	144 845	32 796
	2006-2007	27 760	143 484	34 102

1. Des données obtenues d'un système automatique de cueillette des données (FRANK) ont été utilisées pour la compilation des statistiques des nouvelles affaires et des événements entendus. Ces données ne sont disponibles que pour les périodes indiquées (2005-2006 et 2006-2007). Les statistiques des précédents rapports compilées à la main ne peuvent se comparer aux données actuelles et ne sont donc pas incluses.
2. Les nouvelles affaires comprennent les requêtes, les motions pour demande de modification et des requêtes auprès de tribunaux extra-provinciaux afin d'obtenir des preuves dans des causes de garde d'enfants ou d'accès aux enfants. Les nouvelles affaires ne comprennent pas les procédures d'exécution ou les requêtes de dispense de frais.
3. Les événements entendus comprennent toutes les procédures prévues présidées par un responsable judiciaire (y compris les renvois) et les événements entendus en matière de procédure d'exécution.
4. Les heures d'activité des salles d'audience correspondent aux heures d'utilisation; il ne s'agit pas des heures de travail du personnel des tribunaux et des officiers de justice.
5. Les causes de droit de la famille ne sont pas instruites à la Cour de justice de l'Ontario de la région Centre-Est, dans sept palais de justice de la région Est (Brockville, Cornwall, Kingston, L'Orignal, Napanee, Ottawa et Perth), dans deux palais de justice de la région Centre-Ouest (Hamilton et St. Catharines), ni dans un palais de justice de la région Ouest (London). Dans ces emplacements, toutes les causes de droit de la famille sont instruites à la Cour de la famille de la Cour supérieure de justice.

SOURCE : système FRANK

Cour de justice de l'Ontario: nouvelles affaires en droit de la famille

Région	Emplacement	05-06	06-07	Écart de 05-06 à 06-07	% d'écart de 05-06 à 06-07
Centre-Ouest	Brampton	3 068	2 893	-175	-6 %
	Brantford	986	916	-70	-7 %
	Cayuga	171	171	0	0 %
	Milton	753	726	-27	-4 %
	Orangeville	245	251	6	2 %
	Simcoe	337	294	-43	-13 %
	Welland (y compris Niagara Falls)	1 181	1 116	-65	-6 %
Total Centre-Ouest		**6 741**	**6 367**	**-374**	**-6 %**
Est	Belleville	1 471	1 240	-231	-16 %
	Pembroke	527	579	52	10 %
	Picton	150	137	-13	-9 %
Total Est		**2 148**	**1 956**	**-192**	**-9 %**
Nord-Est	Cochrane (y compris Timmins)	644	561	-83	-13 %
	Gore Bay	194	184	-10	-5 %
	Haileybury (y compris Kirkland Lake)	155	167	12	8 %
	North Bay	669	614	-55	-8 %
	Parry Sound	193	188	-5	-3 %
	Sault Ste. Marie (y compris Elliot Lake)	645	582	-63	-10 %
	Sudbury (y compris Espanola)	1 162	1 044	-118	-10 %
Total Nord-Est		**3 662**	**3 340**	**-322**	**-9 %**
Nord-Ouest	Fort Frances	67	55	-12	-18 %
	Kenora (y compris Dryden et Red Lake)	414	364	-50	-12 %
	Thunder Bay	998	872	-126	-13 %
Total Nord-Ouest		**1 479**	**1 291**	**-188**	**-13 %**
Toronto	1911, avenue Eglinton	1 963	0	-1963	-100 %
	311, rue Jarvis	2 406	2 197	-209	-9 %
	47, avenue Sheppard Est	3 889	5 473	1 584	41 %
Total Toronto		**8 258**	**7 670**	**-588**	**-7 %**

Cour de justice de l'Ontario: nouvelles affaires en droit de la famille (suite)

Région	Emplacement	05-06	06-07	Écart de 05-06 à 06-07	% d'écart de 05-06 à 06-07
Ouest	Chatham	730	602	-128	-18 %
	Goderich	206	193	-13	-6 %
	Guelph	589	637	48	8 %
	Kitchener (y compris Cambridge)	2 007	2 143	136	7 %
	Owen Sound	335	390	55	16 %
	Sarnia	672	621	-51	-8 %
	St. Thomas	410	366	-44	-11 %
	Stratford	356	323	-33	-9 %
	Walkerton	231	215	-16	-7 %
	Windsor	1 131	997	-134	-12 %
	Woodstock	648	649	1	0 %
Total Ouest		**7 315**	**7 136**	**-179**	**-2 %**
Total Ontario		**29 603**	**27 760**	**-1 843**	**-6 %**

1. Des données obtenues d'un système automatique de cueillette des données (FRANK) ont été utilisées pour la compilation des statistiques. Ces données ne sont disponibles que pour les périodes indiquées (2005-2006 et 2006-2007). Les statistiques des précédents rapports compilées à la main ne peuvent se comparer aux données actuelles et ne sont donc pas incluses.
2. Les nouvelles affaires comprennent les requêtes, les motions pour demande de modification et des requêtes auprès de tribunaux extra-provinciaux afin d'obtenir des preuves dans des causes de garde d'enfants ou d'accès aux enfants. Les nouvelles affaires ne comprennent pas les procédures d'exécution ou les requêtes de dispense de frais.
3. Les causes de droit de la famille ne sont pas instruites à la Cour de justice de l'Ontario de la région Centre-Est, dans sept palais de justice de la région Est (Brockville, Cornwall, Kingston, L'Orignal, Napanee, Ottawa et Perth), deux palais de justice de la région Centre-Ouest (Hamilton et St. Catharines), ni dans un palais de justice de la région Ouest (London). Dans ces emplacements, toutes les causes de droit de la famille sont instruites à la Cour de la famille de la Cour supérieure de justice.
4. Depuis la fin de 2005-2006, les causes en droit de la famille qui étaient précédemment instruites au 1911, avenue Eglinton Est sont maintenant entendues au tribunal situé au 47, avenue Sheppard Est.

SOURCE : système FRANK

Cour de justice de l'Ontario: événements entendus en droit de la famille

Région	Emplacement	05-06	06-07	Écart de 05-06 à 06-07	% d'écart de 05-06 à 06-07
Centre-Ouest	Brampton	11 973	11 680	-293	-2 %
	Brantford	3 648	3 678	30	1 %
	Cayuga	684	672	-12	-2 %
	Milton	2 738	2 782	44	2 %
	Orangeville	1 107	1 143	36	3 %
	Simcoe	1 921	1 900	-21	-1 %
	Welland (y compris Niagara Falls)	3 609	3 671	62	2 %
Total Centre-Ouest		**25 680**	**25 526**	**-154**	**-1 %**
Est	Belleville	7 314	7 530	216	3 %
	Pembroke	3 648	3 706	58	2 %
	Picton	751	617	-134	-18 %
Total Est		**11 713**	**11 853**	**140**	**1 %**
Nord-Est	Cochrane (y compris Timmins)	3 812	3 242	-570	-15 %
	Gore Bay	869	811	-58	-7 %
	Haileybury (y compris Kirkland Lake)	712	817	105	15 %
	North Bay	4 017	4 633	616	15 %
	Parry Sound	1 490	1 284	-206	-14 %
	Sault Ste. Marie (y compris Elliot Lake)	4 299	4 763	464	11 %
	Sudbury (y compris Espanola)	6 643	7 054	411	6 %
Total Nord-Est		**21 842**	**22 604**	**762**	**3 %**
Nord-Ouest	Fort Frances	380	334	-46	-12 %
	Kenora (y compris Dryden et Red Lake)	1 923	1 535	-388	-20 %
	Thunder Bay	5 164	4 616	-548	-11 %
Total Nord-Ouest		**7 467**	**6 485**	**-982**	**-13 %**
Toronto	1911, avenue Eglinton	10 355	0	-10 355	-100 %
	311, rue Jarvis	12 574	12 384	-190	-2 %
	47, avenue Sheppard Est	13 199	23 785	10 586	80 %
Total Toronto		**36 128**	**36 169**	**41**	**0 %**

Cour de justice de l'Ontario: événements entendus en droit de la famille (suite)

Région	Emplacement	05-06	06-07	Écart de 05-06 à 06-07	% d'écart de 05-06 à 06-07
Ouest	Chatham	4 565	4 197	-368	-8 %
	Goderich	2 141	1 847	-294	-14 %
	Guelph	2 348	2 413	65	3 %
	Kitchener (y compris Cambridge)	9 128	9 545	417	5 %
	Owen Sound	2 191	2 226	35	2 %
	Sarnia	5 599	5 645	46	1 %
	St. Thomas	1 990	2 024	34	2 %
	Stratford	1 761	1 595	-166	-9 %
	Walkerton	1 444	1 445	1	0 %
	Windsor	6 364	5 521	-843	-13 %
	Woodstock	4 484	4 389	-95	-2 %
Total Ouest		**42 015**	**40 847**	**-1 168**	**-3 %**
Total Ontario		**144 845**	**143 484**	**-1 361**	**-1 %**

1. Des données obtenues d'un système automatique de cueillette des données (FRANK) ont été utilisées pour la compilation des statistiques. Ces données ne sont disponibles que pour les périodes indiquées (2005-2006 et 2006-2007). Les statistiques des précédents rapports compilées à la main ne peuvent se comparer aux données actuelles et ne sont donc pas incluses.
2. Les événements entendus comprennent toutes les procédures prévues présidées par un responsable judiciaire (y compris les renvois) et les événements entendus en matière de procédure d'exécution.
3. Les causes de droit de la famille ne sont pas instruites à la Cour de justice de l'Ontario de la région Centre-Est, dans sept palais de justice de la région Est (Brockville, Cornwall, Kingston, L'Orignal, Napanee, Ottawa et Perth), dans deux palais de justice de la région Centre-Ouest (Hamilton et St. Catharines), ni dans un palais de justice de la région Ouest (London). Dans ces emplacements, toutes les causes de droit de la famille sont instruites à la Cour de la famille de la Cour supérieure de justice.
4. Depuis la fin de 2005-2006, les causes en droit de la famille qui étaient précédemment instruites au 1911, avenue Eglinton Est, sont maintenant entendues au tribunal situé au 47, avenue Sheppard Est.

SOURCE : système FRANK

Cour des petites créances: aperçu des affaires par région

Région	Exercice financier	Nouvelles affaires	Événements entendus	Heures d'activité des salles d'audience
Centre-Est	2005-2006	13 251	15 783	5 041
	2006-2007	11 521	14 012	4 807
Centre-Ouest	2005-2006	16 265	19 877	6 524
	2006-2007	15 021	18 367	6 879
Est	2005-2006	8 850	7 008	3 102
	2006-2007	8 500	4 763	2 965
Nord-Est	2005-2006	3 562	3526	1 672
	2006-2007	3 047	3434	1 472
Nord-Ouest	2005-2006	1 877	952	558
	2006-2007	1 532	1 016	354
Toronto	2005-2006	17 169	28 997	11 174
	2006-2007	15 950	24 943	11 690
Ouest	2005-2006	14 327	10 792	4 469
	2006-2007	13 452	10 158	3 771
Ontario	2005-2006	75 301	86 935	32 540
	2006-2007	69 023	76 693	31 937

1. Des données obtenues de deux systèmes automatiques de cueillette des données ont été utilisées pour la compilation des statistiques des demandes déposées et des événements entendus. Ces données ne sont disponibles que pour les périodes indiquées (2005-2006 et 2006-2007). Les statistiques des précédents rapports compilées à la main ne peuvent se comparer aux données actuelles et ne sont donc pas incluses.
2. Les affaires reçues comprennent tous les nouveaux dossiers ouverts à l'exception des dossiers d'exécution et des requêtes de dispense de frais.
3. Les événements entendus comprennent toutes les procédures prévues présidées par un responsable judiciaire (y compris les renvois prononcés par ce responsable judiciaire).
4. Les heures d'activité des salles d'audience correspondent aux heures d'utilisation; il ne s'agit pas des heures de travail du personnel des tribunaux et des officiers de justice.

SOURCE : systèmes FRANK et SUSTAIN

Cour des petites créances: demandes déposées

Région	Emplacement	05-06	06-07	Écart de 05-06 à 06-07	% d'écart de 05-06 à 06-07
Centre-Est	Barrie	2 218	1 914	-304	-14 %
	Bracebridge	444	391	-53	-12 %
	Cobourg	488	335	-153	-31 %
	Lindsay (y compris Minden)	551	466	-85	-15 %
	Newmarket	1 039	967	-72	-7 %
	Orillia	395	382	-13	-3 %
	Peterborough	602	548	-54	-9 %
	Richmond Hill	4 801	3 842	-959	-20 %
	Whitby (y compris Oshawa)	2 713	2 676	-37	-1 %
Total Centre-Est		**13 251**	**11 521**	**-1 730**	**-13 %**
Centre-Ouest	Brampton	7 246	6 722	-524	-7 %
	Brantford	813	705	-108	-13 %
	Burlington	799	749	-50	-6 %
	Cayuga	171	175	4	2 %
	Hamilton	2 925	2 788	-137	-5 %
	Milton	530	485	-45	-8 %
	Oakville	661	596	-65	-10 %
	Orangeville	344	323	-21	-6 %
	Simcoe	290	351	61	21 %
	St. Catharines	1 718	1 311	-407	-24 %
	Welland	768	816	48	6 %
Total Centre-Ouest		**16 265**	**15 021**	**-1244**	**-8 %**
Est	Alexandria	101	99	-2	-2 %
	Belleville	762	794	32	4 %
	Brockville	535	427	-108	-20 %
	Cornwall (y compris Iroquois)	441	412	-29	-7 %
	Kingston (y compris Sharbot Lake)	749	598	-151	-20 %
	L'Orignal	405	411	6	1 %
	Morrisburg	95	69	-26	-27 %
	Napanee (y compris Kalader)	143	168	25	17 %
	Ottawa	4 805	4 691	-114	-2 %
	Pembroke	264	335	71	27 %
	Perth	290	252	-38	-13 %
	Picton	117	99	-18	-15 %
	Renfrew	143	145	2	1 %
Total Est		**8 850**	**8 500**	**-350**	**-4 %**
Nord-Est	Burks Falls	0	74	74	
	Cochrane	158	115	-43	-27 %
	Elliot Lake	74	74	0	0 %
	Englehart	28	97	69	246 %
	Gore Bay	47	37	-10	-21 %
	Haileybury	121	173	52	43 %
	Kapuskasing	204	191	-13	-6 %
	Kirkland Lake	90	76	-14	-16 %
	North Bay	558	469	-89	-16 %
	Parry Sound	191	111	-80	-42 %
	Sault Ste. Marie	605	523	-82	-14 %
	Sturgeon Falls	0	2	2	
	Sudbury	1 076	760	-316	-29 %
	Timmins	410	345	-65	-16 %
Total Nord-Est		**3 562**	**3 047**	**-515**	**-14 %**

Cour des petites créances: demandes déposées (suite)

Région	Emplacement	05-06	06-07	Écart de 05-06 à 06-07	% d'écart de 05-06 à 06-07
Nord-Ouest	Dryden	195	179	-16	-8 %
	Fort Frances	93	91	-2	-2 %
	Geraldton	71	49	-22	-31 %
	Kenora	156	112	-44	-28 %
	Nipigon	43	46	3	7 %
	Red Lake	41	51	10	24 %
	Thunder Bay	1 278	1 004	-274	-21 %
Total Nord-Ouest		**1 877**	**1 532**	**-345**	**-18 %**
Toronto	47, avenue Sheppard Est	17 169	15 950	-1 219	-7 %
Total Toronto		**17 169**	**15 950**	**-1 219**	**-7 %**
Ouest	Cambridge	946	785	-161	-17 %
	Chatham	655	563	-92	-14 %
	Goderich	327	273	-54	-17 %
	Guelph	837	822	-15	-2 %
	Kitchener	1 877	1 541	-336	-18 %
	London	2 322	2 216	-106	-5 %
	Owen Sound	495	512	17	3 %
	Sarnia	655	610	-45	-7 %
	St. Thomas	599	602	3	1 %
	Stratford	421	362	-59	-14 %
	Walkerton	309	312	3	1 %
	Windsor	4 298	4 406	108	3 %
	Woodstock	586	448	-138	-24 %
Total Ouest		**14 327**	**13 452**	**-875**	**-6 %**
Total Ontario		**75 301**	**69 023**	**-6 278**	**-8 %**

1. Des données obtenues d'un système automatique de cueillette des données ont été utilisées pour la compilation des statistiques. Ces données ne sont disponibles que pour les périodes indiquées (2005-2006 et 2006-2007). Les statistiques des précédents rapports compilées à la main ne peuvent se comparer aux données actuelles et ne sont donc pas incluses.
2. Les affaires reçues comprennent tous les nouveaux dossiers ouverts à l'exception des dossiers d'exécution et des requêtes de dispense de frais.

SOURCE : systèmes FRANK et SUSTAIN

Cour des petites créances: événements entendus

Région	Emplacement	05-06	06-07	Écart de 05-06 à 06-07	% d'écart de 05-06 à 06-07
Centre-Est	Barrie	1 969	2 048	79	4 %
	Bracebridge	539	480	-59	-11 %
	Cobourg	508	471	-37	-7 %
	Lindsay (y compris Minden)	529	450	-79	-15 %
	Newmarket	1 295	1 065	-230	-18 %
	Orillia	155	286	131	85 %
	Peterborough	729	624	-105	-14 %
	Richmond Hill	7 618	5 888	-1 730	-23 %
	Whitby (y compris Oshawa)	2 441	2 700	259	11 %
Total Centre-Est		**15 783**	**14 012**	**-1 771**	**-11 %**
Centre-Ouest	Brampton	9 054	8 763	-291	-3 %
	Brantford	636	694	58	9 %
	Burlington	1 070	1 045	-25	-2 %
	Cayuga	184	265	81	44 %
	Hamilton	3 815	3 442	-373	-10 %
	Milton	766	598	-168	-22 %
	Oakville	1 129	935	-194	-17 %
	Orangeville	427	369	-58	-14 %
	Simcoe	274	322	48	18 %
	St. Catharines	1 674	1 337	-337	-20 %
	Welland	848	597	-251	-30 %
Total Centre-Ouest		**19 877**	**18 367**	**-1 510**	**-8 %**
Est	Alexandria	87	92	5	6 %
	Belleville	791	754	-37	-5 %
	Brockville	586	491	-95	-16 %
	Cornwall (y compris Iroquois)	438	321	-117	-27 %
	Kingston (y compris Sharbot Lake)	595	516	-79	-13 %
	L'Orignal	426	460	34	8 %
	Morrisburg	40	74	34	85 %
	Napanee (y compris Kalader)	168	161	-7	-4 %
	Ottawa	2 956	1 084	-1 872	-63 %
	Pembroke	244	275	31	13 %
	Perth	262	276	14	5 %
	Picton	202	137	-65	-32 %
	Renfrew	213	122	-91	-43 %
Total Est		**7 008**	**4 763**	**-2245**	**-32 %**
Nord-Est	Burks Falls	0	17	17	
	Cochrane	116	137	21	18 %
	Elliot Lake	73	80	7	10 %
	Englehart	40	0	-40	-100 %
	Gore Bay	30	23	-7	-23 %
	Haileybury	81	116	35	43 %
	Kapuskasing	147	127	-20	-14 %
	Kirkland Lake	40	46	6	15 %
	North Bay	492	445	-47	-10 %
	Parry Sound	227	202	-25	-11 %
	Sault Ste. Marie	381	380	-1	0 %
	Sturgeon Falls				
	Sudbury	1 330	1 434	104	8 %
	Timmins	569	427	-142	-25 %
Total Nord-Est		**3 526**	**3 434**	**-92**	**-3 %**

Cour des petites créances: événements entendus (suite)

Région	Emplacement	05-06	06-07	Écart de 05-06 à 06-07	% d'écart de 05-06 à 06-07
Nord-Ouest	Dryden	74	59	-15	-20 %
	Fort Frances	35	39	4	11 %
	Geraldton	11	25	14	127 %
	Kenora	58	96	38	66 %
	Nipigon	56	32	-24	-43 %
	Red Lake	0	12	12	
	Thunder Bay	718	753	35	5 %
Total Nord-Ouest		**952**	**1 016**	**64**	**7 %**
Toronto	47, avenue Sheppard Est	28 997	24 943	-4 054	-14 %
Total Toronto		**28 997**	**24 943**	**-4 054**	**-14 %**
Ouest	Cambridge	481	737	256	53 %
	Chatham	468	514	46	10 %
	Goderich	280	280	0	0 %
	Guelph	938	829	-109	-12 %
	Kitchener	1 679	1 692	13	1 %
	London	2 637	2 171	-466	-18 %
	Owen Sound	455	477	22	5 %
	Sarnia	489	554	65	13 %
	St. Thomas	539	622	83	15 %
	Stratford	337	348	11	3 %
	Walkerton	298	318	20	7 %
	Windsor	1 652	1 167	-485	-29 %
	Woodstock	539	449	-90	-17 %
Total Ouest		**10 792**	**10 158**	**-634**	**-6 %**
Total Ontario		**86 935**	**76 693**	**-10 242**	**-12 %**

1. Des données obtenues de deux systèmes automatiques de cueillette des données ont été utilisées pour la compilation des statistiques. Ces données ne sont disponibles que pour les périodes indiquées (2005-2006 et 2006-2007). Les statistiques des précédents rapports compilées à la main ne peuvent se comparer aux données actuelles et ne sont donc pas incluses.
2. Les événements entendus comprennent toutes les procédures prévues présidées par un responsable judiciaire (y compris les renvois prononcés par le responsable judiciaire).

SOURCE : systèmes FRANK et SUSTAIN

Cour d'appel de l'Ontario: appels en matière criminelle

	02-03	03-04	04-05	05-06	06-07
Appels en instance (au 1er avril)	1 193	1 158	1 075	1 078	1 134
Appels qui se sont ajoutés	885	868	859	934	911
Appels à l'égard desquels une décision a été rendue	920	951	856	878	877
Appels en instance (au 31 mars)	1 158	1 075	1 078	1 134	1 168

Source : Cour d'appel de l'Ontario

Cour d'appel de l'Ontario: appels en matière civile

	02-03	03-04	04-05	05-06	06-07
Appels en instance (au 1er avril)	891	825	855	773	777
Appels qui se sont ajoutés	920	918	827	874	799
Appels à l'égard desquels une décision a été rendue	986	888	909	870	849
Appels en instance (au 31 mars)	825	855	773	777	725

Source : Cour d'appel de l'Ontario